

Contrat de ville quartiers2030



→ Sommaire

Éditos	p03
Éléments introductifs	p04
Démarche locale	p08
Les quartiers prioritaires	p14

<i>Bellevue-Carnac</i>	p18
<i>Chaoué-Perrières</i>	p22
<i>Épine</i>	p26
<i>Ronceray-Glonnières-Vauguyon</i>	p30
<i>Sablons-Bords de l'Huisne</i>	p33

Les enjeux transversaux	p38
Plein emploi	p42
Transition écologique et énergétique	p44
Émancipation pour tous	p46
Tranquillité et sécurité publique	p52
Des enjeux d'articulation au sein de la gouvernance	p54
Signatures	p60
Annexes	p62



**Président
de Le Mans
Métropole**

Le Contrat de Ville porte une grande ambition au titre de la politique de la ville, celle de défendre les dynamiques dans tous les quartiers et précisément dans les quartiers dits prioritaires.

Le Mans Métropole s'engage avec force dans ce contrat, en y associant tous les partenaires, pour que les enjeux soient pris en compte globalement et que les politiques publiques pour y répondre soient harmonisées.

Le Contrat de Ville que nous soutenons intègre des questions diverses mais complémentaires aussi cruciales les unes que les autres.

La question de l'emploi est un axe majeur qui, accompagné de l'attractivité économique et de la vitalité des commerces dynamiseront les quartiers. La transition écologique doit également être prise en compte. Les quartiers prioritaires sont globalement déjà très verts et font l'objet d'une attention particulière en matière de rénovation énergétique grâce aux efforts des bailleurs sociaux. Ceux-ci doivent pouvoir se poursuivre et s'accompagner. Les enjeux autour de l'éducation et l'accompagnement des familles sont aussi primordiaux afin que la jeunesse puisse envisager son avenir avec ambition.

Quant à l'accès à la santé, préoccupation globale de nos territoires, elle est à regarder de plus près encore dans ces quartiers où la prévention et l'accompagnement doivent être renforcés afin de ne pas creuser encore plus les écarts. Enfin, les enjeux de sécurité, prioritaires pour les citoyens, doivent trouver des réponses alliant prévention et répression.

C'est en inscrivant ce contrat dans ce large écosystème que nous réussirons une politique de la ville vertueuse.



**Préfet de
la Sarthe**

La politique de ville vise avant tout à faire vivre la promesse républicaine en garantissant l'égalité des chances. Nous voulons prioritairement permettre l'émancipation de tous et donner davantage d'opportunités à l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires. Et je sais pouvoir compter sur l'intégralité des acteurs du territoire, au premier rang desquels figurent les habitants, pour faire vivre pleinement cette dynamique.

Car s'il y a une politique publique qui est éminemment partenariale c'est bien la politique de la ville. Et, nous devons nous assurer en premier lieu, de l'implication des habitants. C'est bien cet axe que nous renforçons et c'est ce que nous poursuivrons tout au long de sa mise en œuvre.

Le contrat de ville sur lequel nous nous engageons se doit donc de répondre aux besoins exprimés dans les quartiers. Ceux-ci s'articulent autour de priorités définies collectivement. Le plein emploi d'abord en soutenant l'employabilité des demandeurs d'emploi de ces quartiers ainsi qu'en encourageant vivement l'entrepreneuriat. La transition écologique ensuite en poursuivant l'adaptation du cadre de vie à l'urgence climatique que nous connaissons, notamment en s'appuyant sur les partenariats que nous avons avec les bailleurs sociaux. Il nous faudra agir sur l'accompagnement des familles, et spécifiquement autour des enjeux liés à la parentalité avec un appui renforcé envers les familles monoparentales. Nous aurons également à œuvrer en matière de santé dans ces territoires où la vulnérabilité des publics est importante.

La condition sine qua non pour la réussite de ces priorités, rappelée fortement par les habitants lors des séances de travail, concerne la sécurité : elle incombe en premier lieu aux forces de l'ordre, se bâtit grâce au continuum de sécurité impliquant tous les acteurs dans ce domaine, elle s'établit grâce au travail partenarial, y compris dans le domaine de la prévention qui est actif sur notre territoire : c'est une force qui nous stimule et nous oblige.

Je crois sincèrement en ce travail multidimensionnel et partenarial pour améliorer les conditions de vie des habitants de nos quartiers et assurer leur pleine émancipation.

→ Éléments introductifs

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains désignés sous le terme de « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV), caractérisés par un écart économique et social significatif par rapport au reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. Elle est menée conjointement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements (compétence intercommunale depuis la loi Lamy de 2014) dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires. Cette politique est subsidiaire et ne doit intervenir qu'en complément du droit commun.

Elle est formalisée dans un document cadre qui fixe les priorités partagées par les différents signataires pour la période 2024-2030.

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Un cadre national redéfini



GRANDES THÉMATIQUES

sont identifiées comme
le socle commun des contrats de ville.



LE PLEIN
EMPLOI

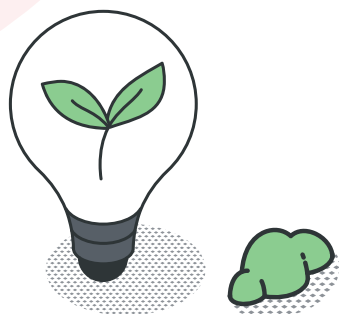


LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE

LA TRANQUILLITÉ
ET LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE



L'ÉMANCIPATION
POUR TOUS



**Le Comité Interministériel des Villes (CIV)
du 27 octobre 2023 a précisé les objectifs
du gouvernement :**

- Pour la transition écologique, avec des quartiers plus verts, la rénovation urbaine, et les mobilités douces et durables ;
- Pour le plein emploi, avec des actions en faveur de l'entrepreneuriat et du travail indépendant, de l'insertion dans l'emploi, de la formation professionnelle, de la mobilisation des entreprises et de la lutte contre les discriminations ;
- Pour nos services publics, avec l'accueil du jeune enfant, la réussite éducative, la santé et l'accès aux soins, la culture, le sport, la sécurité et tranquillité publique, la proximité, les lieux de vie et de service, et enfin le grand âge ;
- Une politique de la ville renouvelée avec plus de mixité sociale dans le logement.

**Ces objectifs ne pourront être atteints
qu'en s'assurant d'une méthodologie
renouvelée au niveau local :**

- Approfondir le travail d'articulation avec les outils de droit commun (en matière d'intégration, de prévention de la délinquance, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la discrimination...) ;
- Associer les habitants en proposant des formats de participation plus souples et adaptés à chaque contexte territorial : afin de s'assurer de la participation des habitants durant la totalité de la durée du contrat ;
- Assurer un accompagnement adapté aux porteurs de projet en soutenant les petites associations, les actions innovantes et en développant les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour sécuriser les structures et alléger les tâches administratives ;
- Renforcer la mobilisation partenariale élargie à l'échelle du territoire : Etat, Communes, EPCI, Département, Région, opérateurs de l'État...



Une articulation avec le droit commun à renforcer

Cette articulation renforcée, prônée par le CIV, est prévue localement entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques de droit commun, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANCT, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs regroupements.

Le droit commun est constitué de l'ensemble des ressources et moyens que l'État et les collectivités locales peuvent mettre en place dans leurs différents domaines de compétences : emploi, éducation, santé, cohésion sociale, sport, soutien aux associations, culture, ... Dès lors, les services de l'Etat et de la Métropole porteront une attention particulière à l'articulation des orientations stratégiques du contrat de ville avec les documents de politiques publiques et les documents cadres de planification et de programmation des financements sur le territoire.

Ainsi, en premier lieu, afin de coordonner les différentes actions, d'optimiser les moyens mobilisés et de s'assurer que les quartiers prioritaires et leurs habitants, avec leurs spécificités sont bien pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques, les dispositifs de droit commun doivent être pleinement mobilisés : Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD), Projet Educatif de Territoire (PEDT), Convention Territoriale Globale, Schéma Départemental des Services aux Familles, Service Public de l'Emploi, Contrats Locaux de Santé....

Pour autant, la politique de la ville permet à l'État et aux collectivités de mobiliser aussi des moyens supplémentaires spécifiques pour renforcer les interventions sans s'opposer ni se substituer aux moyens de droit commun.

Une contribution citoyenne à renouveler

Les habitants sont invités à participer au contrat de ville, à prendre part aux décisions collectives et à leur mise en œuvre. Cette implication est indispensable pour proposer des solutions adaptées et obtenir des résultats durables.

Les Conseils Citoyens en sont des expressions possibles mais non-exclusives. L'accent fortement mis sur la participation est également lié à la volonté de rehausser le « pouvoir d'agir » des plus défavorisés et de restaurer leur confiance dans leur capacité à agir individuellement et collectivement.

Tous les citoyens de ces quartiers doivent être sollicités et l'ensemble des savoirs mobilisés. Le lien avec les instances de gouvernance, tel que cela se fait déjà aujourd'hui est primordial. Cette ambition concerne l'ensemble des habitants, quels que soit leur âge et leur situation.

Cette participation a un triple objectif :

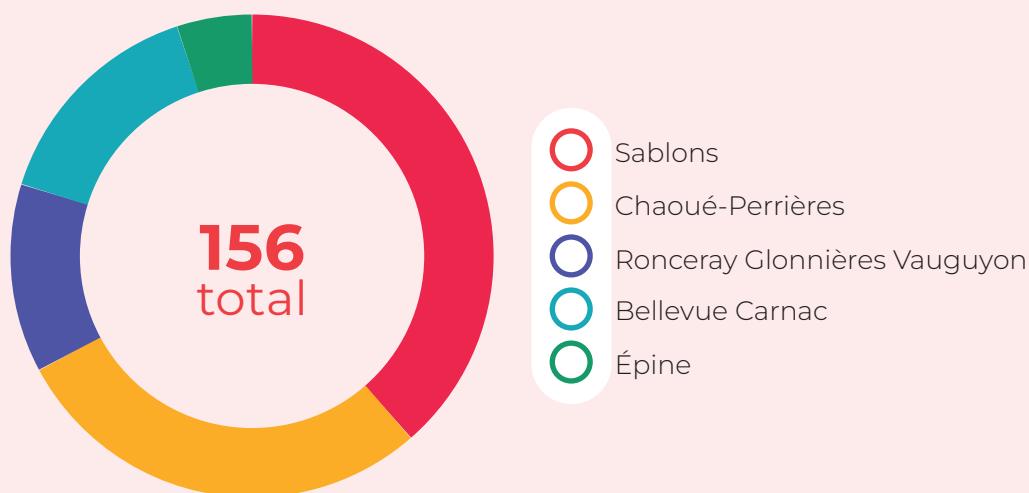
- Favoriser l'expression des habitants et des usagers ;
- Permettre la co-construction et l'adaptation en continu du contrat de ville et de ses actions ;
- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

Il faut pour cela chercher à favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires, chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes, favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels.



Focus concertation citoyenne

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville a engagé une grande concertation dans le cadre du plan « Quartiers 2030 » afin de permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville d'être pleinement acteurs de cette ambition et de contribuer à écrire les futurs contrats de ville.



Au total, 156 répondants habitant un QPV de Le Mans Métropole ont complété le questionnaire.

Avec 33.97%, les répondants âgés entre 35 et 49 ans sont les plus nombreux et les plus de 75 ans sont les moins nombreux (2.56 %). Les 18-24 ans représentent 7.69% des répondants. Les employé(e)s sont la catégorie professionnelle qui a le plus répondu avec 37.82 % des réponses suivis des retraité(e)s pour 16.03% et des cadres pour 12.82%. Les artisans, commerçants ont le moins participé avec 1.28%.

Les principaux défis à relever dans leur quartier :

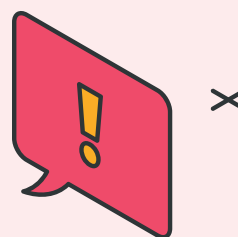
la lecture des contributions libres permet d'identifier la prévention de la délinquance, la sécurité, et l'accès aux soins comme des défis majeurs pour les habitants (problématique des trafics, besoin de sécurisation des passages piétons, besoin de mixité...).

Les atouts de leur quartier : les transports en commun, le tissu associatif, la situation géographique et l'accès au sport et aux loisirs.

Les projets pour leur quartier : les actions en faveur de la sécurité, de la réussite scolaire, de l'insertion et de l'accès à l'emploi sont privilégiées. De nombreux répondants soulignent un besoin de développer l'offre de soins.

Les solutions pour renforcer la participation des habitants aux décisions qui concernent leur quartier :

64% ont conscience qu'il est possible de participer aux décisions. Les Conseils Citoyens et les associations de quartier sont particulièrement identifiés. Les personnes qui participent à ces réunions sont moyennement satisfaites dans l'ensemble (trop descendant, rôle trop important des élus, ...). Concernant les solutions identifiées, on note qu'il existe un réel besoin d'informer les habitants qui n'ont pas tous conscience de l'existence des démarches. Par ailleurs, une meilleure adaptation aux contraintes des habitants semble être nécessaire, avec notamment la nécessité de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle avec la participation.



→ Démarche locale



Sur le territoire de Le Mans Métropole, la politique de la ville est active depuis plus de quarante ans. Depuis 2016, elle est portée conjointement par la Préfecture et la Communauté Urbaine, en lien avec les villes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans. Le nouveau cadre local 2024-2030 a été défini de façon partenariale, en s'appuyant sur l'évaluation du précédent contrat et en sollicitant les différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, et les habitants par le biais des Conseils Citoyens notamment.

Bref historique de la politique de la ville locale

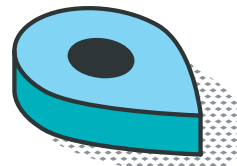
De l'urgence à construire dans les années 1950 à 1970 dans un contexte de croissance industrielle et l'arrivée massive de population, sont nés sur l'agglomération mancelle de grands ensembles d'habitats collectifs. Au Mans, ces grands ensembles se sont imposés progressivement dans les quartiers manceaux Ronceray-Glonnières, Sablons, Brindenier, Manutention, Jean-Bart, Courboulay, Epine, Sainte-Croix ou Percée Centrale jusqu'en 1975.

Ces ensembles imposants dominent aussi les quartiers Chaoué-Perrières à Allonnes et Bellevue au Mans et à Coulaines. Certains de ces grands ensembles ont commencé à être confrontés à des problèmes sociaux et urbains dès le début des années 1980. Les villes du Mans, d'Allonnes et de Coulaines se sont alors inscrites dans l'ensemble des dispositifs liés à la politique de la ville et au Développement Social Urbain relayés par le contrat de ville. Ces dispositifs ont tenté de mieux intégrer les grands ensembles de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants, modifier l'image des quartiers et leur redonner une dynamique économique. Dès les années 1980, deux opérations «Habitat et Vie Sociale» (HVS) sont mises en œuvre dans les

quartiers des Glonnières au Mans et de Chaoué à Allonnes. Le Développement Social des Quartiers (DSQ) et le Développement Social Urbain (DSU) s'appliqueront par la suite dans les quartiers des Sablons au Mans et de Chaoué-Perrières à Allonnes.

En 1994, l'agglomération mancelle a bénéficié d'un premier contrat de ville. Celui-ci portait sur un ensemble de sites prioritaires connaissant de graves difficultés économiques et sociales et qui seront classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), suite aux décrets du 26 décembre 1996, à savoir :

- Le quartier des Sablons au Mans (Zone Franche Urbaine) ;
- Les quartiers Ronceray-Glonnières au Mans (Zone de Redynamisation Urbaine) ;
- Le quartier de L'Épine au Mans ;
- Les quartiers Chaoué-Perrières à Allonnes (Zone de Redynamisation Urbaine) ;
- Le quartier Bellevue situé sur Coulaines et sur Le Mans.



Ces quartiers ont bénéficié jusqu'en 2015 de plusieurs dispositifs politiques de la ville, dont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), signé en 2007, les Programmes de Réussite Educative (PRE) et les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy) a réformé le cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est requis : le revenu par habitant. La loi prévoit également que le contrat de ville soit piloté à l'échelle intercommunale, introduit la notion de co-construction avec les habitants, crée les Conseils Citoyens et lance le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

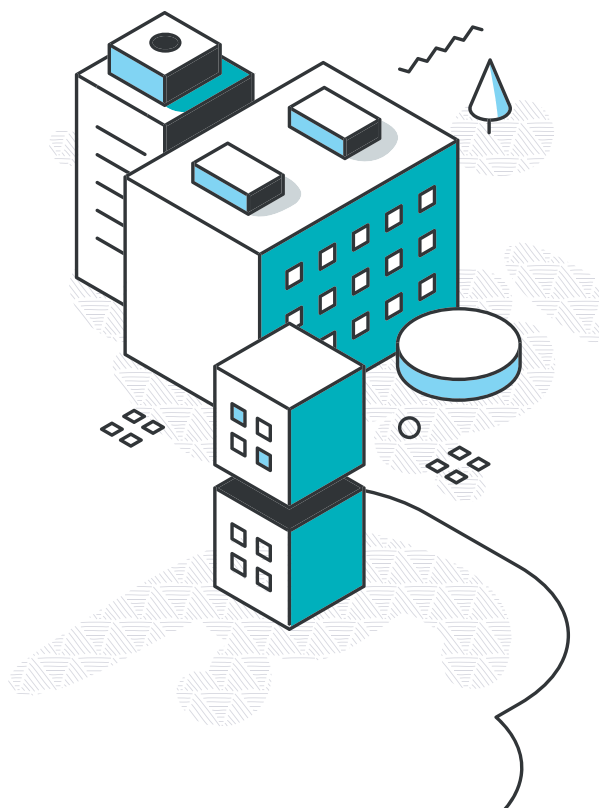
Un contrat de ville est ainsi signé le 29 juin 2015 pour couvrir la période 2015-2020. Il est construit autour des trois piliers que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale et le développement économique et l'emploi. Il a été prolongé à deux reprises. D'abord jusqu'en 2022 par la signature, le 15 novembre 2019, d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, puis d'une nouvelle année supplémentaire, soit jusqu'en 2023, le temps d'évaluer ces documents-cadre et de définir une nouvelle génération pour 2024.

L'évaluation du contrat de ville 2015-2023

L'évaluation approfondie qui a eu lieu tout au long de l'année 2022 a permis d'avoir une vision précise de chaque quartier, avec les problématiques spécifiques de chacun.

Cette évaluation a impliqué des groupes de travail dédiés, une enquête auprès de divers services, institutions et partenaires du contrat de ville, ainsi que des réunions territoriales réunissant les partenaires et les résidents de chaque quartier, avec une attention particulière portée à l'expression des Conseils Citoyens. De plus, des données statistiques ont été mobilisées pour enrichir cette analyse.

Cette évaluation a été autant quantitative que qualitative. Elle a permis de dresser des « portraits de quartier » et d'analyser les trois piliers du précédent contrat de ville : emploi et développement économique, cohésion sociale, cadre de vie, mais aussi d'interroger la gouvernance du contrat.



→ Les moyens financiers mobilisés pour le contrat de ville 2015-2023

Appel à projets Contrat de Ville Sur la période 2016-2023



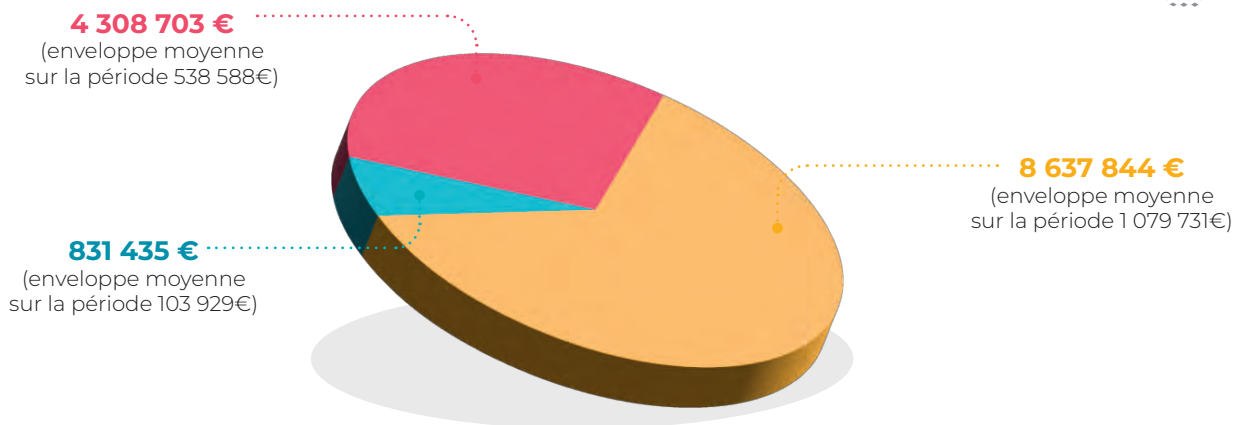
13 777 982 €

mobilisés par les 3 financeurs.

RÉPARTITION DES 13 777 982 €

de la façon suivante :

● État ● Département ● Le Mans Métropole



10

ÉVOLUTION DES ENVELOPPES SUR LA PÉRIODE 2016-2023



Appels à projets Quartiers d'été et Quartiers d'hiver

Sur la période 2021 à 2023

437 991 €

(financement Etat)

Adultes relais

30 postes d'adultes relais
mobilisés sur Le Mans
Métropole :

1 880 000 €

(2021 à 2023 - financement Etat)

Programme de Renouvellement Urbain

1 programme d'intérêt national
pour Chaoué-Perrières et 2 programmes
d'intérêt régional pour Sablons,
Ronceray-Glonnières-Vauguyon
et Bellevue-Carnac.

150 M€ d'investissements et

46,5 M€ de concours financiers
de l'ANRU jusqu'à 2030
(subventions et prêts)

Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Sur la période 2016 à 2023,
pour les bailleurs sociaux

18,7 M€



Cités éducatives

Pour celle d'Allonnes (créée en 2019) :

- Etat : **1 085 000 €**
- Ville d'Allonnes : **288 522 €**

Pour celle du Mans (créée en 2021) :

- Etat : **1 200 000 €**
- LMM : **117 191 €**



Cité de l'Emploi

A l'échelle intercommunale
(créée en 2021) :

- Etat : **308 250€** (21 à 23)
- LMM : **76 840€** (21 à 22)

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE ALLONNES/COULAINES

Sur la période 2021 à 2023
(financement Etat)

→ **1 945 914 €**

2020

430 009 euros

2021

671 447 euros

2022

642 904 euros

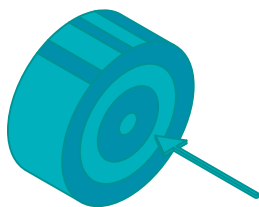
2023

631 563 euros

Une construction partenariale pour le nouveau contrat de ville 2024-2030

Ce contrat de ville 2024-2030 dote la politique de la ville d'un cadre stratégique et formalise les engagements des acteurs qui y concourent.

Il comporte un socle consacré à des thématiques transversales construit autour des 4 grands axes nationaux. Les spécificités des cinq quartiers, travaillées avec les acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs privés et publics), sont prises en compte dans cette déclinaison.



Les axes de travail sont la déclinaison des axes nationaux précédemment décrits et sont donc tournés vers :

- le plein emploi pour tous les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'émancipation pour tous divisée en 4 sous-thèmes : éducation-jeunesse, santé, culture-sport-loisir-animation de la vie sociale et accès aux droits ;
- la tranquillité et la sécurité publique ;
- une attention particulière est également portée à un ensemble d'enjeux transversaux et/ou intercommunaux : lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes, besoins primaires, médiation et aller vers, participation citoyenne et coordination des acteurs.

Focus travail partenarial

Entre le 24 mai et le 19 juin 2023, les services de l'État et le service politique de Le Mans Métropole de la ville se sont mobilisés pour organiser dans chacun des cinq quartiers prioritaires des rencontres dédiées à la consultation des acteurs. Ces échanges étaient organisés en deux temps. La première partie a permis d'informer les participants sur les attendus des nouveaux contrats de ville (les quatre thématiques notamment), le calendrier et les évolutions à venir (périmètres en cours de modification...).

Dans un second temps, il était demandé aux participants, d'une part de prioriser les enjeux les plus prégnants sur leur quartier à partir d'une liste d'une vingtaine d'enjeux préétablis, et d'autre part de les préciser comme objectifs opérationnels et/ou d'être force de propositions d'actions.

Réunissant de 30 à 70 participants par rencontre, ce sont

240 personnes

*qui ont participé à la définition des sujets majeurs
qui seraient à décliner.*

..... **RÉPARTITION DES PARTICIPANTS :**

16%
agents de l'État

20%
agents de Le Mans Métropole
(tous services confondus)

20%
agents des villes
concernées

25%
associations

6%
habitants

La réponse à apporter à ces enjeux s'appuie sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants, au-delà de la mobilisation du droit commun : l'appel à projets annuel qui est complété par d'autres dispositifs mis en œuvre dans les quartiers en particulier les programmes de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbains, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), les Cités Educatives et Cité de l'Emploi, les postes d'adultes relais, les postes Fonjep politique de la ville, les emplois francs, les Plans Quartiers d'Eté et d'Hiver, etc.

Une nouvelle géographie prioritaire qui évolue à la marge

Lors du précédent contrat, les critères déterminant les périmètres des quartiers prioritaires étaient basés sur un indicateur de pauvreté fondé sur des critères de revenus et de population datant de 2011. Ce même critère a été retenu pour les nouveaux contrats Engagements Quartiers 2030, avec des données actualisées au niveau national de 2019, chaque quartier devant avoir une population d'au moins 1 000 habitants.

Les périmètres des cinq quartiers ont été réétudiés en concertation entre l'Etat et les collectivités. La nouvelle géographie prioritaire a été actée par décret du 28 décembre 2023.

Les cinq quartiers prioritaires de l'agglomération sont maintenus dans la politique de la ville : Sablons Bords de l'Huisne, Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Chaoué-Perrières, Bellevue-Carnac et Epine. Ils s'étalent sur trois communes de la communauté urbaine : Le Mans, Allonnes, et Coulaines.

Les quartiers des Sablons Bords de l'Huisne et de Chaoué-Perrières ne sont pas modifiés. Les trois autres quartiers (Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Bellevue-Carnac et Epine) sont légèrement agrandis pour inclure de nouveaux logements sociaux ou des équipements publics de proximité bénéficiant aux habitants concernés.

La population totale de l'ensemble des quartiers passe ainsi de 26 950 à

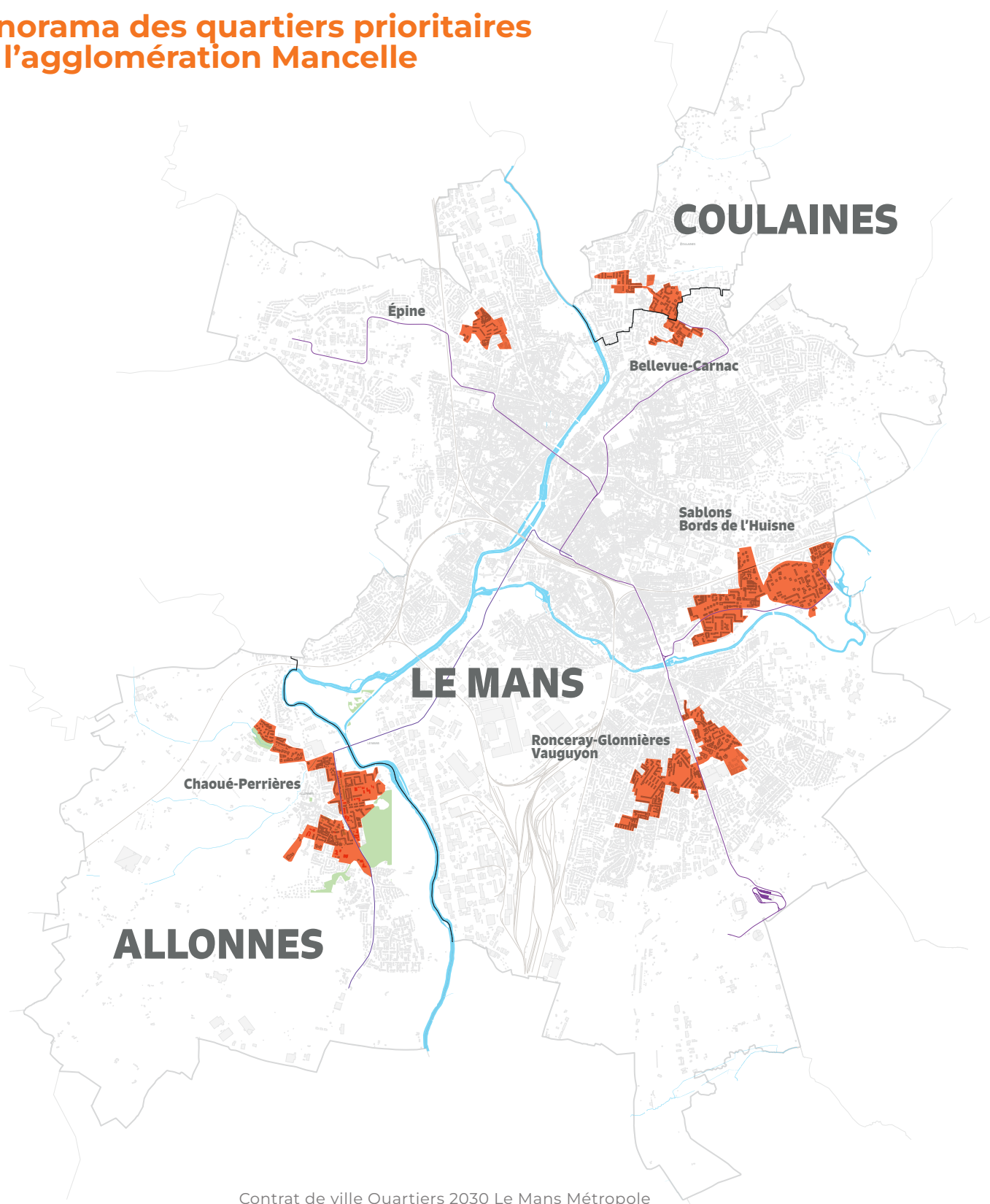
27 300 habitants.
source ANCT



→ Les quartiers prioritaires

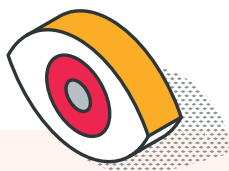
Les caractéristiques démographiques, sociologiques et économiques des quartiers prioritaires de l'agglomération Mancelle sont très proches des caractéristiques nationales des QPV. A l'échelle des Pays de la Loire néanmoins, ils se démarquent assez notablement par une précarité économique globalement plus élevée et qui se creuse.

Panorama des quartiers prioritaires de l'agglomération Mancelle



Plus d'un habitant sur 10 de l'agglomération en QPV

L'ensemble des cinq quartiers prioritaires représentent un peu plus de 13% de la population de la communauté urbaine Le Mans Métropole. Cependant il est à souligner que ces habitants ne sont répartis que sur 3 des 20 communes de l'EPCI : Allonnes (11 075 habitants), Coulaines (7 600 habitants), et Le Mans (143 252 habitants). Cette proportion s'élève à 16,6% à l'échelle de ces trois communes.



Les habitants des 5 QPV représentent **17,7%** de la population en quartier prioritaire de la Région des Pays de la Loire.

Un écart de revenu qui se creuse à l'échelle de l'agglomération et des autres QPV de la Région

Quatre quartiers prioritaires de l'agglomération affichent un revenu annuel disponible sous le seuil des 13 000€. Les Sablons, l'Épine et Bellevue-Carnac se placent en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} position des 46 quartiers les plus pauvres de la région, suivi par Ronceray-Glonnières-Vauguyon en 5^{ème} position (Chaoué-Perrières est en 39^{ème} position). Alors que la médiane du revenu disponible de Le Mans Métropole est en hausse de 6.5% entre les données 2017 et 2023, elle n'est que de 5% à Chaoué-Perrières et aux Ronceray-Glonnières-Vauguyon, de 3.7% aux Sablons, de 1.3% à Bellevue-Carnac et de 0.4% à l'Épine. L'écart de niveau de vie entre les habitants de QPV et ceux de l'agglomération, est donc de plus en plus élevé.

Des habitants éloignés de l'emploi et des quartiers au tissu économique moins dense

La situation des habitants vis-à-vis de l'emploi est particulièrement préoccupante. Avec moins de 4 habitants en emploi sur 10 pour Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Bellevue-Carnac, Sablons et même 1 sur 3 à l'Épine, les QPV de l'agglomération présentent les plus faibles taux d'emploi de la Région (exception faite de Chaoué-Perrières à plus de 48%). Le taux d'emploi des étrangers des Sablons, des Ronceray-Glonnières-Vauguyon et de Bellevue-Carnac est également parmi le plus faible de la Région (de 3^{ème} à 6^{ème} position). Moins de la moitié des revenus disponibles à Bellevue-Carnac, aux Sablons, et aux Ronceray-Glonnières-Vauguyon proviennent de revenus d'activité.

Ces quartiers sont essentiellement résidentiels, aussi le tissu économique, principalement de proximité y est moins dense (35% des établissements répertoriés au SIRENE se trouvent à Chaoué-Perrières pour Allonnes et quasiment 5% pour l'unité Le Mans Coulaines, même proportion pour les QPV de la région). Lorsque des centres commerciaux existent dans ces quartiers, ils sont en grande difficulté (Sablons/Allonnes) et font d'ailleurs l'objet de projets de restructuration (NPNRU).

Des quartiers jeunes marqués par des difficultés sociales et scolaires

Les jeunes âgés de moins de 25 ans sont plus présents dans la population des quartiers prioritaires et surtout sur le quartier Bellevue Carnac qui compte une augmentation de sa population jeune de + 5,1 points sur la période de 2017 à 2023.

Les quartiers de Bellevue-Carnac, des Sablons et de l'Épine affichent les plus fortes proportions d'habitants de 0 à 24 ans de la Région.

Avec environ

41% des 16-25 ans ni en formation ni en emploi, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Bellevue-Carnac se positionnent en 5 et 6^{ème} positions les plus élevées des quartiers de la Région.

Des quartiers caractérisés par une sur-représentation de la monoparentalité

Le nombre de familles monoparentales sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération est nettement supérieur à la moyenne nationale et locale et est en augmentation depuis 2017, notamment sur les quartiers Ronceray Glonnières Vauguyon, Sablons Bords de l'Huisne et Bellevue Carnac, où près d'une famille sur trois est en situation de monoparentalité, presque le double du nombre de familles monoparentales à l'échelle de la Ville du Mans. Au regard des difficultés d'accès à l'emploi et des situations de cumul d'emplois précaires pour les femmes, cette surreprésentation des familles monoparentales accentue les enjeux pour trouver des solutions de garde adaptées.

Les quartiers de Bellevue-Carnac, de Chaoué-Perrières et des Sablons font partie des plus féminisés à l'échelle des quartiers prioritaires de la Région entre

54,5%^{et} 55,5%

Bellevue-Carnac, Sablons et Épine affichent les plus forts taux de familles monoparentales parmi les allocataires CAF (2, 3 et 5^{ème} position régionale).



16

Deux tiers des écoliers de moins de 3 ans dans la métropole sont des écoliers en quartier prioritaire. Parmi les 9 collèges où sont principalement scolarisés les jeunes des QPV, 6 appartiennent au Réseau d'Education Prioritaire (REP-REP+). Ils accueillent une grande majorité d'élèves provenant d'un milieu social défavorisé. La plupart des collèges des quartiers prioritaires présentent des indicateurs alarmants. Les taux moyens de réussite au brevet des collèges des élèves des QPV sont inférieurs à celui de l'ensemble de l'agglomération et tendent parfois à rester assez faibles et à ne pas progresser depuis 2017, comme sur le territoire des Sablons (73,5%) et sur le territoire de Bellevue Carnac (- 3 points). Seul le quartier de l'Épine voit son taux de réussite augmenter entre 2017 et 2023 de 2,8 points.

Hormis les collèges Cocteau et Jean de l'Épine qui avoisinent la moyenne départementale, la plupart des établissements situés sur les autres quartiers prioritaires ont un Indice de Position Sociale (IPS)* très nettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 103,3 et à la moyenne sarthoise qui s'élève à 100,55 et notamment le collège Costa Gavras situé sur les Sablons qui est quasiment deux fois plus bas que l'indice moyen national.

*l'IPS permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur d'un même établissement.



Des quartiers multiculturels qui doivent s'adapter au rythme des nouvelles migrations

De manière générale, sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération, la part de la population étrangère a augmenté entre 2017 et 2023 et plus particulièrement sur les territoires de Bellevue Carnac (+8 points), Sablons (+ 9 points) et Ronceray Glonnières Vauguyon (+8,4 points). L'arrivée de nouvelles populations dont l'implantation sur le quartier n'est pas toujours pérenne, entraîne des mobilités entre quartiers et des nouveaux enjeux en termes d'accompagnement socio-culturel (scolarisation des enfants allophones, cours de Français Langue Etrangère, accès aux droits, logement, emploi, besoins en interprétariats et traductions dans les liens écoles/familles, continuité scolaire...).

Concentrant historiquement des habitants aux parcours et origines multiples - une centaine de nationalités représentées à l'échelle intercommunale- les quartiers prioritaires de l'agglomération sont le terreau d'échanges interculturels permettant un vivre ensemble. Accompagnés par les structures sociales, associatives, culturelles et d'autres acteurs du territoire, de nombreux événements annuels valorisant ce capital transculturel sont mis en place et animés par les habitants. Mais les enjeux autour de l'interconnaissance et l'accompagnement des publics ayant vécu un parcours migratoire pouvant être traumatisant sont d'autant plus importants pour les professionnels travaillant sur ces territoires qui ont besoin d'être outillés et de travailler dans une démarche multi partenariale. Des dynamiques en ce sens sont mises en place dans le cadre des Cités Educatives et visent à être poursuivies (formations, colloque, analyse des pratiques).

Des quartiers avec des problématiques de santé

En ce qui concerne la santé, les intervenants des quartiers prioritaires de l'agglomération observent une prévalence notable de certaines pathologies telles que le diabète, les problèmes dentaires ainsi que les troubles de santé mentale parmi les résidents, à l'instar d'autres quartiers prioritaires en France. Par exemple, les habitants des quartiers prioritaires sont davantage sujets à l'obésité (+10 points) et consultent moins fréquemment les dentistes (-12 points) que dans d'autres zones.

Des quartiers bien desservis et équipés

Les quartiers sont globalement bien desservis par les transports en commun : tramway, bus à haut niveau de service et réseau de bus s'y entrecroisent. La présence de nombreux espaces verts ou naturels (parcs, plaines, chemins, bois...) constitue également un atout, tout comme l'implantation de nombreux services et équipements publics de proximité qui, pour certains, permettent d'attirer des habitants de toute l'agglomération (par exemple sur le volet culturel).

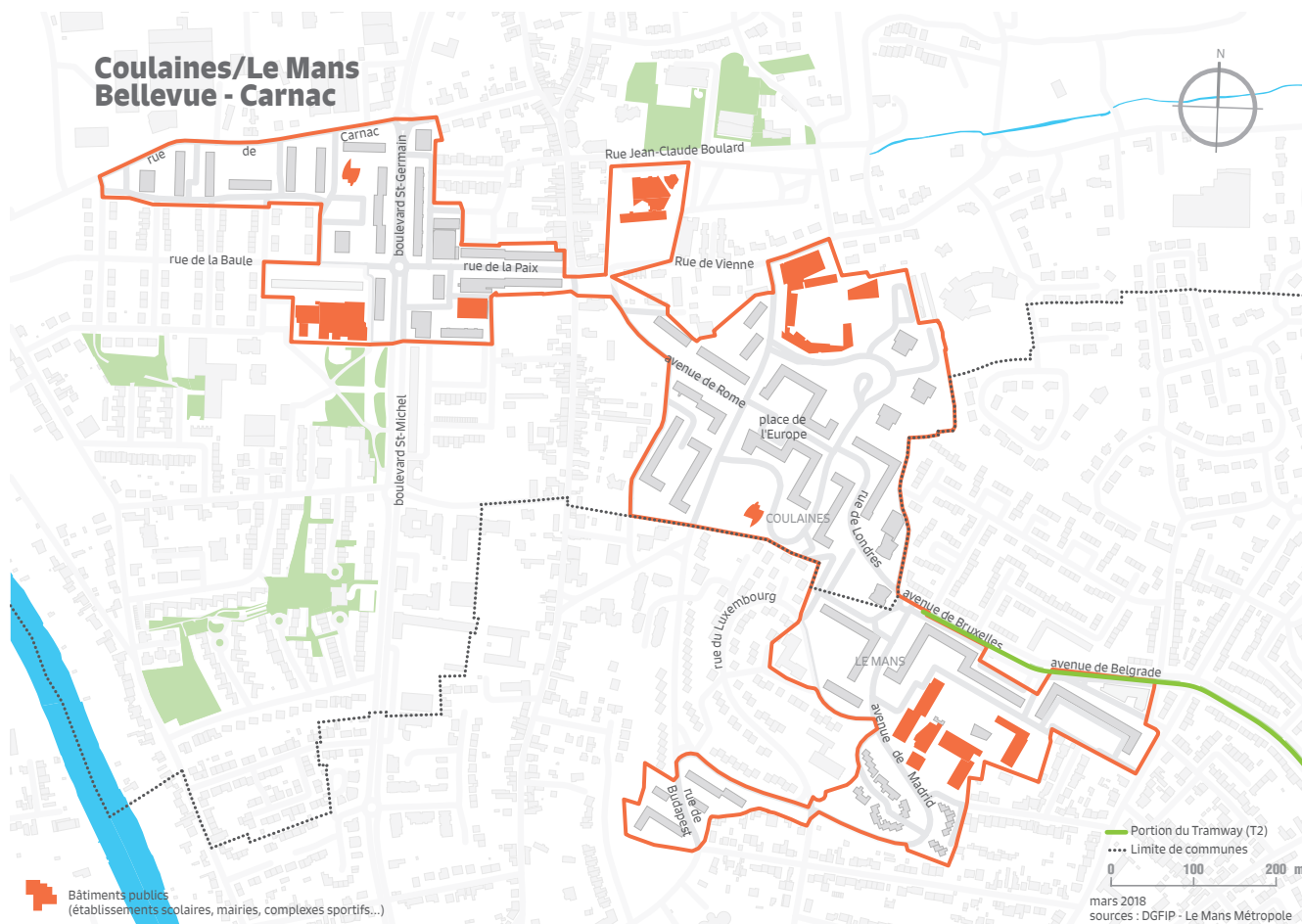
Des quartiers dynamiques et solidaires

Autre atout de ces quartiers, la présence d'un tissu associatif riche et varié qui se mobilise fortement pour répondre aux besoins des habitants en proposant un large éventail de services et d'actions sur des champs aussi variés que la parentalité, l'éducation, le vivre ensemble, l'insertion professionnelle... La solidarité est également très marquée au sein de ces quartiers.



Bellevue-Carnac

Le quartier de Bellevue-Carnac est atypique parmi les quartiers prioritaires de la Région car son périmètre s'étend sur deux communes : Coulaines et Le Mans. D'une densité importante avec 95% de logements sociaux, à proximité d'espaces verts et naturels à valoriser (plaine aux fées, chemins creux), ce quartier est marqué par une topographie qui rend compliqué les déplacements (fort dénivelé). Mais il est aussi pourvu d'un réseau de transport en commun : le terminus du tramway se trouve sur la partie mancelle du quartier (Bellevue) et le bus prend le relai vers la partie coulainaise.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

4 300



hab.

Revenu médian

1 011 €

Taux de réussite au brevet
établissements publics



79,4%

Taux de pauvreté

58,8%

Part des personnes de
15 à 64 ans ayant un emploi

37,4%



Part des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

40,9%



Principales caractéristiques

Des structures d'animation et d'accompagnement à rapprocher des habitants :

Bellevue-Carnac présente des atouts à mettre en avant avec la présence d'équipements et de services tels l'Espace de Vie Sociale (EVS) G. Moustaki, la Casquette (espace jeune), le Centre Social Les Maisons Pour Tous (MPT) qui investit trois équipements disséminés dans le quartier ainsi qu'un espace mobile (bus Rosalie), la Maison France Service, l'antenne de la Mission Locale, l'association sportive de Coulaines, les centres culturels H. Salvador et l'Herberie, la piscine municipale ou encore la bibliothèque associative qui offrent une grande variété de sports, loisirs et pratiques culturelles.

Des dynamiques sont à poursuivre pour rendre plus accessibles ces équipements culturels (tarification et visibilité de l'offre), rapprocher l'EVS du cœur du quartier et faire en sorte qu'il soit mieux repéré par les habitants, renforcer les actions de la Casquette. Un partenariat est à consolider avec France Travail pour se rapprocher des demandeurs d'emploi du quartier, l'antenne de référence étant éloignée.

Un enjeu fort en termes de moyens socio-éducatifs :

En matière de réussite éducative et sur le plan scolaire, il est à noter que le quartier ne bénéficie pas à ce jour d'un classement de ses établissements scolaires en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Une mixité sociale est rendue possible au sein des collèges Jean Cocteau et Léon Tolstoï grâce à l'accueil d'enfants résidant dans les communes voisines, plus favorisées. Ainsi, les écoles, rattachées à ses établissements, dont les élèves présentent des Indicateurs de Position Sociale (IPS) très faibles, ne peuvent prétendre aux outils et moyens complémentaires de l'éducation prioritaire.

Aussi, les signalements d'incidents ainsi que les actes de violences recensés au sein des établissements scolaires, en hausse ces dernières années, dégradent considérablement le climat scolaire et complexifient les relations enseignants/familles. Les violences rencontrées sont multiformes (harcèlement scolaire, coups, insultes, dégradations matérielles...) et nécessitent une réponse globale passant par la formation des équipes pédagogiques, l'accompagnement des familles et la construction d'outils partagés.

Pour répondre à cette situation, une demande de labellisation Cité Éducative est en cours (janvier 2024).

Une frontière institutionnelle à dépasser et une stratégie commune à construire :

Selon le territoire d'intervention, manceau ou coulainais, les acteurs en présence voient leur rayon d'action limité par les choix et les périmètres communaux. En effet, la frontière administrative n'est pas palpable pour les habitants qui se déplacent de chaque côté au gré de leurs besoins, plus encore les habitants de Bellevue et des hauts de Coulaines. Or les interventions des structures et équipements ont le plus souvent comme critère d'intervention la commune de domiciliation de l'habitant concerné. Une même activité au sein du même quartier prioritaire peut par exemple afficher des tarifs différents (sports, loisirs, périscolaire, restauration scolaire...) ou encore s'exercer selon des modalités différentes (Ex : semaine d'école de 4 jours au Mans et 4.5 jours à Coulaines).

C'est pourquoi une plus grande articulation entre les deux villes, une offre de service plus uniforme et un assouplissement des cadres d'intervention est à travailler au bénéfice des habitants.

Malgré une criminalité assez faible, il reste des dysfonctionnements sur certains secteurs comme aux abords de certains immeubles ou du collège Tolstoï. Qu'il s'agisse de trafics, de rodéos urbains, de tirs d'artifices ou encore d'une forme d'appropriation exclusive de l'espace public, ces événements véhiculent une image dégradée des espaces de vie pour les habitants de ces quartiers.

Métamorphose en cours

Le projet d'intérêt régional (PRIR), inscrit dans le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU), prévoit principalement de **développer le centre-ville** de Coulaines vers l'est, à l'articulation des deux parties du QPV, avec un objectif de mixité sociale. Des opérations de rénovation énergétique du parc social ont été ou vont être réalisées.

La reconstruction d'une maison de santé pluriprofessionnelle agrandie est par ailleurs prévue à proximité du centre ville et du QPV, afin de faciliter **l'accès aux soins**.

Une population dont la fragilité s'accroît

Une population jeune et précaire :

La pauvreté* a augmenté de presque 9 points à Bellevue-Carnac depuis 2017 (*au seuil de revenu de 60% du revenu disponible).

En réponse à la précarité des habitants, les acteurs locaux s'investissent : le CCAS de la ville de Coulaines porte une épicerie solidaire, les Restos du cœur disposent d'une antenne sur Coulaines. Une épicerie sociale a vu le jour via la présence de l'association Pain contre la faim dans un appartement rue de Madrid animé par la MJC Prévert. La MPT Coulaines propose à intervalles réguliers une friperie, de même l'EVS Moustaki des gratuiteries.

*revenu disponible = revenu primaire + revenu de transfert - prélèvements obligatoires.

2^e quartier

**le plus jeune de la région
avec les Sablons**

45,1%

**de la population
à entre 0 et 24 ans**

3^e quartier plus pauvre

**de la région selon les revenus
disponibles**





Plus d'1 famille sur 3
allocataires CAF est une
famille monoparentale

Avec

55,5% DE FEMMES
quartier le plus féminisé
de l'agglomération

Une forte présence de familles monoparentales :

La forte proportion des familles monoparentales dans ce quartier témoigne de la prédominance des femmes et de la jeunesse.

Plus d'un tiers des familles allocataires d'une prestation CAF est en situation de monoparentalité dont le responsable de famille est en très grande majorité une femme. Un peu moins d'un enfant couvert par une prestation CAF a moins de 6 ans. Le taux d'emploi global est peu élevé (35,6%). Parmi les femmes ayant un emploi, 35% sont des emplois à durée limitée.

Les enjeux pregnants

—> Pour la ville de Coulaines

- Développement économique,
- soutien à la parentalité,
- renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire,
- faire et vivre ensemble,
- prévention de la délinquance

—> Pour la ville du Mans

- Formation en adéquation avec les besoins de recrutement,
- développement économique,
- développement des mobilités durables,
- mobilisation des habitants comme acteur de la transition écologique,
- soutien à la parentalité,
- renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire,
- épanouissement de l'enfant et du jeune,
- accès aux soins,
- prévention santé,
- faire et vivre ensemble,
- accès aux offres de loisirs,
- sport et culture,
- prévention de la délinquance,
- renforcement de la présence humaine

Les 5 thématiques identifiées par les acteurs du quartier

01 Emploi

02 Prévention
de la délinquance

03 Parentalité

04 Animation de la vie sociale
Lien social
Vivre et faire ensemble

05 Accompagnement
social global individualisé

Chaoué-Perrières

Les quartiers Chaoué et Perrières constituent le cœur de la ville d'Allonnes. Ses habitants représentent 50% de la population allonnaise. Le logement social dense, composé d'immeubles collectifs en urbanisme de barres et de tours, prédomine. Des secteurs d'activités et d'habitat diversifiés moins denses se développent au nord et à l'ouest de la commune. Des commerces en difficulté composent l'ossature commerciale du centre-ville. Le paysage urbain est en mutation et s'adapte aux besoins sociaux et aux enjeux environnementaux. L'ensemble des services et des équipements communaux y sont présents et le « Tempo », Bus à Haut Niveau de Service, relie la commune à l'agglomération mancelle. Avec de nombreux espaces, événements culturels et sportifs, Chaoué-Perrières attire un large public, venu de l'agglomération et d'ailleurs.

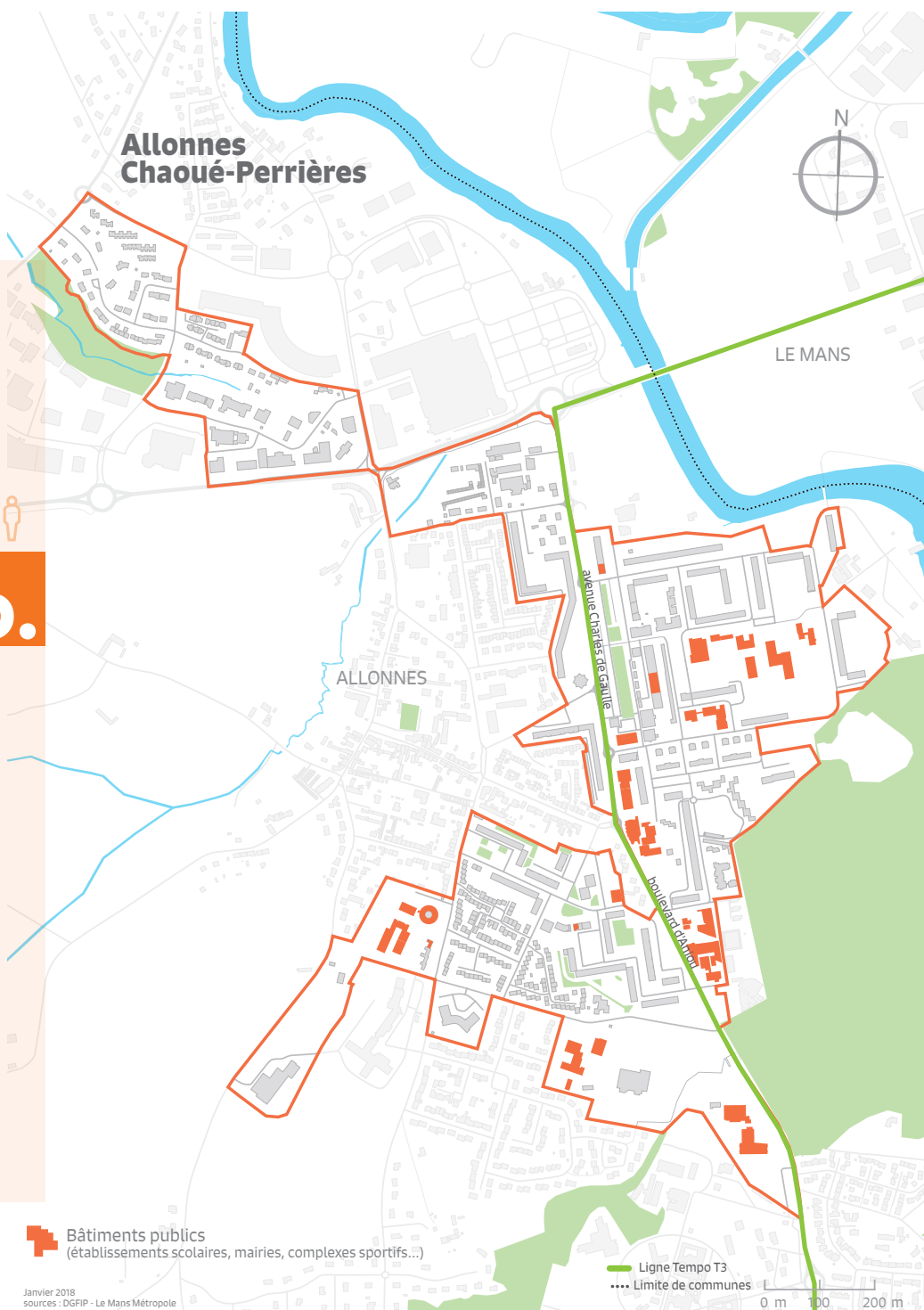
22

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

5 200    **hab.**

Revenu médian
1 198 €

Taux de réussite
au brevet
établissements
publics **81%**



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Taux de pauvreté
40,7%

Part des personnes de
15 à 64 ans ayant un emploi
48,3%



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
31,7%

Une amélioration des conditions de vie mais des vulnérabilités encore très présentes

Bien qu'un certain nombre d'indicateurs socio-économiques soient des plus favorables des 5 QPV, le quartier montre des fragilités sociales (pauvreté, chômage, santé, éducation...).

Parmi ces principaux indicateurs, le taux de pauvreté s'élève à 40,7% ; seuls 23% des ménages sont imposés ; 43,9% des ménages sont constitués de personnes isolées ; 24% sont des familles allocataires de la CAF sont monoparentales et 31,7% des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

Le quartier compte 857 demandeurs d'emploi toutes catégories en 2022, en baisse (926 en 2021) mais avec une forte augmentation de l'emploi précaire et un taux d'emploi de 48,3%. De nombreux freins à l'emploi perdurent en termes de mobilité, de niveau de formation ou qualification, de modes de garde ou de maîtrise de la langue française.

Les habitants du quartier montrent également une santé plus fragile, notamment les personnes âgées (25,1% de plus de 60 ans), avec un risque d'isolement et de dépendance. La démographie médicale est de plus en plus problématique, avec des départs de professionnels à très court terme ou des risques de déménagements vers d'autres secteurs géographiques. A ce titre, la construction de locaux est en projet afin de maintenir et accueillir des professionnels de santé libéraux à Allonnes.

La solidarité pour faire face aux inégalités

De nombreuses associations engagées et des services de proximité impliqués proposent aux habitants un accompagnement administratif et social quotidien essentiel, simplifiant les relations administratives et facilitant l'accès aux droits : CAF, CPAM, Département, Mission locale, Maison de la justice, CCAS (projets en direction des jeunes et des seniors), France Service assuré par « Le Cube ».

En écho à ce soutien, des temps de rencontres et d'échanges rythment intensément la vie allonnaise. Les nombreuses manifestations culturelles et sportives rassemblent bien au-delà du quartier. La fête interculturelle, la fête des associations, les expositions, les débats, les forums et les manifestations sportives (de locales à internationales) organisées par ou avec les habitants en sont des exemples éloquentes.

L'expression et la participation à la vie citoyenne sont aussi encouragées avec l'existence d'un Conseil de Jeunes, d'un Conseil Citoyens et d'un Conseil des Sages, instances dynamiques qui sont complétées par des rencontres publiques et un budget participatif.

Métamorphose en cours

Seul quartier de l'agglomération reconnu tant que Projet d'Intérêt National dans le NPNRU, Chaoué-Perrières bénéficie d'un important programme de renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU jusqu'en 2030, en cours de réalisation. Ce projet bénéficie également d'un accompagnement renforcé dans le cadre de la démarche «quartiers résilients».

Ce programme comprend des aménagements (cœur de ville, Chaoué-entrée de ville, Perrières), des démolitions (359 logements sociaux) et des reconstitutions (202 logements sociaux dont 44 dans le quartier).

67 logements
en construction en
accession à la propriété

Requalification
thermique de

179 logements
sociaux

Une dynamique socio-culturelle et éducative à poursuivre

Le quartier de Chaoué Perrières propose une offre socio culturelle et sportive très riche, renforcée depuis 2019 par la mise en place de la Cité éducative. Malgré la diversité de l'offre et les dynamiques partenariales fortes sur le territoire, le quartier Chaoué Perrières cumule encore des problématiques importantes liées à des difficultés :

- de mobilité des enfants/adolescents et de leurs parents.
- d'accès aux activités socio culturelles (freins financiers, dans les démarches à entreprendre) ;
- d'accès aux soins, de prises en charge orthophoniques/psychologique (délais d'attente trop longs, démarches à entreprendre de la part des familles, problèmes de mobilité...).
- d'accès à la langue française, de communication parents-enfants dès la petite enfance ;
- des familles à aider leurs enfants dans les devoirs, à suivre la scolarité des enfants, à comprendre les attendus de l'école et les préconisations faites en termes d'orientations scolaires.
- de surexposition des enfants (et ce, dès la petite enfance)/adolescents et des parents aux écrans.

Les enjeux pregnants

—> Pour la ville d'Allonnes

- Garde d'enfants,
- soutien à la parentalité,
- renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire,
- épanouissement de l'enfant et du jeune,
- faire et vivre ensemble,
- accès aux droits pour tous,
- renforcement de la présence humaine

Les 5 thématiques identifiées par les acteurs du quartier

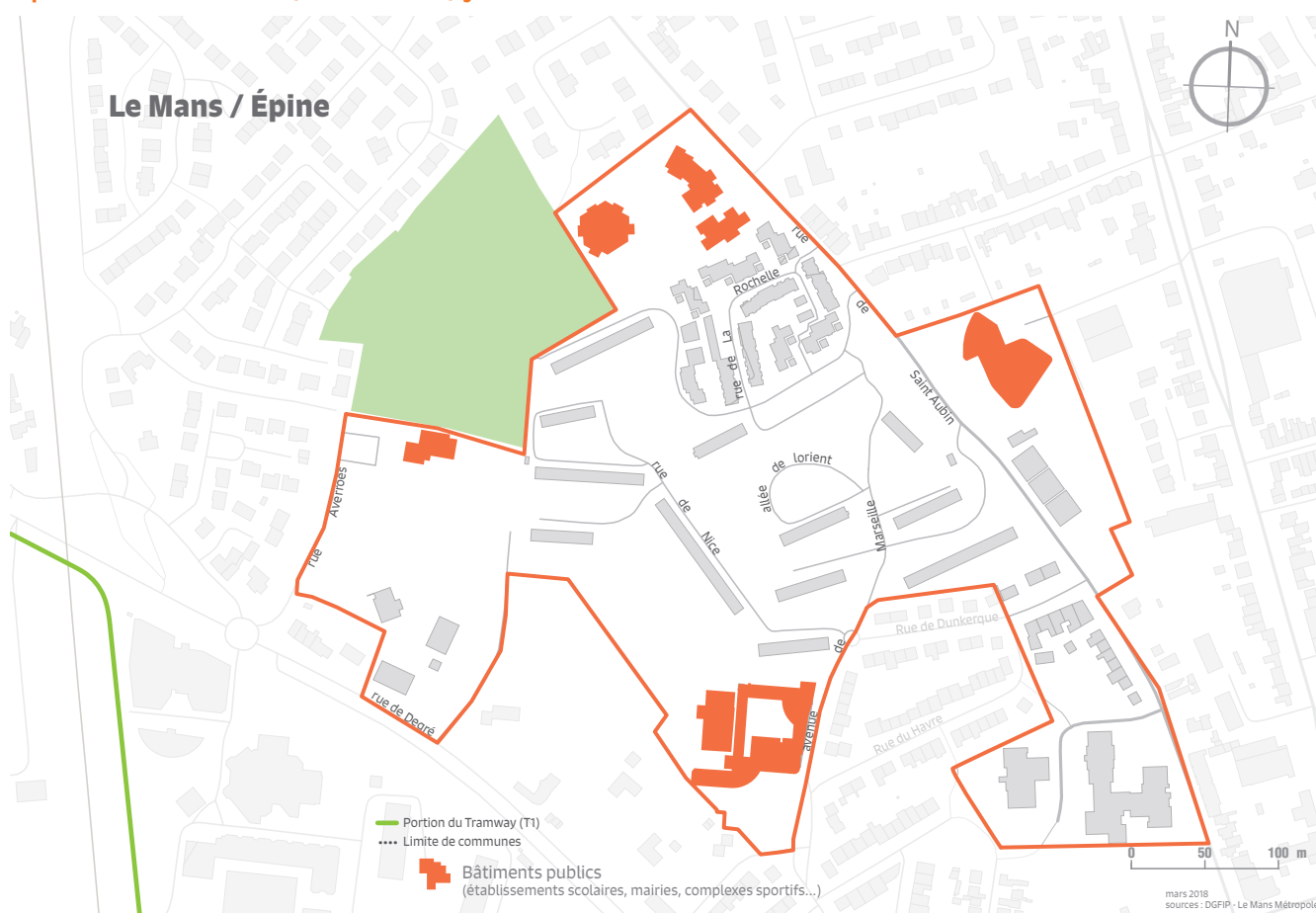
- 01 Garantir l'accès
aux droits pour tous
- 02 Lien social
Vivre ensemble
Cohésion sociale
- 03 Sensibilisation à l'environnement
les écogestes
- 04 Parentalité
- 05 Emploi



Épine

Avec 1100 habitants, le quartier de l'Épine est un des quartiers prioritaires les moins peuplés de la Région des Pays de la Loire. Du fait de sa petite taille et de sa faible population, ce quartier est associé à l'image d'un «village» isolé et renfermé sur lui-même.

L'absence de services de proximité et d'espaces d'animation permanents suscite chez les habitants un « sentiment d'abandon ». Le logement social y est ancien avec les loyers les plus bas du Mans et les abords d'immeubles et les espaces de proximité y sont vieillissants. Aujourd'hui, la nouvelle dynamique partenariale et la mobilisation des habitants doit être soutenue. La réflexion autour de la création d'un Espace de Vie Sociale (Ville et CAF) y contribue.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

1 100 hab.

Revenu médian
1 008 €

Taux de réussite au brevet
établissements publics
89,9%

Taux de pauvreté
55%

Part des personnes de
15 à 64 ans ayant un emploi
33%

Part des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi
32,3%

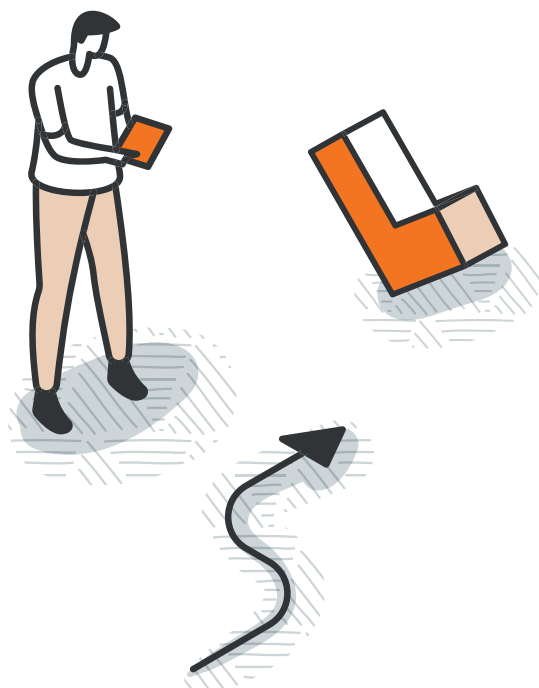
L'implication des partenaires et des habitants

Un nombre significatif de partenaires sont présents sur le quartier avec la limite toutefois que cette présence n'est pas permanente, bon nombre d'entre eux n'étant pas implantés sur le quartier. Le manque de moyens humains sur le volet animation jeunesse est relevé tout comme l'absence de centre social au cœur du quartier.

La réflexion en cours sur le schéma d'animation de la vie sociale est une opportunité pour réinterroger les besoins et la place du Centre Social des Cochereaux, qui par ailleurs réinvesti le quartier avec notamment la réouverture de l'appartement « bouquin copain ».

Les « P tits Déjs » des mardis, espace de rencontre ouvert à tous et la création en 2023 de deux associations d'habitants montrent la volonté des acteurs à dynamiser le quartier.

Le quartier est doté de structures socio-culturelles et sportives (Saulnières, maison de quartier P. Perret, gymnase, parc, plateau multisports...) qu'il semble opportun de réinvestir, repenser, pour les ouvrir davantage aux habitants du quartier.



Dynamique partenariale

Un collectif composé de 13 associations

se réunit trimestriellement en présence des institutions suivantes : Le Mans Métropole (Citoyenneté-Education-Emploi, Conseillers numériques, Cité Lab), l'État (Délégués du Préfet, Éducation nationale), le Département (Assistante Sociale), la Ville du Mans (Saulnières-Conservatoire, Vie des quartiers, DEVAC, Prévention), LMM Habitat, la Mission locale, la Cité du cirque, le Conseil citoyens et le Conseil des quartiers. Ces rencontres permettent l'échange d'informations et la mise en œuvre d'actions communes telles que « Splash », la fête de rentrée et la publication du journal « L'Épine s'exprime », favorisant ainsi une meilleure connaissance des besoins, la cohérence des interventions et la coopération entre les différents acteurs. Ensemble, ils s'engagent dans des actions visant à aller à la rencontre des habitants.

La réussite éducative : un atout à consolider

Les écoles maternelle, élémentaire et le collège ne bénéficient pas d'un classement en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Dans le cadre du renouvellement du Label Cité éducative de la ville du Mans, le quartier de l'Épine est inclus dans le dispositif couvrant les quartiers Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Sablons.

Avec des équipes éducatives impliquées, une réelle mixité sociale et des interventions culturelles nombreuses et variées, les établissements scolaires du quartier proposent aux élèves un enseignement dynamique et favorable à leur développement.

43%

des enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Le quartier de l'Épine affiche le plus fort taux d'enfants scolarisés de moins de trois ans des 5 quartiers prioritaires.

Concernant les propositions d'activités sur les temps péri et extra scolaires, elles sont peu nombreuses et peu accessibles. Il est à noter qu'aucun club sportif n'est présent sur le quartier.

Des enjeux autour de la parentalité

Le quartier accueille de nombreuses familles primo-arrivantes avec 13.8% de la population de l'Épine de nationalité étrangère, qui ne s'installent pas durablement sur le territoire, ce qui impacte la continuité scolaire des enfants scolarisés à l'école maternelle Louise Labé ou l'école élémentaire Marcel Pagnol. Des problématiques de parentalité numérique, de gestion des écrans, sont repérés très tôt par les enseignants de maternelle ainsi que des problématiques d'accès aux apprentissages, d'aide dans la réalisation des devoirs, d'accès aux droits des familles, d'accès à des activités socio-culturelles et/ou sportives et d'accès à la langue.

Au fil des années, la mobilisation d'un certain nombre de partenaires a permis de renforcer l'offre sur le territoire et de coordonner les actions socio-éducatives. Cependant, certaines problématiques persistent, notamment en ce qui concerne :

28

- la parentalité et l'éducation dès la petite enfance
- l'accès des familles aux activités et ressources du territoire (de loisirs, de soins...)
- la mobilité des familles (freins financiers, difficultés à repérer les structures et à engager des démarches...)
- le suivi de la scolarité de leurs enfants, à comprendre les attendus de l'école, à communiquer avec l'école
- la mobilisation des familles dans les démarches du fait d'un manque de disponibilité intellectuelle, de priorités autres (alimentaires, vestimentaires etc.)
- la communication parents/professionnels du fait de la barrière de la langue, difficultés d'accès à la langue française des enfants et des parents, traumatismes liés aux parcours migratoires des familles
- la surexposition des enfants /adolescents et des parents aux écrans

Une population jeune et isolée en difficulté d'accès à l'emploi

Les jeunes de 0 à 24 ans représentent 44.4% de la population, soit le 4^{ème} quartier prioritaire le plus jeune de la Région.

44%
*de la population
a moins de 24 ans.*

53,3%
*des ménages sont composés
d'une seule personne.*

39.5% des familles sont monoparentales.

Avec seulement 1 personne sur 3 (15 à 64 ans) en activité, le taux d'emploi est le plus bas de la Région Pays de la Loire.

Les habitants y résident moins longtemps que dans les autres QPV (environ 36%).

30,6%
*des ménages sont installés à
l'Épine depuis plus de 10 ans.*

95% des logements du quartier sont des logements sociaux.

Les enjeux pregnants

—> Pour la ville du Mans

- Formation en adéquation avec les besoins de recrutement,
- développement économique,
- développement des mobilités durables,
- mobilisation des habitants comme acteur de la transition écologique,
- soutien à la parentalité,
- renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire ;
- épanouissement de l'enfant et du jeune,
- accès aux soins, prévention santé,
- faire et vivre ensemble,
- accès aux offres de loisirs,
- sport et culture,
- prévention de la délinquance,
- renforcement de la présence humaine

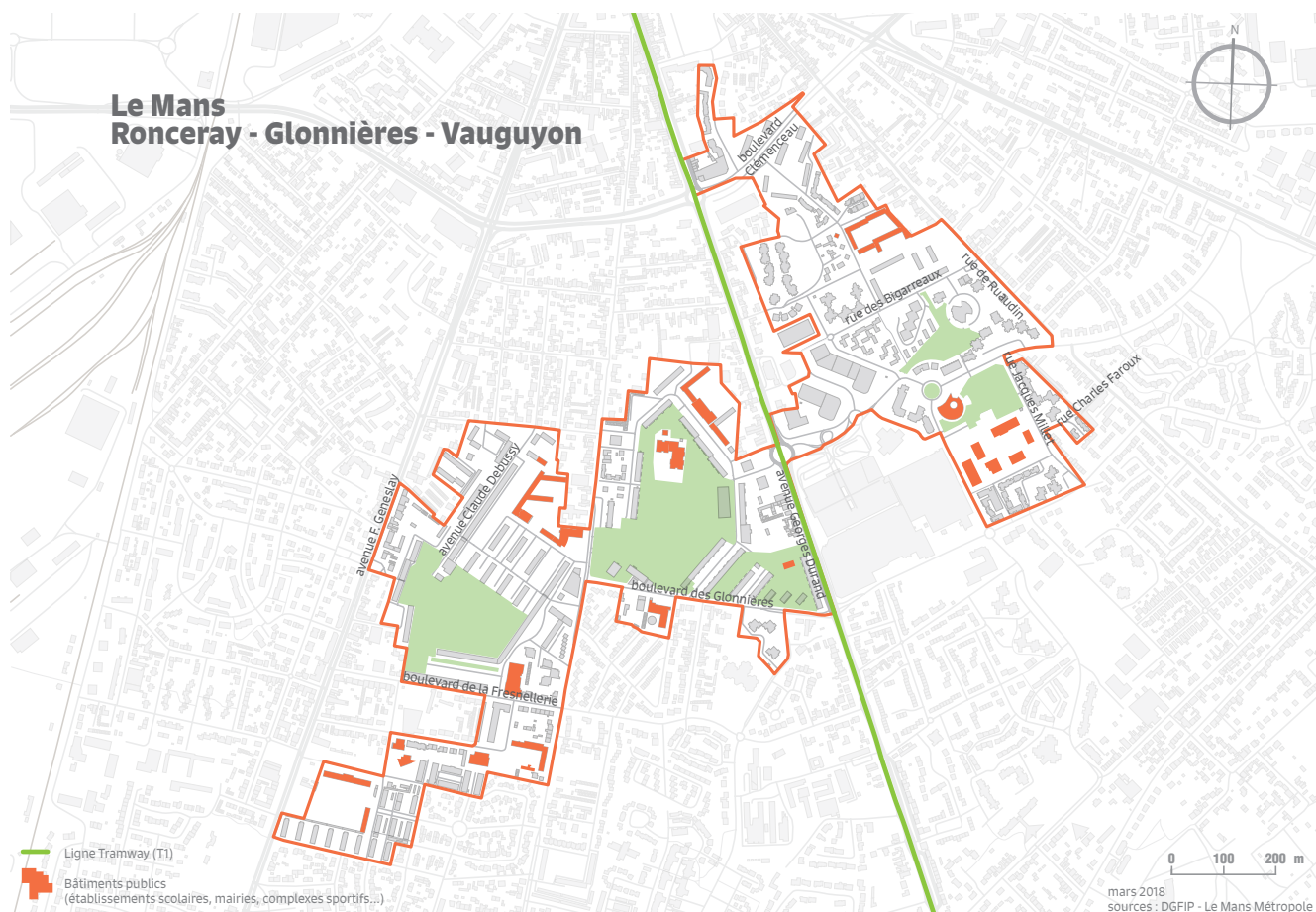
Les 5 thématiques identifiées par les acteurs du quartier

- 01 Garantir l'accès
aux droits pour tous
- 02 Lien social
Vivre ensemble
Cohésion sociale
- 03 Répondre
aux besoins primaires
- 04 Parentalité
- 05 Emploi



Ronceray-Glonnières-Vauguyon

Ce vaste ensemble comprend trois territoires distincts, chacun étant séparé par des avenues: Ronceray, Glonnières et Vauguyon. Il est composé de 6 112 habitants soit 4,3 % de la population du Mans. Les ressources de chaque quartier sont inégales et incitent les habitants à être mobiles. Y est adossé un quartier non reconnu par la politique de la ville mais classé REP : le secteur Maroc-Huchepie.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

6 400



hab.

Revenu médian

1 063 €

Taux de pauvreté

53,1%

Part des personnes de
15 à 64 ans ayant un emploi

39,2%

Part des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

41%



Un quartier composé de plusieurs secteurs

Bien que les trois micro-quartiers soient regroupés sous le nom de Quartiers sud, ils ne constituent pas un ensemble homogène en termes d'expérience vécue et de perception, que ce soit pour les habitants ou les professionnels. Dans les quartiers Ronceray et Glonnières, les types d'habitat (grands ensembles) et les profils de population présentent des similitudes. Le quartier Vauguyon est composé quant à lui d'une population plus âgée où sont présents quelques petits pavillons y compris sociaux. Chacun des micro-quartiers est bordé par des grands axes routiers ou du tramway qui matérialisent une frontière physique et psychologique pour les habitants qui se déplacent plus facilement vers le centre du Mans qu'intra quartier.

En projets

Le projet d'intérêt régional (PRIR), inscrit dans le NPNRU, prévoit des opérations de **rénovation énergétique** du parc social et la construction d'une **maison de santé pluriprofessionnelle** dans le QPV (secteur Glonnières).

Un accès aux emplois de proximité à renforcer

Le quartier prioritaire Ronceray-Glonnières-Vauguyon est situé à proximité de plusieurs zones d'activités notamment commerciales. Les habitants des quartiers sud y restent sous représentés dans les emplois de ce secteur alors que les entreprises peuvent rencontrer des difficultés à recruter.

Un travail de mise en adéquation entre les besoins de proximité en recrutement des entreprises et les demandeurs d'emploi du quartier est à initier.

Une dynamique socio-culturelle partenariale solide

Trois structures organisent, coordonnent et animent la vie sociale du quartier : l'Espace de vie sociale Maison pour Tous Jean Moulin, Maison de quartier des Bruyères, la MJC Ronceray et le Centre social des quartiers sud. Une dynamique de coopération partenariale et de transversalité est opérante. Elle permet de solidifier les liens et le travail en réseau d'acteurs sur le territoire à l'image de la dynamique de la Concertation Jeunesse regroupant différents acteurs du quartier. L'offre socio-culturelle du territoire est variée : les structures proposent de nombreuses activités et programmations jeunes publics et familles, concerts, événements. La présence du cinéma Le Royal et de la médiathèque Sud viennent compléter l'éventail de propositions socio-culturelles. Il est à noter également la présence sur le territoire des pôles associatifs Coluche et Guy Moquet qui hébergent et domicilient de nombreuses associations qui œuvrent également dans le quartier.

Les enjeux de mobilisation des habitants et d'aller-vers restent importants.

Des parcours scolaires accompagnés par une Cité Éducative active

18,6%
des élèves montrent un retard scolaire à l'entrée en 6^e.

Les collèges Joséphine Baker et Pierre Gilles de Gennes se positionnent parmi les 10 et 11^{ème} plus faibles IPS sur les 416 établissements scolaires du second degré de l'académie.

La Cité éducative des quartiers prioritaires Sablons-Bords de l'Huisne et Ronceray-Glonnières-Vauguyon de la Ville du Mans vient renforcer l'action éducative et constitue un label d'excellence pour ces territoires depuis octobre 2021. Le collège Pierre Gilles de Gennes en est le chef de file depuis deux ans et reconduit sa participation pour trois années dans le cadre du renouvellement du label.

Les enjeux pregnants

—> Pour la ville du Mans

Les 5 thématiques identifiées par les acteurs du quartier

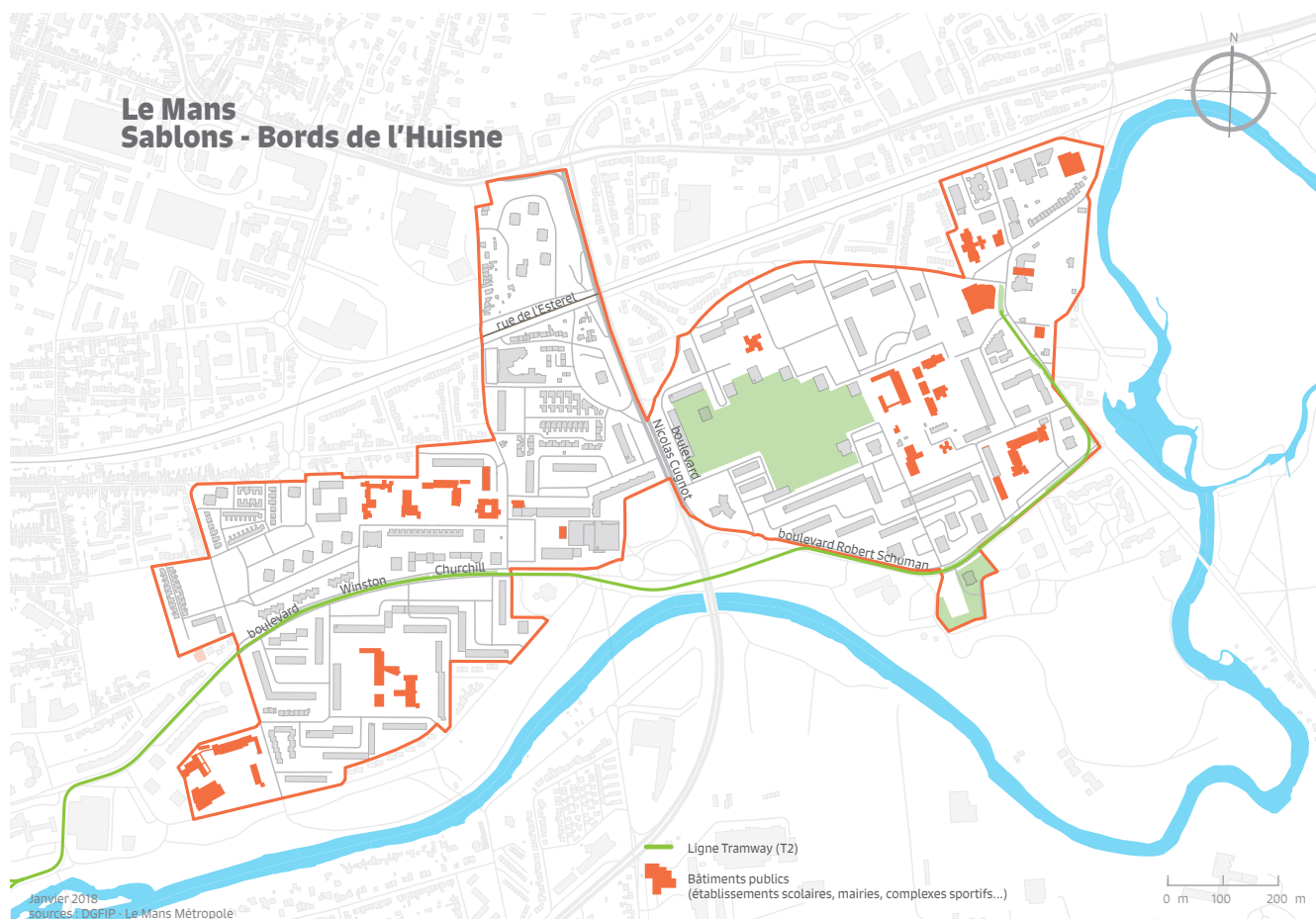
- 01 Animation de la vie sociale Lien social Vivre et faire ensemble
- 02 Apprentissage du français, accès à la langue
- 03 Prévention de la délinquance
- 04 Emploi
- 05 Parentalité

- Formation en adéquation avec les besoins de recrutement,
- développement économique,
- développement des mobilités durables,
- mobilisation des habitants comme acteur de la transition écologique,
- soutien à la parentalité, renforcement de la réussite scolaire
- et prévention du décrochage scolaire ;
- épanouissement de l'enfant et du jeune,
- accès aux soins,
- prévention santé,
- faire et vivre ensemble,
- accès aux offres de loisirs,
- sport et culture,
- prévention de la délinquance,
- renforcement de la présence humaine



Sablons-Bords de l'Huisne

Le quartier prioritaire des Sablons-Bords de l'Huisne est une « petite ville » dans la ville. Les services et équipements publics ainsi que le tissu associatif y sont très présents, son environnement urbain plutôt aéré et bordé de nombreux espaces verts. Avec ses plus de 10 000 habitants il est le 2^{ème} quartier prioritaire de la région mais également celui dont le revenu médian disponible est le plus faible.



33

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

10 300



hab.

Revenu médian

1 007 €

Taux de réussite au brevet
établissements publics



73,5%

Taux de pauvreté

59,4%

Part des personnes de
15 à 64 ans ayant un emploi

36,3%



Part des 16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

33,9%

De nombreux atouts atténués par une image stigmatisante

Un quartier prioritaire bien doté en services et en équipements

Étendu sur 84 ha au sud-est du Mans, le quartier prioritaire des Sablons Bords de l'Huisne représente 7% de la population Mancelle. La voie de chemin de fer qui longe le nord, l'Huisne le sud du quartier, la rocade qui le traverse verticalement et son étalement géographique (2.5 Km) font du quartier prioritaire deux espaces de vie différents pour les habitants, communément appelés « Sablons Est » et « Sablons Ouest ».

• **Sablons Est** se trouve au terminus de la ligne de tramway, à proximité de l'Arche de la Nature (espace naturel de 500 ha limitrophe des Sablons). Les services et équipements publics sont nombreux : France Travail, mission locale, antenne du département PMI, scène nationale culturelle Espal et la médiathèque, Le Mans Métropole Habitat, crèche municipale neuve, île aux sports et un petit centre commercial en cours de restructuration.

• **Sablons Ouest** se trouve à proximité de la station de correspondance St-Martin et du centre municipal de santé. Des services et équipements sont également présents avec la mairie annexe, une antenne du service jeunesse de la ville, le commissariat, la Cité du cirque-le Plongeoir, un centre social et des associations culturelles et sportives. Le marché des Sablons draine de nombreux habitants de toute la ville et le centre commercial du quartier est en cours de restructuration.

91,4%

des logements
sont des logements sociaux.

Métamorphose en cours

Le projet d'intérêt régional (PRIR), inscrit dans le NPNRU, prévoit des opérations de restructuration **des centres commerciaux** (Épau et Sablons), d'**aménagement** d'espaces publics, de **renovation énergétique** du parc social, de diversification de l'habitat et d'équipements publics (crèche et gymnase). Le projet de recomposition de la polarité autour du centre commercial des Sablons intègre un objectif majeur de développement économique, autour de l'entrepreneuriat.

Une image négative cause de discriminations

Le quartier des Sablons et ses habitants sont marqués par un important déficit de réputation et d'image souvent relayé par la presse quotidienne régionale. D'abord les habitants sont les plus pauvres de la région : un peu plus d'un habitant sur trois est en emploi contre six à l'échelle de l'agglomération. La part de population étrangère y est 4.4 fois plus importante que dans l'agglomération.

26,6%

de la population des Sablons
est de nationalité étrangère
(en hausse de plus de 50%
depuis 2017),

27,4%

 sont en
emploi.

42,5%

*des familles sont
monoparentales
(30.3% parmi
les allocataires CAF)*

Quartier le plus pauvre

*de la région selon les revenus
disponibles
(+6 pts depuis 2017)*



Ces caractéristiques ici cumulatives alimentent les préjugés de la population hors du quartier. Ils conduisent à la discrimination des habitants des Sablons et renforcent la dépréciation de l'image que les habitants ont d'eux-mêmes.

L'espace public aux Sablons est un enjeu majeur. Les déchets et encombrants sauvages sont nombreux et réguliers. Il ne fait l'objet que de peu de partage, les femmes notamment y sont peu visibles. La place du marché est le cœur économique du quartier mais elle cristallise également les problématiques d'occupation et d'appropriation de l'espace public.

D'autre part, le quartier est impacté par les trafics de stupéfiants et les règlements de compte entre trafiquants, notamment par armes à feu. Certains jeunes entrent précocement dans la délinquance.

Un tissu associatif dense à accompagner

Qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs, ou encore communautaires ou à caractère socio-éducatif la présence des associations couvre territorialement tout le quartier et ce depuis de nombreuses années. Néanmoins, la précarisation de la population suppose de leur part une implication plus forte encore. Or, le tissu de bénévoles généralement âgé s'étiole et des difficultés en termes de moyens logistiques et financiers se font ressentir. Ces difficultés ont toutefois fait naître des réponses partenariales particulièrement efficaces en termes « d'aller-vers » les habitants.

Des taux de décrochages et de retards scolaires préoccupants

Au plan de la scolarité, 12,9% des élèves présentent un retard scolaire à l'entrée en 6e, soit 5 points de plus qu'au niveau municipal, et un taux de réussite au brevet de 73,5% nettement inférieur à la moyenne mancelle (12 points de moins). 28,1% des habitants présentent un niveau de formation inférieur au Bac. Plus globalement, les élèves des REP+ des Sablons sont depuis plusieurs années parmi les élèves les plus en difficulté au plan régional. Le collège Costa-Gavras, au Mans, est le collège le plus défavorisé de France métropolitaine. L'IPS du collège Costa-Gavras, au Mans, est quasiment deux fois plus bas que l'indice moyen national (53,8). Les élèves des REP+ des Sablons sont depuis plusieurs années parmi les élèves les plus en difficulté au plan régional.

Face à cette situation, de nombreux projets innovants ont été déployés grâce au soutien de la Cité éducative, aux dynamiques d'éducation prioritaire (deux REP+), notamment en matière de liaison école/famille, d'interculturalité ou encore d'iniquité de l'accès aux activités péri et extra-scolaire.

2^e quartier

*avec Bellevue-Carnac
le plus jeune de la région :*

45,1%

*de la population
à entre 0 et 24 ans*

Les enjeux pregnants

—> Pour la ville du Mans

Les 5 thématiques identifiées par les acteurs du quartier

01 Emploi

02 Prévention
de la délinquance

03 Animation de la vie sociale
Lien social
Vivre et faire ensemble

04 Apprentissage du français
Accès à la langue

05 Parentalité

- Formation en adéquation avec les besoins de recrutement,
- développement économique,
- développement des mobilités durables,
- mobilisation des habitants comme acteur de la transition écologique
- soutien à la parentalité,
- renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire,
- épanouissement de l'enfant et du jeune,
- accès aux soins,
- prévention santé,
- faire et vivre ensemble,
- accès aux offres de loisirs,
- sport et culture,
- prévention de la délinquance,
- renforcement de la présence humaine



Les enjeux prioritaires de la nouvelle contractualisation

Émancipation pour tous

Transition écologique et énergétique

Tranquillité et sécurité publique

Plein emploi

Les enjeux transversaux

Des enjeux d'articulation au sein de la gouvernance

→ Les enjeux transversaux

Face aux multiples enjeux et défis auxquels elle fait face, la politique de la ville requiert une approche méthodologique et des principes de mise en œuvre spécifiques. Au carrefour de nombreuses politiques publiques, elle suppose une intégration transversale de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la réponse aux besoins primaires. Parallèlement, elle implique des modalités de travail en plus grande proximité avec les habitants et exige une coordination accrue des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Besoins primaires

Les besoins primaires (vitaux) sont ceux dont la satisfaction est indispensable à notre survie : respirer, boire, manger, éliminer, se protéger du froid et de la chaleur, être en sécurité, dormir. Satisfaire aux besoins primaires est une nécessité. Si ces besoins ne sont pas comblés, cela nuit au développement et à la vie même d'un individu. Cela touche aussi bien son physique, que son psychisme.

Si la politique de la ville a pour objectifs de réduire les inégalités sociales, de favoriser le lien social et d'améliorer les conditions de vie des habitants, aucun de ces objectifs n'a de sens si en premier lieu les réponses aux besoins primaires ne sont pas apportées. Les QPV, dont les habitants cumulent le plus de difficultés socio-économiques sont les plus impactés notamment par les augmentations des prix de l'alimentation, de l'énergie, des loyers, etc. ainsi que par l'accroissement des difficultés d'accéder aux soins et à leurs droits.

Bien que ces dernières années, les collectivités et associations, avec le soutien financier de l'Etat notamment (lutte contre la pauvreté, aide alimentaire,...), aient développé dans nos quartiers un certain nombre de projets comme les déambulations sociales, les épiceries solidaires, les repair'café, les gratuiteries, les ateliers d'économie d'énergie et autres bourses aux vêtements, cela est notoirement insuffisant au vu de l'accroissement de la paupérisation des habitants.

L'enjeu des institutions, collectivités et associations, sera bien de mettre en œuvre conjointement et solidairement des moyens, outils et dispositifs permettant le repérage, l'accompagnement ou la prise en charge des personnes en grandes précarités.



DES POLITIQUES PUBLIQUES TRANSVERSALES :

La lutte contre les discriminations

Une discrimination est une infraction pénale. Elle est définie dans le code pénal, aux articles 225-1 et suivants ainsi qu'à l'article L. 1132-1 et suivants du code du travail. Une discrimination consiste en une inégalité de traitement injustifiée, à raison d'une liste de 26 critères. Selon la loi, une discrimination peut être directe ou indirecte et dans les deux cas condamnables.

En de très nombreuses occasions les habitants ainsi que les acteurs des quartiers prioritaires ont mis en avant les nombreuses discriminations auxquelles sont confrontés les résidents de ces quartiers. Le cumul des discriminations est très pressant sur les habitants de ces quartiers (adresse, origine ou religion réelle ou supposée...). Le plus souvent indirectes, elles viennent autant du secteur privé que du secteur public et sont renforcées par l'image véhiculée de ces quartiers. Ces discriminations impactent largement l'estime de soi des habitants, compliquent leur accès à l'emploi. La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations sont donc au cœur des engagements du contrat de ville comme sur le volet plein emploi avec un enjeu autour de l'amélioration des pratiques d'accompagnement. Par ailleurs, un certain nombre de partenaires mènent déjà des actions sur ce sujet, elles sont à poursuivre (Semaines d'éducation contre les discriminations entre autres...).

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la lutte contre le racisme et contre les discriminations LGBT+. Afin d'ancrer ces actions dans les quartiers, il faudra utilement s'appuyer sur le tissu local associatif existant. La détection précoce des situations et l'accompagnement des victimes sont des enjeux essentiels.

L'égalité femmes-hommes

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités de genre sont un axe spécifique de la lutte contre les discriminations. Le contrat de ville doit contribuer à l'égalité réelle des genres dans les quartiers prioritaires. Pour cela, une attention particulière doit y être accordée, les femmes étant généralement dans des situations socio-économiques beaucoup plus fragiles que dans les autres quartiers. Par ailleurs, au plan national, les femmes des quartiers populaires affirmant être en bonne santé ne sont que de 35,6% soit 10 points de moins que le reste de leurs unités urbaines. Quasiment une femme de QPV sur trois déclare un niveau de peur dans leur quartier supérieur à celles de l'unité urbaine.

Au niveau local, la place des femmes est régulièrement un sujet abordé dans les quartiers prioritaires, notamment ceux des Ronceray-Glonnières-Vauguyon et des Sablons. Bien que présentes sur l'espace public, elles le sont à des moments et des endroits en relation avec leur statut de mère (parcs, proximité des écoles...). Une partie des jeunes filles préfèrent se déplacer en centre-ville plutôt que d'être sur l'espace public du quartier prioritaire, à défaut de quoi elles restent plutôt en intérieur. Certains jeunes hommes investissent les espaces publics comme les plaines et les espaces de convivialité (cafés...). Leur présence en nombre ainsi que certains comportements dissuadent une partie des femmes de s'y rendre, y compris chez les professionnels du secteur.

C'est pourquoi le contrat de ville encourage les actions visant à promouvoir et à contribuer à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, particulièrement en analysant et en évaluant sa mise en œuvre à travers le prisme du genre grâce à une démarche intégrée.



DES MÉTHODES DE TRAVAIL

Médiation et « aller vers »

Selon France Médiation « *La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.* »

Les démarches « d'Aller vers », naissent historiquement de la nécessité de toucher les publics les plus vulnérables et les plus en danger (prévention spécialisée et maraudes sanitaires et sociales), qui vivent en partie dans la rue, et pour lesquels il s'avère indispensable de se déplacer soi-même. Progressivement, « l'aller vers » va se déplacer vers l'ensemble du travail social, pour désigner un ensemble de pratiques désormais destinées à un public extrêmement large. Cette pratique peut être une réponse à la dégradation de la fréquentation des dispositifs et des équipements traditionnels de l'action sociale et socio-culturelle due en partie à l'enfermement dans des logiques institutionnelles et bureaucratiques.

« L'Aller vers », outil de médiation, doit permettre d'établir un contact avec une frange non négligeable de la population qui n'accède plus aux services et aux prestations (non-recours). Il propose d'écouter, dialoguer, prévenir une situation conflictuelle, favoriser l'accès aux droits, accompagner des projets de la vie locale... Il peut être utilisé par l'ensemble des professionnels des secteurs sociaux, éducatifs et culturels. La mise en œuvre de « l'Aller vers » sur un territoire doit être concertée avec les différents partenaires locaux et pratiquée par des personnels formés aux enjeux et à la pratique de la médiation sociale.

Identifié dans le précédent contrat, cet enjeu a été réaffirmé et mis en œuvre activement par les structures durant la période COVID. Une formation à « L'Aller vers » à destination de l'ensemble des partenaires (institutions, collectivités et associations) s'est déroulée en 2022 et 2023 (organisée et financée par Le Mans Métropole).

Les « Adultes relais », dont le nombre à ce jour au niveau local se situe autour d'une trentaine, sont maintenant des acteurs indispensables de la médiation sociale. L'État, lors de du Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, a souhaité « renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais ».

L'enjeu pour les six années à venir sera de favoriser les actions de médiation en renforçant la présence dans la rue, les lieux de vie (écoles, centres sociaux,...) et en pieds d'immeubles, et de soutenir et accompagner les partenaires volontaires à l'élaboration d'une démarche « d'Aller vers ». Cette approche devra s'appuyer sur un projet de territoire pour s'adapter aux besoins des habitants de chaque quartier et tenir compte du contexte social, économique et culturel local.

Coordination des acteurs et des dispositifs

L'enjeu de coordination des différents acteurs et dispositifs intervenant sur un même champ ou un même territoire, mais également de façon intercommunale, est régulièrement revenu lors du travail de définition du présent contrat. Une attention particulière sera portée à cet enjeu afin de rendre plus efficient le travail mené par chacun et d'éviter de multiplier les instances. Ainsi, les pilotes de la politique de la ville, pourront être à l'initiative de temps de coordination ou s'appuyer sur des dispositifs existants, qu'ils relèvent de la politique de la ville (cités éducatives, ...) ou du droit commun (CISPD, CLSM,...).

Le Service politique de la ville de Le Mans Métropole aux côtés des services de l'Etat coordonnent les acteurs intervenant sur les quartiers et animent les instances et les groupes projets.

Participation citoyenne

La participation citoyenne est une pratique démocratique qui consiste à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux. Les démarches participatives permettent à des habitants non experts de donner un avis et de formuler des propositions sur des projets de réforme, des politiques publiques ou encore des sujets de controverse qui appellent la construction d'un consensus. Elles sont un moyen d'impliquer les citoyens dans la construction des politiques publiques, en tenant compte de la diversité de leurs opinions et de leurs attentes.

La politique de la ville s'est construite avec ses habitants. Dès la fin des années 70, les citoyens sont placés au cœur du développement et de la vie sociale des quartiers et leurs initiatives participent à la mise en place d'actions nouvelles. Alors que la politique s'est institutionnalisée, de nouvelles méthodes ont été développées pour donner la parole aux citoyens, leur permettre d'agir et d'initier des nouvelles actions et de peser sur les décisions qui les concerne. La loi du 21 février 2014 a conforté cette idée en créant les Conseils Citoyens. La participation citoyenne revêt un double objectif : permettre l'émergence de nouvelles initiatives dans les quartiers tout en étant garant de la présence citoyenne dans la gouvernance de la politique de la ville.

Le CIV du 27 octobre 2023 a rappelé que « *La réussite d'une politique de la ville adaptée aux réalités locales repose sur la participation active des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Leurs contributions sont cruciales pour déployer des projets adaptés aux réalités de ces territoires, intégrés, évalués, déclinés dans les nouveaux contrats de ville* ».

Sur le territoire de Le Mans Métropole, la participation citoyenne pourra revêtir différentes formes et être à géométrie variable en fonction des quartiers prioritaires.



Des Conseils Citoyens à adapter en fonction des réalités locales

5 Conseils Citoyens sur l'agglomération mancelle, regroupent près de 70 personnes (données 2023) et sont animés par deux agents Le Mans Métropole en contrat adultes relais. L'évaluation du précédent contrat a souligné la bonne intégration des conseillers dans les instances de la politique de la ville, notamment au comité de pilotage annuel, ainsi qu'une motivation et un engagement sincères. Cependant, elle a également mis en lumière la nécessité d'accompagner et de former les membres, ainsi que des lacunes en termes de représentativité, des périodes d'essoufflement et de turn over, et un manque de reconnaissance et de visibilité.

Les Conseils Citoyens sont impliqués dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville et de ses dispositifs. Pour ce faire, des représentants de ces conseils sont présents au Comité de Pilotage annuel de la politique de la ville. Les conseillers citoyens sont par ailleurs associés à l'instruction des demandes de subventions annuelles sur chacun des quartiers.

Le bilan contrasté amène à interroger le fonctionnement actuel des Conseils Citoyens et à questionner leur façon de fonctionner qui pourra être différente d'un quartier à l'autre.

Rendre les habitants acteurs de leurs territoires

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un des outils qui permet de donner des marges d'action aux habitants prêts à porter des projets dans leurs quartiers. Déjà existant sur le territoire, le FPH est à redynamiser et coordonner pour une meilleure visibilité auprès des habitants.

Des habitants associés aux projets de renouvellement urbain

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les habitants sont régulièrement invités à participer à des réunions d'information publiques mais également à des ateliers, des expositions et des visites urbaines sur les différents projets menés sur leurs quartiers.

Deux Maisons des Projets existent sur le territoire, à Chaoué-Perrières et aux Sablons, pour accompagner et informer les habitants sur ce volet.

De nouvelles formes de participations citoyennes à développer

Un certain nombre d'actions sont déjà menées sur les quartiers pour impliquer les habitants, les familles, les jeunes et leur permettre de s'exprimer : café des habitants, soutien aux initiatives, Fonds Participations des Habitants, déambulations, visites de quartiers, réunions publiques, consultations numériques,... Ces actions pourront être renforcées quand d'autres seront à expérimenter, comme les tables de quartiers par exemple : espaces citoyens, qui réunissent associations et/ou habitants mobilisés à l'échelle du quartier. Leur but est de mener des actions collectives permettant l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, à partir d'enjeux, préoccupations et envies d'agir soulevés par les habitants. Il peut s'agir de solutions construites par les habitants eux-mêmes, ou de démarches d'interpellation.

→ Plein emploi

L'axe développement économique et emploi vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence. Il s'agit notamment d'accompagner le développement économique des quartiers, de restructurer les espaces commerciaux et artisanaux, et de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants en levant en particulier les freins connexes (mobilité, garde d'enfants, apprentissage du français...).



Enjeux globaux

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. A titre d'exemple, on peut noter les données 2022 suivantes :

- Une surreprésentation des demandeurs d'emploi : les personnes vivant dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 8,2 % de la population française, mais 13 % des demandeurs d'emploi.
- La population jeune est peu qualifiée : 1 jeune sur 3 détient un niveau de formation inférieur au BEP ou CAP et, **parmi les 15 à 29 ans, 29 % ne sont ni en emploi ni en études ni en formation (NEET)**.
- 40% des habitants des QPV ont moins de 25 ans.

Ce sur-chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville peut donc être attribué à la sur représentation, dans ces territoires, de catégories d'actifs particulièrement exposées à ce risque : les ouvriers et les employés, les personnes de faibles niveaux de formation, les jeunes (notamment ceux sortis précocement du système éducatif) et les personnes étrangères ou d'origine immigrée (en particulier d'origine extra-européenne). Les habitants des quartiers sont donc particulièrement confrontés à des difficultés sociales pour accéder à l'emploi, et cumulent souvent plusieurs de ces difficultés.

Cette situation dégradée de l'emploi dans les quartiers prioritaires nécessite une action particulière de l'État et des collectivités locales dans le cadre de la politique de la ville. Conçue dans une logique de rattrapage, elle vise à atteindre une proportion de bénéficiaires des mesures de l'emploi adaptée aux besoins des habitants des QPV. Accompagner vers l'emploi les habitants des quartiers, c'est leur donner les clefs de leur émancipation individuelle, celle qui leur permettra de vivre dignement de leur travail et de construire leur vie.

Cette politique publique repose, en tout premier lieu, sur la mobilisation des politiques d'emploi de droit commun – qui doivent s'appliquer de façon générale à tous – en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Ces actions de droit commun en matière d'emploi sont nombreuses et l'enjeu porte sur l'articulation des dispositifs existants et des acteurs.

À partir de 2020, les Cités de l'emploi sont venues renforcer l'action des acteurs locaux, en offrant un cadre agile de coopération pour garantir aux habitants des quartiers les mêmes opportunités d'insertion qu'ailleurs. L'objectif est de proposer un mode de collaboration renforcée entre les multiples acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation, afin d'améliorer significativement l'insertion dans l'emploi des résidents des quartiers prioritaires de la ville. Une cité de l'emploi a ainsi été créée pour les quartiers prioritaires de Le Mans Métropole fin 2021 avec la mobilisation d'une enveloppe Etat de 300 000 euros sur trois ans.

La conduite de la nouvelle politique de plein emploi dans les quartiers pourra s'appuyer sur cette dynamique tout en s'inscrivant dans un contexte de changement important du pilotage des politiques d'emploi en France via notamment la création de France Travail, ou des plateformes AGIR en faveur des migrants statutaires. Il s'agira de développer l'offre de services d'accompagnement vers l'emploi, d'élargir le cadre partenarial. Une animation renouvelée des politiques de l'emploi dans les QPV sera encouragée dans le cadre du contrat de ville pour rechercher leur complémentarité. Le financement d'actions d'accompagnement et de levée des freins à l'emploi sera privilégié.

Par ailleurs, les quartiers prioritaires peuvent aussi être un lieu privilégié pour favoriser l'entrepreneuriat. Un nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise "entrepreneuriat Quartiers 2030" est mis en place avec le concours de la Banque des Territoires et de BPI France.

Repères locaux

Dans les quartiers prioritaires de Le Mans Métropole, le niveau de chômage est supérieur aux moyennes départementales et le niveau de qualification plus faible. Hormis à Chaoué-Perrières, le taux d'emploi des 15-64 ans est ainsi inférieur à 40 %. Cet éloignement à l'emploi est source de difficultés sociales significatives, comme en témoigne le taux de pauvreté élevé des QPV de la métropole, supérieur à 50 % dans quatre d'entre eux. **Le nouveau contrat veillera donc à consacrer une part plus importante des actions aux thématiques liées à l'emploi et au développement économique, notamment sur les dispositifs de droit commun.** Le travail partenarial devra aussi se consacrer davantage au volet du contrat de ville pour arriver à une stratégie globale de la politique de l'emploi dans les QPV.

→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

01

Mobilité

Faciliter les trajets domicile/travail (*horaires décalés, dernier km*)
Accompagner l'autonomie et l'accès aux mobilités
(*permis, pratique du vélo, coût...*)

Garde
d'enfants

02

Augmenter les capacités d'accueil pour les familles en insertion professionnelle
Faciliter l'accès des familles monoparentales aux modes de garde

03

Mobilisation des entreprises

Accompagner les employeurs dans la levée des freins (*mode de garde, mobilité, formation...*)
Créer les conditions d'accès aux métiers en tensions
Renforcer la pratique des clauses sociales
Favoriser la découverte et la mise en adéquation des compétences
des personnes et des attendus métiers

Amélioration des pratiques d'accompagnement

04

Sensibiliser les institutions à la discrimination indirecte
Développer l'accompagnement global pour lever les freins individuels à l'emploi
Proposer des dispositifs souples de remobilisation vers/dans l'emploi
(*rapprochement employeurs/demandeurs d'emploi*)
Lever les freins psychologiques à l'emploi (confiance, motivation, via parcours positifs...)
Valoriser et s'appuyer sur les compétences non académiques
des habitants pour faciliter leur accès à l'emploi

05

Formation en adéquation avec les besoins de recrutement

Favoriser l'accès à la formation des publics QPV
(*repérage, information...*)
Développer l'apprentissage du français

Développement
économique

06

Déployer l'entrepreneuriat dans les quartiers
Soutenir les commerces de proximité

→ Transition écologique et énergétique

La transition environnementale est une problématique incontournable dans les quartiers relevant de la politique de la ville, lesquels sont également confrontés au défi de la crise environnementale. En effet, il existe ainsi un lien étroit entre difficultés écologiques et sociales qui se traduit par un risque d'appauvrissement des populations les plus fragiles et une amplification des inégalités.

Enjeux globaux

Les enjeux nationaux en matière de transition environnementale concernent aussi bien l'énergie, le transport, l'écologie (biodiversité, ressource en eau, forêt), la rénovation énergétique des bâtiments, l'agriculture et l'alimentation que le changement climatique, avec des objectifs en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de biodiversité, de gestion durable des ressources, d'adaptation au changement climatique et de santé-environnement. Des dispositifs nationaux ont été créés pour s'emparer de ces enjeux :

- Le **fonds vert** doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Lors du CIV du 27 octobre 2023 il a été annoncé que 15% de ce fonds vert sera désormais investi dans les quartiers politique de la ville.
- Le **programme du NPNRU (ANRU)**, en cours de mise en œuvre, fait déjà une large place à la rénovation énergétique des bâtiments et va se poursuivre et s'amplifier jusqu'en 2030, en lien avec la démarche « quartiers résilients »
- D'autres dispositifs existants sont aussi mobilisables (ADEME, ANAH...).

Les personnes les plus exposées au changement climatique et aux dégradations environnementales sont celles qui y contribuent le moins, c'est-à-dire les classes sociales les plus défavorisées, notamment celles qui habitent dans les quartiers prioritaires. Par exemple, contre 27% pour les habitants des aires urbaines environnantes. 70% des habitants des quartiers prioritaires ont souffert des épisodes caniculaires de l'été 2022 dans leur logement (contre 56% pour la moyenne des Français) ; 52% d'entre eux souffrent du froid l'hiver chez eux (35% pour la moyenne nationale) ; et ils sont 72% à craindre un impact majeur sur leur capacité à se chauffer du fait de la hausse des prix de l'énergie (65% au niveau national), sans parler de l'inflation due à la hausse des produits de base.

Repères locaux

Les plus modestes sont déjà en situation de « sobriété subie », avec un équipement automobile moindre que la moyenne des habitants de l'agglomération par exemple. Quatre des cinq QPV sont toutefois déjà desservis par le réseau de transport en site propre (tramway ou Bus à haut niveau de service).

Les programmes de rénovation énergétique des bailleurs sociaux, financés ou non par l'ANRU, ont déjà permis d'améliorer la performance énergétique de nombreux bâtiments. Un réseau de chaleur, majoritairement alimenté par la valorisation des déchets, irrigue déjà trois QPV (Chaoué-Perrières, Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon). Il faut également continuer à accompagner le « vivre dans le logement » pour tirer le meilleur parti des travaux réalisés ou à venir et des économies potentielles.

Les habitants subissent aussi le renchérissement de tout un ensemble de biens essentiels dans un cadre budgétaire contraint, comme en témoigne le nombre croissant de familles demandant de l'aide alimentaire ou la hausse des problèmes d'impayés ou de régularisation de charges.

Par ailleurs, les habitants des quartiers prioritaires ont par définition moins de moyens d'adaptation pour faire face aux évolutions et investissements sur le long terme nécessaire à la transition écologique. Ainsi, la structure des prix les dissuade par exemple de consommer des aliments durables, le coût élevé des véhicules électriques les incite à acheter des véhicules anciens consommant plus, etc.

37%

des locataires sont concernés par la précarité énergétique (Observatoire national de la précarité énergétique, 2019).

→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

01 Lutte contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols

Renaturer les espaces et équipements publics

Augmentation des performances énergétiques des bâtiments 02

Rénover sur le plan énergétique les équipements publics
Rénover sur le plan énergétique les logements locatifs sociaux
Rénover sur le plan énergétique les logements privés

03 Développement des mobilités durables

Renouveler et augmenter la capacité des infrastructures de transport collectif
Faciliter les mobilités douces (*marche et vélo*)

Mobilisation des habitants comme acteurs de la transition écologique 04



Développer des actions d'éducation à l'environnement et aux écogestes
Développer des actions favorisant le lien social et la citoyenneté à travers l'environnement
Développer les activités de réemploi et de réduction des déchets

45

Les 3 premières priorités (îlots de chaleur et artificialisation des sols, performances énergétiques des bâtiments, mobilités durables) correspondent exclusivement ou principalement à des programmes d'investissement.

Une articulation est donc nécessaire avec le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), mais aussi avec les autres programmes locaux d'intervention (PLH, PCAET...).

Une extension du réseau de chaleur, prévue par Le Mans Métropole, permettra un raccordement de tout ou partie du QPV Bellevue-Carnac.

Concernant les mobilités, des programmes de travaux, d'ores et déjà planifiés par Le Mans Métropole à l'échelle de l'agglomération, bénéficieront aux

QPV : augmentation de la capacité du tramway, trois nouvelles chronolignes de bus, réseau chronovélos.

Les autres programmes de travaux concernant l'aménagement et le bâti continueront à être détaillés et actualisés dans le cadre de la convention du NPNRU, qu'ils soient financés ou non par l'ANRU, en lien avec la démarche « quartiers résilients ». Les revues annuelles de projets ANRU permettront de faire le point d'avancement de l'ensemble de ces opérations.

La dernière priorité correspond à des programmes d'actions en fonctionnement, finançables dans le cadre du contrat de ville ou valorisables dans le cadre de l'abattement TFPB pour les bailleurs sociaux.

→ Émancipation pour tous

Cet axe regroupe des domaines variés qui concernent l'enfance, la jeunesse et l'âge adulte. Il prend donc en compte de nombreux dispositifs ou thématiques autour de la jeunesse comme les cités éducatives, le Programme de Réussite Educative, les cordées de la réussite, les stages de 3ème, ou la parentalité et l'accueil du jeune enfant. Il inclut aussi toutes les actions d'éducation populaire autour de la citoyenneté, de la culture, des sports, des loisirs ou de l'animation de la vie sociale. C'est aussi dans cet axe que se retrouvent les thématiques de la santé, de l'accès aux droits et celle des personnes âgées.

Cet axe implique donc un grand nombre d'acteurs, à mobiliser dans le cadre de leur droit commun et à renforcer dans le cadre de la politique de la ville : Education Nationale, services de la Préfecture, DRAC, Agence Régionale de Santé, services de Le Mans Métropole et des villes, CAF, Conseil Départemental, associations...

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Enjeux globaux

Les quartiers prioritaires se caractérisent par une population plus jeune que la moyenne nationale, avec une grande proportion de familles monoparentales.

L'éducation fait l'objet d'un investissement très spécifique dans les quartiers avec des dispositifs dédiés inscrit dans le contrat de ville (Programme de Réussite Educative, Cités Educatives) et issus de l'Education Nationale (Réseaux d'Education Prioritaires), bien que les deux géographies ne concordent pas encore totalement.

A cela s'ajoutent des dispositifs de droit commun comme les « vacances apprenantes » ou les Contrats Locaux d'Aide à la Scolarité de la CAF.

Au niveau national, des mesures phares ont été annoncées comme la généralisation des cités éducatives dans les QPV d'ici la fin du quinquennat, avec la volonté de faire converger les géographies prioritaires de l'Education Nationale et de la politique de la ville, ou encore l'ouverture des collèges en Réseau d'Education Prioritaire de 8h à 18h.

Repères locaux

Selon les quartiers, de 35 à 45 % des habitants ont moins de 25 ans, contre 29 % au niveau départemental. La part des familles monoparentales est aussi très élevée : environ de 20 % sur Chaoué-Perrières, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Epine, elle monte à 30 % aux Sablons et à 34 % à Bellevue-Carnac. La moyenne départementale est à 13 %.

C'est pourquoi, depuis 2015, le contrat de ville a fait de la réussite éducative une priorité et se mobilise autour de la continuité éducative des différents temps de l'enfant et de la parentalité, de l'attractivité des équipements, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, du soutien à la parentalité et de la prévention du décrochage scolaire.

L'animation du volet éducatif du contrat de ville, en plus de l'appel à projets annuel, repose sur le Programme de Réussite Educative (qui en est le dispositif central) et sur les Cités éducatives de Chaoué Perrières à Allonnes et des quartiers Ronceray- Glonnières-Vauguyon et Sablons au Mans.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), dispositif d'accompagnement social et éducatif de prévention est mobilisable par les parents et les acteurs socio-éducatifs. Le PRE est fondé sur une double approche : l'individualisation et la synergie partenariale. Il propose aux enfants de 2 à 16 ans, et leurs parents, un parcours individualisé hors temps scolaire.

Les quartiers prioritaires de Le Mans Métropole sont des quartiers jeunes.

Le PRE s'appuie sur les outils de droit commun et peut développer des actions spécifiques, innovantes et expérimentales, afin d'installer ces nouvelles réponses. Par exemple, actuellement le PRE déploie des actions éducatives familiales autour du jeu, des actions favorisant l'ouverture culturelle, d'apprentissage de la langue française (Français Langue Seconde), de médiation animale.

Le PRE, de part son approche individualisée apporte une expertise et permet de nourrir les réflexions dans le cadre notamment de la Cité éducative pour développer des réponses spécifiques adaptées aux besoins des publics.

Le déploiement des **Cités Éducatives** sur les quartiers de Chaoué-Perrières (depuis 2019) et de Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Sablons-Bords de l'Huisne (depuis 2021) marque une nouvelle étape du volet Éducatif de la politique de la ville puisqu'elles visent à créer une véritable alliance des volontés territoriales à instaurer de nouvelles dynamiques de coopérations éducatives. Réunissant les différents acteurs autour de l'école dans une recherche de cohérence des actions éducatives et d'efficacité, les Cités Éducatives s'adressent aux enfants de 0 à 25 ans et à leurs parents, permettant ainsi d'intervenir sur des tranches d'âges non couvertes par le dispositif PRE, dans une dynamique de complémentarité. Une demande de renouvellement du Label Cité éducative est en cours sur les territoires de Chaoué-Perrières, Ronceray Glonnières Vauguyon et Sablons Bords de l'Huisne avec une proposition d'extension sur le territoire de l'Epine. Le territoire de Bellevue Carnac a recandidaté à la labellisation des Cités éducatives en 2023.

Les Cités éducatives permettent de renforcer les liens avec l'Education Nationale (1^{er} et 2nd degré), d'accentuer le travail collaboratif et partenarial en « mode projet » sur chacun des territoires, de co construire une stratégie commune ambitieuse autour de priorités locales et de déployer des instances qui favorisent la coordination des acteurs, les liens partenariaux avec les différents dispositifs/services et financements de droit commun.

Depuis 2021, des priorités locales ont été définies sur les territoires du Mans :

- l'interculturalité et l'accès à la langue,
- la promotion de la santé/l'accès aux soins,
- la prévention du décrochage/la prise en charge des poly-exclus,
- le plan grande pauvreté : l'accès aux activités extra scolaires.

Concernant la parentalité, il est constaté un besoin de renouer les liens parents/enfants et de soutenir les parents par la mise en place d'espaces variés dans et en dehors de l'école. Des adultes relais participent au lien école-famille.

L'investissement des acteurs locaux (institutions, collectivités et associations) est très important mais il faut renforcer le travail de mise en réseau des acteurs et de mise en cohérence des actions.

La jeunesse, souvent vue comme une population à accompagner dans ses difficultés d'affiliation sociale, peut être perçue comme une véritable ressource des quartiers prioritaires.

47



→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

01

Soutien à la parentalité

- Renforcer les liens et la communication parents/enfants, parents/professionnels
- Favoriser la communication avec les parents allophones
- Favoriser la connaissance et la compréhension des professionnels aux fonctionnements et systèmes familiaux
- Accompagner les parents dans la compréhension du système scolaire et dans les démarches d'orientation scolaire
- Sensibiliser les parents à l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux
- Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales

Renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire

02

- Détecter et prévenir les situations de ruptures scolaires
- Adapter et coordonner l'offre de soutien scolaire
- Renforcer l'orientation vers des offres de formation adaptées
- Proposer des accompagnements renforcés pour les décrocheurs

03

Épanouissement de l'enfant et du jeune

- Renforcer la continuité éducative sur les différents temps
- Préparer à la scolarisation des tout-petits (0-3 ans)
- Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
- Valoriser les parcours de réussite des jeunes

11%

des habitants n'ont pas de complémentaire santé.

Enjeux globaux

Les habitants des quartiers prioritaires sont confrontés à de nombreuses difficultés, qui sont autant de déterminants défavorables à la santé. Or, ces déterminants constituent l'une des principales causes des inégalités de santé. On constate qu'ils ont une moindre couverture santé et renoncent plus fréquemment aux soins, principalement du fait du coût et du délai d'obtention des rendez-vous. Ainsi l'espérance de vie est plus faible avec deux fois plus de risque de décéder avant 75 ans que dans les quartiers aisés (étude menée à Strasbourg).

Concernant la santé mentale, les souffrances psychiques liées aux conditions socio-économiques et environnementales (chômage, cadre de vie, conditions de travail, passé traumatique...) conduisent à des déclarations d'épisodes dépressifs plus fréquentes.

La COVID-19 a aussi touché plus fortement les habitants des quartiers prioritaires en raison de facteurs cumulatifs mettant en avant les inégalités de santé et l'inégale exposition au virus.

L'action de la politique ville en matière de santé s'inscrit dans le cadre de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, ainsi que dans la territorialisation des objectifs de santé publique dans les quartiers.

Repères locaux

Le département de la Sarthe est particulièrement touché par le manque de professionnels de santé. La situation est particulièrement dégradée dans certains secteurs : ophtalmologie, dentisterie, psychiatrie, orthophonie...

La communauté urbaine du Mans développe un programme ambitieux de maisons de santé pour compenser ce déficit de l'offre de soins.

Comme au niveau national, après la période COVID, on remarque une plus grande fragilité psychologique et un manque de socialisation, en particulier chez les jeunes. Les problématiques concernant l'utilisation des écrans, la gestion des émotions, les déséquilibres alimentaires sont aussi prégnantes.

Le précédent contrat de ville a peu investi ce volet santé jusque-là malgré des initiatives nombreuses pour l'éducation et la prévention santé.

Le lien avec l'Agence Régionale de Santé, le service santé de la collectivité, l'Education Nationale, mais aussi les actions de quartiers seront à développer. A noter qu'un Contrat Local de Santé Intercommunal sera adopté second semestre 2024, avec lequel le contrat de ville devra s'articuler.

49

→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

01

Accès aux soins

Renforcer l'accompagnement dans les démarches d'accès aux soins
Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé

Prévention santé

02

Sensibiliser et favoriser la promotion de la santé et notamment de l'équilibre alimentaire
Renforcer les actions de prévention en santé mentale
Développer des actions préventives dans l'attente d'une prise en charge

CULTURE, SPORT, LOISIRS, ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Enjeux globaux

Les bienfaits de l'ouverture culturelle et l'activité physique et sportive ne sont plus à démontrer sur la santé mentale, mais aussi physique des personnes. Or, les habitants des QPV se saisissent moins des opportunités que les autres quartiers. De plus dans les quartiers prioritaires avec une forte diversité de population, l'animation de la vie sociale permet de favoriser le vivre ensemble.

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants pour la politique de la ville, car ils ouvrent les quartiers prioritaires, contribuent à améliorer l'image de ces quartiers et à l'émancipation de chacun, particulièrement les plus jeunes.

L'enjeu est d'assurer des réponses de qualité aux habitants des QPV, aussi bien en termes d'équipements que d'accès à une diversité des pratiques et d'animations.

Là encore, cette thématique est au carrefour de nombreuses politiques : Agence Nationale de Renouvellement Urbain pour les équipements, ministère de la culture, de l'Agence Nationale du sport... et évidemment de collectivités.

Repères locaux

Les quartiers prioritaires de Le Mans Métropole ont tous de nombreux équipements structurants (piscines, gymnases et terrains de sport, salles de spectacles, locaux associatifs...). Certains de ces équipements dépassent largement les quartiers prioritaires et participent à la mixité sur les quartiers en faisant venir des populations extérieures comme la scène nationale Quinconces-Espal, la Cité du Cirque, le centre aquatique des Atlantides.

Il y a aussi une grande pluralité et richesse des propositions sportives, socioculturelles et citoyennes sur les quartiers prioritaires. Des structures bien implantées et reconnues offrent des propositions multiples et variées pour les habitants et les collectivités sont attachées à favoriser l'accès aux activités éducatives pour tous (sport, culture, loisirs). Elles se sont emparées de la dynamique des jeux Olympiques et Paralympique pour être levier aux actions sportives, mais aussi culturelles.

Il y a donc un véritable enjeu de coordonner les interventions des acteurs, d'animer les réseaux partenariaux sur les territoires de proximité, de mieux rendre visible l'offre en direction des habitants, et d'enrichir l'offre sur certains quartiers.

Une étude en Sarthe a montré qu'une jeune fille de QPV avait **3,5 fois** moins de chance d'avoir une activité extrascolaire qu'un garçon hors QPV.

LES PRIORITÉS PARTAGÉES

Faire et vivre ensemble

01

- Favoriser le lien social à travers des temps de rencontres collectifs
- Rompre l'isolement social
- Développer des liens inter-quartiers
- Favoriser la cohésion sociale en valorisant la diversité culturelle
- Favoriser la participation et l'engagement citoyen à la vie du quartier
- Renforcer la médiation sociale dans les quartiers

02

Accès aux offres de loisirs, sport et culture

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux équipements et aux offres existantes et développer les usages
- Rendre visible et renforcer l'attractivité de l'offre

| ACCÈS AUX DROITS

Enjeux globaux

La question de l'accès aux droits mêle aujourd'hui plusieurs registres de la vie quotidienne des populations des quartiers défavorisés : la possibilité d'émarger aux allocations sociales, le fait de pouvoir accéder à un recours juridique et les moyens de faire reconnaître ses droits fondamentaux, notamment en matière de discriminations.

La dématérialisation des démarches administratives peut rendre difficile l'accès aux droits pour les personnes âgées ou les publics qui maîtrisent parfois mal la langue française. Le volet de médiation numérique s'est donc renforcé depuis le COVID - avec l'arrivée de médiateurs numériques.

Enfin, la stratégie d'aller vers et de médiation envers les habitants des adultes relais permet de renforcer l'accès aux services publics ou de favoriser les liens sociaux.

Repères locaux

Les différents quartiers bénéficient inégalement d'équipements de proximité d'accès aux droits. Tous les quartiers prioritaires bénéficient de la présence d'un centre social ou d'un espace de vie sociale mais avec un investissement inégal selon le secteur d'intervention de ces structures.

Trois « Maisons France Service » sont déployées sur les quartiers Bellevue-Carnac, Chaoué-Perrières et Ronceray-Glonnières-Vauguyon et 35 conseillers numériques ont été recrutés pour l'ensemble du département dont 7 par Le Mans Métropole.

Des services localisés, comme la Maison de la Justice et du Droit à Allonnes (établissements judiciaires de proximité placé sous l'autorité du président du tribunal judiciaire et du procureur de la République) assure une présence judiciaire de proximité et concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit.

Les permanences de professionnels des différentes institutions qui accompagnent les usagers dans leurs démarches seraient à développer.

Cependant, au-delà de l'équipement, il est difficile d'atteindre certains publics éloignés des réseaux d'acteurs sociaux. Il faudrait multiplier les actions d'aller vers et de médiation sociale, en particulier avec les adultes relais.

De plus, un focus particulier sur l'accès aux droits des nouvelles populations qui ne maîtrisent pas la langue française doit être fait, les quartiers ayant une forte population migrante.

51

→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

01

Accès aux droits pour tous

Lutter contre le non recours

Accompagner aux outils numériques et aux démarches

Consolider et élargir les offres de service de proximité

→ *Tranquillité et sécurité publique*

Les questions de tranquillité et sécurité publique répondent à une préoccupation majeure des habitants. Cet enjeu est partagé par les différents acteurs dans les quartiers prioritaires : Etat, élus, bailleurs sociaux, associations... ont chacun un rôle à jouer, en complémentarité.

Enjeux globaux

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la délinquance revêt les mêmes formes qu'ailleurs, mais elle s'y exerce avec une densité accrue. Les habitants des QPV sont deux fois plus nombreux que ceux des autres quartiers à être soumis à des phénomènes de délinquance.

La délinquance est ressentie comme l'une de leurs principales préoccupations, tout autant que la pauvreté et l'image dégradée du quartier (bruit, pollution, état du bâti). La mise en œuvre d'actions en faveur du rapprochement police/population permettra de renforcer la confiance des habitants envers l'action des forces de l'ordre.

L'enjeu est de prévenir la délinquance au plus tôt, avant l'âge de 12 ans, mais aussi de promouvoir les démarches d'aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger.

La prévention de la délinquance peut être classée en deux grandes catégories :

- **La prévention sociale** qui s'appuie notamment sur les financements de droit commun du conseil départemental pour permettre l'action des éducateurs et des associations de prévention spécialisée en faveur des jeunes défavorisés ou en rupture, et sur les programmes éducatifs pour les jeunes (quartiers d'été, aide à la scolarité...). En effet, comme le soutien scolaire, l'éducation en dehors de l'école favorise l'épanouissement et la réussite de l'enfant et son insertion. Elle évite le décrochage scolaire et social, qui pourrait le conduire à la primo-délinquance.
- **La prévention situationnelle** qui recouvre l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux. Elle concerne donc plus le renouvellement urbain et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

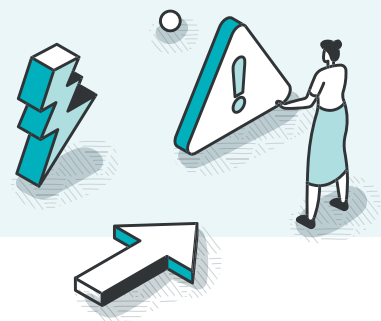
Repères locaux

La question de la tranquillité-sécurité est revenue de façon prégnante lors des réunions de quartier. Les habitants des quartiers prioritaires évoquent souvent les problématiques de rodéos urbains, de trafic de stupéfiants et de santé mentale.

Un contexte de violence et de phénomènes de bandes est constaté. Par ailleurs, les habitants ont été marqués par les émeutes du mois de juin 2023.

Les villes d'Allonnes et de Coulaines animent chacune un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD) et l'agglomération mancelle a mis en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour favoriser l'échange d'informations sur la sécurité du territoire concerné, évaluer les actions de prévention de la délinquance mises en œuvre, définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité publique et la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes.

Le taux de criminalité est différent selon les quartiers et nécessite une réponse adaptée à chaque territoire.



→ LES PRIORITÉS PARTAGÉES

Prévention de la délinquance 01

Lutter contre les accélérateurs de risques d'entrée en délinquance (*décrochage scolaire, addictions...*)
Prévenir les tensions entre quartiers
Sensibiliser et informer autour des valeurs civiques et citoyennes

02 Renforcement de la présence humaine

Favoriser les liens police/population
Renforcer la médiation (*collectivités, associations, bailleurs...*)
Augmenter et qualifier la présence d'adultes dans l'espace public

Aménagement des espaces publics 03

Prévenir l'appropriation des lieux
Porter une attention particulière aux espaces publics favorisant les actes délictueux

53



→ Des enjeux d'articulation au sein de la gouvernance

Les instances de suivi et de pilotage du contrat de ville doivent être organisées avec de nombreux acteurs et répondre à différents objectifs.

Les principaux acteurs



Les instances stratégiques

Mélange de chambre d'enregistrement de la programmation contrat de ville, lieu de présentation du bilan et des perspectives du Programme de Réussite Educative, des Conseils Citoyens, bilan chiffré de l'utilisation de la TFPB... le Comité de pilotage ne répond plus aux besoins d'orientations stratégiques de la politique de la ville. Il doit retrouver sa place centrale permettant la déclinaison des décisions collégiales, ceci à partir du bilan annuel de la politique de la ville, d'une analyse de l'articulation entre les différents dispositifs et d'une étude du droit commun.

Pour animer de façon plus précise le contrat de ville et par souci d'améliorer la fluidité des informations, une nouvelle instance a été mise en place sur la fin de la période du contrat de ville 2015-2023. Ce comité de pilotage restreint permet aux co-pilotes que sont l'Etat, Le Mans Métropole et les villes concernées de partager les actualités et définir des orientations précises. L'élaboration du contrat de ville 2024-2030 a été organisée via cette instance. Elle servira dans sa mise en œuvre à valider les programmations diverses, les travaux à mener et les suivre. Elle pourra être organisée de façon thématique afin d'avoir une vision globale de chaque axe en prenant en compte les dispositifs spécifiques et faire le lien avec le droit commun. Ainsi des acteurs spécialistes de ces sujets pourront y être conviés.

Le contrat de ville intègre des dispositifs gérés et/ou animés par une ingénierie dédiée qui ont besoin d'instances de pilotage spécifiques : la revue de projets du Programme de renouvellement urbain, la TFPB, la Cité de l'emploi. Pour ce qui concerne la thématique éducative, il est proposé la mise en place d'une instance coordonnant les dispositifs de Cité éducative et de Programme de Réussite Educative afin qu'au-delà des orientations propres à chacun, les passerelles puissent être valorisées et accentuées si besoin, y compris en intégrant la programmation du volet émancipation du contrat de ville et bien sûr le droit commun.

A noter la présence des Conseillers citoyens dans toutes ces instances.

COMITÉ DE PILOTAGE

1 À 2 FOIS
PAR AN

- Retour sur le bilan annuel politique de la ville (dispositifs et animation du contrat de ville)
- Orientations stratégiques
- Articulation droit commun



Avec les signataires et partenaires du contrat de ville ; co-animé État/Le Mans Métropole

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

MINIMUM
3 FOIS PAR AN

- Partage actualités ; orientations ; validation groupes projets ; suivi ; méthodologie globale ; validation programmations
- Suivi thématique



État/LMM/ Villes

55

COMITÉS DE PILOTAGE PAR DISPOSITIF

- Programme de Renouvellement urbain (Revue de projet)
- Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- Éducation : cité éducative, Programme de Réussite Educative, contrat de ville

Les instances opérationnelles

L'instruction des programmations

Cité éducative, Contrat de ville, Quartiers d'été, Cité de l'emploi...autant de dispositifs qui se sont développés et qui permettent de financer des actions sur les territoires répondant aux besoins des habitants, mais aussi, autant d'appels à projets lancés, de dossiers montés, étudiés, instruits, validés. Ceci dans des délais qui se veulent les plus courts possibles pour accompagner au mieux les porteurs de projets mais qui subissent un processus partenarial qui montre des limites de par la complexité, le foisonnement d'instances à organiser, d'articulations à penser et à opérer. C'est pourquoi, l'une des réponses proposées est d'organiser des comités de programmation à l'échelle technique, instance clef issue d'un travail interne préalable des structures financeurs, permettant de consolider les choix de déclinaisons d'actions.

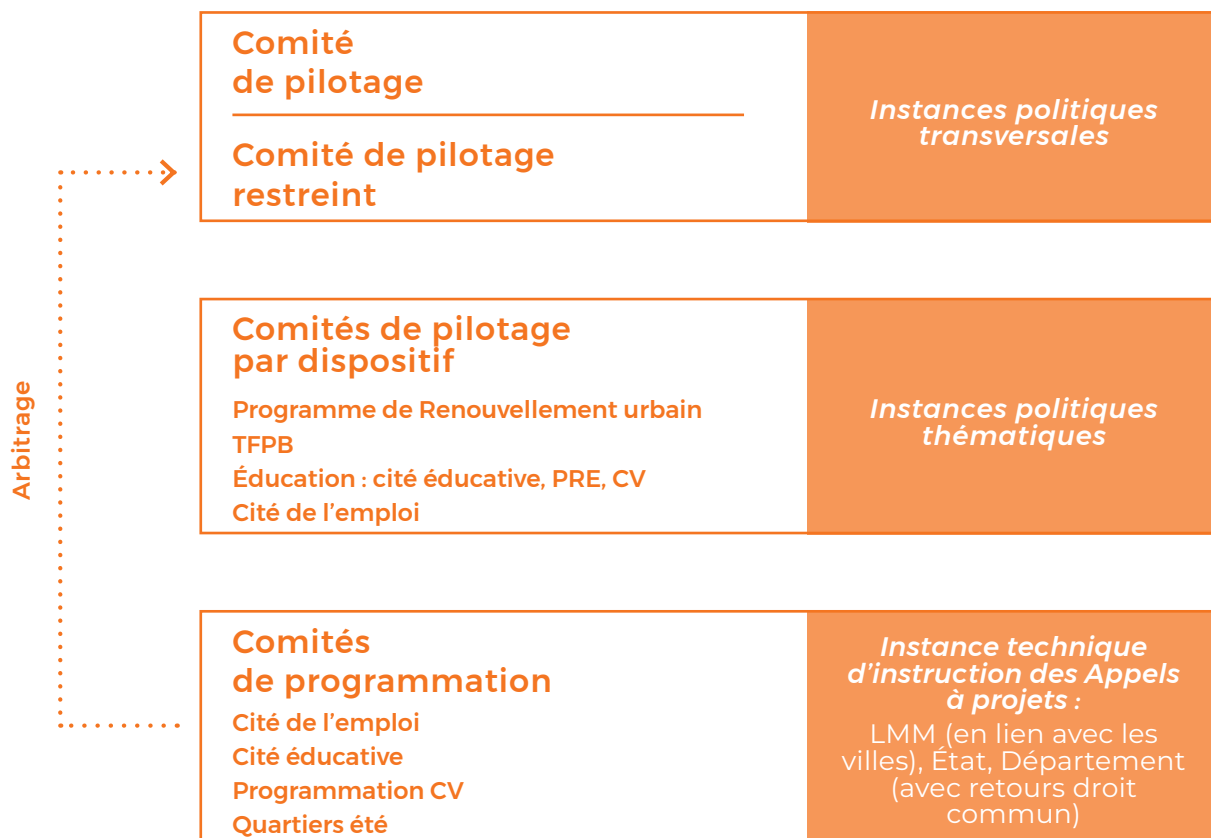
L'instruction des projets déposés dans le cadre des dispositifs politique de la ville relève d'une démarche commune. Il est recherché des accords entre financeurs et en lien étroit avec les autres partenaires. Ceci pour garantir l'articulation, la cohérence et la convergence des interventions financières en faveur des structures qui œuvrent pour les quartiers et leurs habitants. Ainsi, l'ambition est de coordonner et de partager toutes les étapes, du diagnostic jusqu'à l'évaluation en passant par l'instruction, voire la coordination des calendriers des différents appels à projets.

Cette coordination de l'instruction des demandes de financement s'accompagnera d'une relation clarifiée avec les porteurs de projets fondée sur :

- La lisibilité des actions soutenues en les associant à des objectifs et des indicateurs chiffrés ;
- La responsabilisation des porteurs d'actions en leur offrant autonomie et souplesse dans l'utilisation des crédits alloués, tout en exigeant un rendu compte transparent permettant de contrôler le respect des objectifs ;
- La mutualisation des actions soutenues entre différents partenaires de la politique de la ville ;
- Une évaluation annuelle partagée des actions débouchant sur des recommandations et des réorientations éventuelles.

Dans cette même perspective, une dynamique commune est à enclencher par les trois financeurs sur le volet appel à projets contrat de ville notamment pour mettre en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). Ces conventions permettront de fixer les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini et de donner une meilleure visibilité au porteur sur deux ou trois années.

Un arbitrage sera rendu possible grâce à la nouvelle instance de comité de pilotage restreint.



Les groupes projets

La gouvernance opérationnelle passera par des instances d'animation du contrat de ville, à la fois :

- **Thématique**, en lien avec les dispositifs politique de la ville et ceux du droit commun dont il faudra accentuer les articulations (CLSI, CISPD, CTG...) et
- **Territoriale** (chaque QPV).

Afin de répondre aux objectifs fixés par l'ensemble des partenaires, des groupes de travail pourront émerger afin d'élaborer des actions concrètes. Celles-ci pourront se développer :

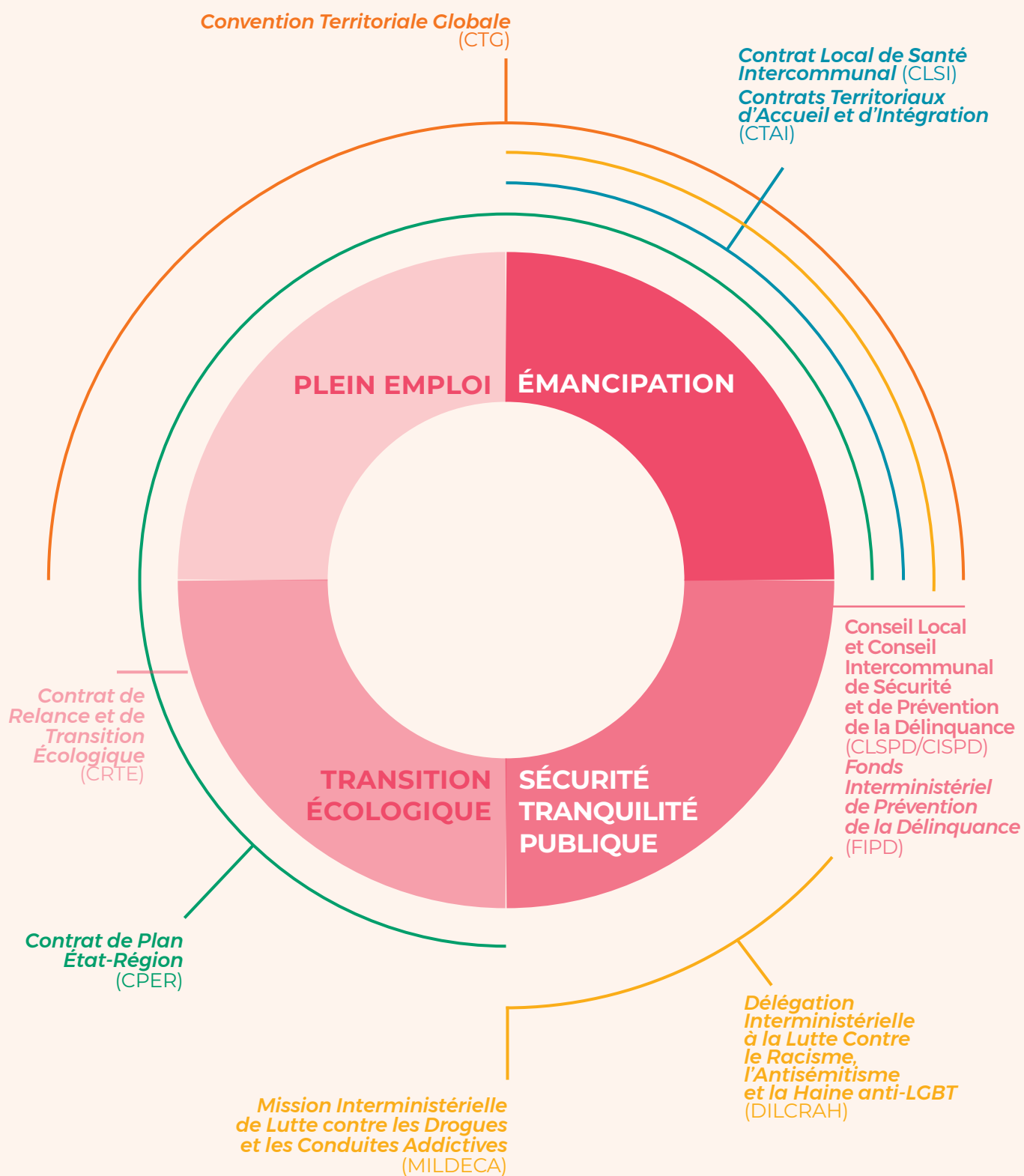
- soit à l'échelle intercommunale, pour démarrer une réflexion et ensuite, se décliner sur tel ou tel QPV ;
- soit à l'échelle d'un ou plusieurs QPV pour ensuite, dans un souci d'optimisation et de mutualisation être conduites à l'échelle de l'ensemble des QPV.

Les équipes s'adapteront en fonction du sujet, des partenaires, des enjeux locaux et des dynamiques présentes.

Une coordination par quartier sera envisagée, basée sur les instances, réseaux préexistants, mêlant les acteurs de proximité œuvrant sur les QPV.



Exemples d'articulation avec les autres contrats



L'ingénierie

Le contrat de ville est copiloté par l'Etat et Le Mans Métropole.

Le Mans Métropole, compétente depuis 2016 sur la politique de la ville, assure ce pilotage, avec les communes concernées : Allonnes, Coulaines et Le Mans.



Avec l'État, dans une démarche de coopération, un travail commun est mené pour :

- **coordonner les actions portées ;**
- **garantir la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire ;**
- **veiller à l'articulation des crédits, des actions.**

Un service dédié au sein de l'EPCI est en charge de cette animation : le service politique de la ville.

Pour l'Etat, ce sont la Préfecture, la DDETS et les délégués du Préfet qui sont les interlocuteurs du contrat de ville.



Des dispositifs sont animés et/ou gérés par Le Mans Métropole, tels :

- **le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**
- **le Programme de Réussite Educative (PRE)**
- **la Cité Educative du Mans (sur plusieurs quartiers)**
- **les Conseils Citoyens**

Le suivi et l'évaluation

Les différentes instances mises en place permettront d'assurer un suivi régulier tout au long du contrat et auront un rôle à jouer dans son évaluation.

L'évaluation du contrat de ville doit se concevoir à 3 niveaux : pour chaque action, chaque enjeu et chaque objectif.

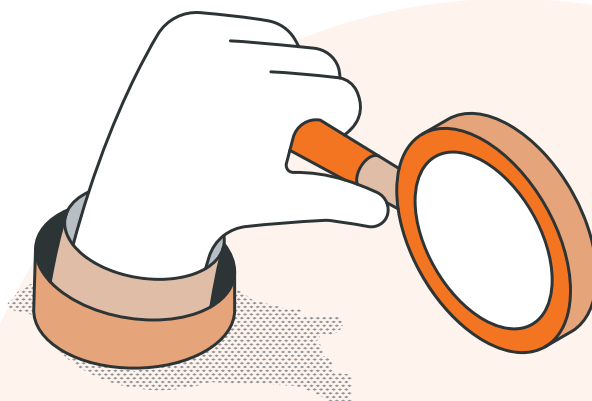
Ainsi tous les ans les porteurs de projets devront fournir un bilan et rendre compte de l'impact de leur action. Un suivi sera assuré par les chargés de mission du service politique de la ville et les délégués du Préfet.

Il conviendra par ailleurs de porter un regard sur l'évolution des problématiques repérées au sein des quatre grands axes. Les différents groupes de travail partenariaux mis en place devront permettre de garantir la cohérence entre les enjeux/objectifs mentionnés dans le contrat et les actions réalisées ou, si besoin, de redéfinir de nouvelles priorités.

Un bilan annuel de la politique de la ville sera réalisé ainsi que selon les besoins, des rapports d'activité de chacun des dispositifs.

Une attention particulière devra être portée à l'évolution des quartiers.

L'étude régulière des données statistiques mises à disposition par l'INSEE pourra se traduire par la mise à jour tous les 2 ou 3 ans des portraits de quartiers.



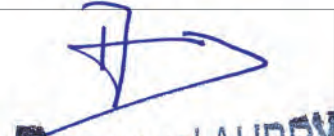
→ Signatures

Fait à Le Mans, le 5 juillet 2024



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


Emmanuel AUBRY











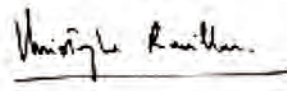








Couloines



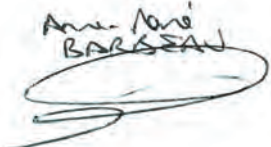












Anne-Aurélien BARBEAU



OLIVIER PICHON

Directeur Territorial
Agence Régionale de Santé
Direction territoriale de la Sarthe
Stephan DOMINGO



MANCELLE D'HABITATION



Le Directeur Général,
Guy HENRION

61



Camille BONIN

Signature numérique de
Camille BONIN
Date : 2024.06.20
12:05:59 +02'00'

ICF HABITAT ATLANTIQUE



→ Annexes

01***Contributions
des signataires*****02*****Portraits
de quartiers***



01

Contributions des signataires

63

→ Annexes

Contrats de Ville annexe Région Pays de la Loire



La Région des Pays de la Loire est partenaire des collectivités et de l'Etat dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers politique de la ville, à savoir les villes retenues au niveau national : Angers, Trélazé, Cholet, Saumur, Nantes, Saint Herblain, Orvault, Rezé, Saint-Nazaire, Trignac, Chateaubriant, Laval, Le Mans, Allonnes, Coulaines, Sablé-sur-Sarthe, La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte. Compte tenu de l'importance de ces villes dans la dynamique territoriale reprise dans l'armature territoriale du SRADDET, la Région entend poursuivre son engagement dans ce programme devant permettre d'améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers. Quatre priorités ont été fixées pour le mandat régional en cours et doivent guider l'action des politiques publiques :

- Jeunesse
- Emploi/économie
- Transition écologique
- Handicap

LE DÉFI DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Soutien à l'investissement dans les quartiers politiques de la ville

La Région des Pays de la Loire est signataire et partenaire financier des conventions « Contrat de Ville ». Aussi, la Région Pays de la Loire entend déployer des crédits spécifiques permettant d'accompagner les projets déclinés dans le cadre de ces conventions en complément des financements existants et déjà fléchés dans ces conventions et qui proviennent de ses politiques sectorielles (fonds européens, travaux dans les lycées, formation, emploi, mobilité, contrats territoire région, etc...).

Les investissements soutenus au titre du dispositif concernent des opérations contribuant à renforcer la cohésion sociale, le cadre de vie ou le développement économique du ou des quartiers couverts par le Contrat de Ville et n'entrant pas dans des financements déjà identifiés par la Région.

A titre d'exemple, non limitatif, on peut citer :

- la création ou la réhabilitation de logements ;
- les équipements publics et de services publics (création, rénovation) s'ils sont liés aux thématiques emploi et/ou jeunesse ;
- l'aménagement des espaces publics qui concernent des voies vertes ou des voies cyclables ;
- les travaux de dépollution des sols ;

- l'acquisition du foncier ;
- la démolition de bâtiments si reconstruction (si cela répond aux priorités et principes énoncés).

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire soutient l'action de RésO Villes, centre de ressources de la politique de la ville créé il y a bientôt vingt ans en Bretagne et Pays de la Loire. Il accompagne les collectivités, l'État, les associations et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par les quartiers prioritaires.

RésO Villes a une position singulière de tiers facilitateur ; une approche transversale des politiques de droit commun ; une pédagogie fondée sur l'échange des pratiques ; une ingénierie territoriale partagée entre des acteurs très divers ; des services délivrés en proximité des acteurs.

La Région encourage et accompagne les dynamiques des acteurs ressources du développement territorial. En outre, elle souhaite faciliter la mobilisation de ces acteurs relais pour porter collectivement un réseau des acteurs des territoires. C'est pourquoi la Région s'engage à poursuivre l'accompagnement de RésO Villes pour l'année 2024.

A partir des défis liés au changement climatique et au cours de l'année 2023, RésO Villes a proposé aux collectivités et partenaires de construire des solutions adaptées aux réalités des quartiers. Le programme Labo Quartiers en Transitions accompagne 4 territoires (La Roche sur Yon, Angers, Saint-Nazaire et Quimper) pour expérimenter une méthodologie afin d'identifier les vulnérabilités des quartiers vis-à-vis du changement climatique. Les ressources potentielles, facteur de résilience, permettent de construire une feuille de route pour les contrats de ville.

LES FONDS EUROPÉENS

Les territoires concernés sont couverts par une logique d'enveloppe déléguée par la Région de fonds européens au profit de la mise en œuvre d'une stratégie locale.

Ces territoires sont très majoritairement concernés par les « investissements territoriaux intégrés » (ITI) du nouveau Fonds européen pour le développement régional (FEDER), soit 63 M€ au total pour l'ensemble de la région.

Outre le dispositif ITI, ces mêmes territoires sont éligibles à d'autres mesures du programme FEDER (par exemple : rénovation thermique des logements sociaux).

En parallèle, au moins 3 territoires bénéficieront du nouveau dispositif de « liaisons entre les actions de développement de l'économie rural » (LEADER) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soit : Chateaubriant, Sablé sur Sarthe et après la session d'octobre, sous réserve de validation : Fontenay le Comte. Le nouveau LEADER mobilisera 29 M€ pour l'ensemble de la région.



LA SANTÉ

Les crises que traverse notre système de santé (Covid, malaise des soignants, fermeture des sites d'urgence) ont mis en lumière ses difficultés et faiblesses : 74 % des citoyens estiment ainsi que notre système de santé se dégrade et 37 % estiment vivre dans un désert médical.

Ce constat est particulièrement marqué au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV). En effet, les QPV - ou quartiers pauvres - sont marqués par de fortes disparités en matière de santé, qu'il s'agisse des indicateurs (espérance de vie, prévalence de certaines pathologies, etc.) ou de l'offre de soins.

Les QPV se caractérisent par la concentration des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian). Les habitants des quartiers et territoires les plus défavorisés cumulent des difficultés sociales et économiques ayant un impact direct sur leur santé. Des conditions de vie plus précaires, tels que le logement dégradé, une mauvaise alimentation, une plus grande sédentarité ainsi qu'une pénibilité au travail, accentuent en effet les risques sanitaires.

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées pour améliorer l'accès à la santé au sein des territoires les plus défavorisés :

- Développer des dispositifs "d'aller-vers" ;
- Favoriser des modèles d'organisation des soins innovants ;
- Développer les centres et maisons de santé ;
- Définir des politiques de santé au niveau local en adéquation avec les besoins locaux (santé communautaire).

Ces territoires concentrent et exacerbent des difficultés que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire régional. La Région entend répondre à ces problématiques, sur ces quartiers notamment, à travers son Plan Région santé 2022-2028 propose ainsi cinq grandes ambitions :

- Ambition 1 : renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous,
- Ambition 2 : déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires,
- Ambition 3 : accélérer l'innovation et la recherche pour bâtir la santé du futur,
- Ambition 4 : accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être,
- Ambition 5 : agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

La Région entend ainsi mobiliser près de 190M€ sur ce plan.

En outre pour la période 2021-2027 la Région accompagne sur les territoires les plus fragiles (QPV, ruraux) les collectivités locales et acteurs de santé publique à mobiliser le Fonds Social Européens (5,9M€ sur le volet santé pour cette période) pour développer des projets de santé.

Culture Sport et Vie Associative

La Région a déployé une nouvelle dynamique pour la culture et le patrimoine à travers une ambition culturelle et patrimoniale en faveur des habitants de tous les territoires.

La Région des Pays de la Loire a choisi de bâtir une nouvelle relation avec les acteurs pour renforcer la création et la transmission et soutenir une offre culturelle de qualité et accessible partout et pour tous.

La Région soutient le développement des arts visuels, du cinéma, du livre et de la lecture ou du spectacle vivant à travers différents types d'aide. Ces dispositifs d'aides en faveur des territoires et des publics favorisent les liens entre les artistes, les territoires et les habitants ainsi que les actions en faveur de l'accessibilité culturelle en direction des jeunes.

Les territoires peuvent solliciter l'aide de la Région à travers une convention de partenariat pour mener à bien des opérations d'inventaire du patrimoine et bénéficier d'un accompagnement méthodologique ou financier, d'une expertise patrimoniale ou de conseils. Elles peuvent également être aidées par la Région dans la conservation ou la restauration d'un patrimoine protégé ou non, au titre des Monuments historiques. Enfin, la Région les accompagne également dans leurs actions de transmission du patrimoine.

La nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale régionale veut avant tout promouvoir une culture qui fédère et réunit ses habitants : populaire, festive et innovante, la culture en Pays de la Loire doit s'adresser à tous et partout sur le territoire ligérien.

Le sport offre un cadre propice à l'inclusion, à la cohésion sociale et à la création de liens entre les individus. La Région entend aussi l'utiliser comme un outil pour promouvoir des valeurs positives, améliorer la santé et le bien-être, prévenir les problèmes sociétaux et valoriser les talents individuels. Reconnue comme un acteur incontournable du sport sur notre territoire, son action irrigue l'ensemble des partenaires du sport : mouvement sportif fédéral, clubs, pratiquants amateurs ou professionnels, collectivités territoriales.

La Région accompagne ainsi les projets sportifs tels que : organiser un événement, accompagner son parcours de sportif de haut niveau ou en devenir, accéder à des infrastructures sportives d'entraînement ou de formation...

Enfin, la Région a également souhaité faire de l'engagement et du civisme le pilier de sa politique associative. Elle s'engage pleinement pour l'égalité femmes hommes ainsi que pour l'innovation sociale au service du territoire. Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, la Région a adopté sa nouvelle stratégie «Egalité, Civisme et Engagement».

→ Annexes

A titre d'illustrations :

SPORT

Organisation d'animations sportives en lien avec les lycées et les clubs, dans le cadre de manifestations majeures tels que le Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour faire gagner des places à des jeunes des quartiers prioritaires de la ville.

CULTURE

Dans certaines conventions et règlements d'intervention est mentionnée la mise en œuvre d'actions en direction de publics éloignés de la culture, dont certains pouvant relever de la politique de la ville.

Territoires de culture aussi bien sur son volet fonctionnement et investissement vise l'équilibre de l'offre culturelle entre les territoires mais concerne essentiellement les territoires ruraux. Ce dispositif n'intervient que très rarement sur des projets en direction de quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

VIE ASSOCIATIVE

Fonds « Egalité femmes-hommes » : soutien aux projets associatifs de lutte contre les inégalités, l'isolement, la précarité et les violences faites aux femmes. Les projets financés répondent aux priorités suivantes :

- sensibilisation des jeunes à la lutte contre les stéréotypes ;
- promotion de l'égalité professionnelle en favorisant la mixité des métiers et l'entrepreneuriat ;
- lutte contre l'isolement et les violences intrafamiliales et plus particulièrement celles faites aux femmes.

Fonds « innovation sociale » : accompagne les projets associatifs dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité hygiénique, la précarité étudiante, ainsi qu'en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la solidarité vers des territoires qui expérimentent des nouvelles formes d'engagement solidaire.

Ces deux fonds peuvent permettre de valoriser et soutenir certains projets en direction de quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. A titre d'exemple, la Région soutient annuellement l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dans son projet de développement du programme KAPS (Colocations A Projets Solidaires) permettant à des jeunes de vivre un engagement solidaire et de faire l'expérience d'un projet collectif sur un territoire précis en contrepartie d'un logement en colocations dans ce même quartier (principalement dans des quartiers prioritaires).

Evènement des Trophées Joséphine : prix décernés chaque année aux femmes qui osent et qui s'engagent en Pays de la Loire. La Région souhaite mettre en lumière des femmes inspirantes qui, par la diversité et l'audace de leur parcours, trouvent une résonance forte auprès

d'autres femmes et hommes, et en particulier parmi les jeunes générations. Lors de l'édition 2023, un trophée a été remis aux deux co-fondatrices d'une micro-crèche inclusive située dans un quartier prioritaire d'Angers.

Pour autant, compte tenue de l'enveloppe financière restreinte, il a été décidé par les élus lors du vote en octobre 2022 de la nouvelle feuille de route « Egalité, civisme et engagement » de concentrer l'action régionale vers une dizaine de territoires situés en Nord Mayenne, en Sarthe et en Vendée qui apparaissent plus fragiles (perte d'emplois, difficultés sociales plus importantes, perte démographique, etc.) et qui souhaitent expérimenter de nouvelles formes d'engagement.

LE DÉFI DE LA JEUNESSE

L'éducation

Le Projet éducatif régional témoigne de la volonté régionale d'œuvrer au service de la réussite scolaire de chaque jeune. Il vise à encourager l'engagement, l'esprit de responsabilité, de mobilisation citoyenne, d'entreprise et de créativité des élèves. Il prolonge les initiatives pédagogiques et éducatives des établissements en mobilisant des partenariats, valorise les talents des jeunes ligériens et constitue un outil de persévérance scolaire.

Certains dispositifs concernent plus particulièrement les quartiers prioritaires comme par exemple : l'appel à projet jeunes en difficulté et le fonds social (aide financière)...

Le Projet éducatif régional c'est 1 ambition : **favoriser la réussite scolaire des lycéens** et 7 axes stratégiques :

- 1. Rendre accessible la ressource pédagogique pour tous :** Financement pour tous les lycéens d'un ordinateur et des ressources pédagogiques numériques et papier (manuels scolaires) – Montant : 28 000 000 € ;
- 2. Lutter contre le décrochage scolaire :** Appel à projets « jeunes en difficulté dans leur établissement » : cofinancement d'actions menées par les lycées visant à aider les élèves dans leurs devoirs, dans leurs relations aux autres et avec eux mêmes (remédiation scolaire, bien-être scolaire), Ecoles de production... - Montant : 1 800 000 € ;
- 3. Développer les compétences psychosociales :** la Région attribue à chaque lycée des Crédits éducatifs d'autonomie (CEA) afin de permettre aux élèves l'accès à des activités parascolaires et culturelles, des expériences qui renforcent la confiance en soi et développent les talents ; des actions sur mesure selon les besoins des élèves ; les différents dispositifs proposés par la DCSA (Prix Littéraire - le plus grand musée de France, séquence lycéens des Joséphine et la DESR (actions scientifiques pour collégiens et lycéens) - Montant : 3 500 000 € ;
- 4. Impulser une dynamique de projets** au sein de lycées : Appel à projets éducatifs dont l'objectif est de rendre les lycéens acteur de projets, encourager la créativité, explorer différents sujets et développer leurs intérêts et leur motivation pour l'apprentissage – Montant : 400 000 € ;

5. Promouvoir l'inclusion scolaire : développer les jumelages entre lycées et établissements scolaires spécialisés, promouvoir l'empathie, le respect et l'inclusion scolaire entre élèves par la réalisation de projets communs - Montant : 70 000 € ;

6. Valoriser les filières professionnelles, agricoles et scientifiques via le dispositif Résidence Pro porté par la Villa Médicis et le Projet Scientifique qui reste à créer – Montant : 500 000 € ;

7. Réduire les obstacles financiers à la réussite : fonds social, financement du 1er équipement professionnel, lutte contre la précarité menstruelle – Montant : 4 400 000 €.

Le montant total du Projet éducatif régional s'élève à la somme de **38 670 000 €** (dont 25 000 000 € en investissement pour l'équipement numérique individuel).

LE DÉFI DE L'ÉCOLOGIE ET DES MOBILITÉS

Les mobilités

Les mobilités sont au cœur de nombreux enjeux pour la Région des Pays de la Loire, des enjeux liés au développement économique, à l'aménagement du territoire et à la transition écologique. Au lendemain de la pandémie, dans un contexte de crises multifactorielles - économique, géopolitique, énergétique, climatique -, repenser la mobilité est désormais une priorité pour renforcer la résilience d'un pays, d'une région et créer les conditions d'une reprise plus sobre, plus verte et plus inclusive.

La Région des Pays de la Loire est une région dynamique. La croissance démographique attendue, +500 000 ligériens à horizon 2030, stimulera indéniablement la demande de transport dans la Région. L'ensemble des modes de transport contribuant en Pays de la Loire à hauteur de 34% de la consommation d'énergie finale et à hauteur de 26% de l'émission de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'engager des stratégies de décarbonation.

Ces enjeux sont en résonance avec les priorités de l'action politique régionale : l'emploi, la jeunesse et la transition écologique.

Pour l'emploi : la politique régionale des mobilités doit permettre de faciliter le report modal pour tous, en particulier pour les déplacements domicile-travail, domicile-formation. Elle doit permettre de maintenir et développer les équilibres économiques et sociaux entre nos territoires et offrir une solution de transport à tous.

Pour la jeunesse : afin de répondre aux besoins d'une jeunesse en mouvement, dont les pratiques de déplacements évoluent et qui recourent moins à la voiture que leurs aînés, le réseau Aléop doit pouvoir offrir des services adaptés. Les transports scolaires, doivent en particulier, transporter en toute sécurité les 140 000 élèves et apprentis ligériens, dans de bonnes conditions de temps de parcours.

Pour la transition écologique : le transport collectif est un levier puissant pour un développement plus durable, sobre et décarboné des mobilités, d'autant plus s'il structure l'intermodalité et favorise le report vers des modes de déplacements plus économes en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre.

L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs et l'accompagnement aux changements de comportements sont déterminants pour agir en faveur de la transition énergétique.

La Transition énergétique et écologique

Un des grands enjeux assuré par la Région porte sur la transition énergétique et écologique de notre territoire et de notre économie. En effet, pour la seconde année consécutive, l'actualité estivale avec les problématiques de pénurie d'eau, d'incendies dans nos territoires, a confirmé les effets du changement climatique que le groupe interdisciplinaire d'experts du climat a présenté en juin 2022 au parlement des territoires. Mais, ces effets futurs se sont avérés être une réalité concrète et déjà actuelle.

Ainsi, la transition énergétique et écologique de notre région, de nos territoires, de notre économie constitue donc un enjeu fort qu'il est nécessaire d'accompagner. L'année 2023 sera consacrée à ce sujet transversal qui concerne toutes les commissions sectorielles, notamment au travers de notre compétence en matière de transport, de lycées mais également d'économie et d'agriculture, de tourisme, de culture et de sports.

En s'appuyant sur nos compétences législatives en matière de transition énergétique et écologique, la Région des Pays de la Loire a décidé de concentrer son actions autour de 4 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau et contribuer à un meilleur équilibre de la ressource.
- Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité.
- Assurer la transition énergétique vers la neutralité carbone et devenir une région à énergie positive.
- Développer et accélérer l'économie circulaire et le traitement des déchets. Le soutien des projets les plus pertinents en matière d'énergie renouvelables et d'économie circulaire. Le succès des appels à projets permettra à nouveau, de mettre en avant, les capacités d'initiative et d'innovation de notre territoire et de son tissu économique.

Dans ce cadre, la Région accompagne l'action des bailleurs sociaux dans l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et y compris dans les quartiers politiques de la ville. En partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat, le dispositif EnergieSprong vise à déployer à grande échelle des rénovations énergique des bâtiments de logements locatifs sociaux.

Ces rénovations très performantes, rapides, qualitatives, attractives et confortables, s'appuient notamment sur de nouvelles méthodes d'industrialisation de la rénovation, et sur un cahier des charges basé sur des exigences de résultats plutôt que de moyens afin de faire bénéficier aux résidents de logements plus confortables énergétiquement et de limiter les dépenses des ménages liées aux consommations énergétiques.

Enfin, La Région soutient l'Union Sociale pour l'Habitat via une convention pour l'accompagner dans ses missions en faveur du logement social sur le territoire ligérien.

→ Annexes

LE DÉFI DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Développement économique

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) 2022-2028 : nouveau cap pour l'action économique en Pays de la Loire.

Le nouveau SRDE2I adopté en mars 2022 a fixé un cap à l'ensemble des acteurs Région, Métropole, Agglomérations, EPCI ou organismes consulaires.

Cinq défis et vingt-cinq priorités en dessinent l'ossature.

1^{er} défi : Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation

- Poursuivre la réindustrialisation de nos territoires en soutenant les mutations technologiques et sociales de nos entreprises.
- Préserver et renforcer la capacité d'investissement de nos entreprises.
- Acculturer nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets.
- Accompagner la croissance verte de nos entreprises et encourager la création de nouveaux modèles économiques.
- Faciliter une transition numérique sereine de notre économie et poursuivre le développement de la croissance de la filière numérique.
- Poursuivre notre politique volontariste de soutien au développement durable des filières pêche, aquaculture, agriculture.

2^{ème} défi : Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l'international

- Encourager les investissements et réinvestissements étrangers en région :
- Soutenir les entreprises vers la conquête de nouveaux leviers de croissance à l'international.
- Renforcer nos filières stratégiques et faire émerger des filières d'excellence
- Poursuivre la structuration des filières émergentes de la croissance bleue : les EMR et les microalgues :
- Développer nos filières énergétiques d'avenir en créant les conditions d'un développement des usages :
- Conforter le leadership nautique des Pays de la Loire

3^{ème} défi : Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs

- Développer le capital touristique de nos territoires en soutenant la compétitivité de nos acteurs et l'émergence de nouvelles filières
- Défendre une économie de proximité vecteur de dynamisme et d'attractivité de nos territoires :
- Renforcer les acteurs économiques de l'ESS pour une création de valeur dans les territoires :
- Faciliter la création, la reprise ou la transmission d'entreprise pour capitaliser sur nos réussites :
- Accompagner les nouveaux modèles entrepreneuriaux, avec une vigilance particulière sur la sécurisation des

parcours pour éloigner le risque d'entrepreneuriat précaire

- Mettre en place une coopération unique avec les territoires, socle d'une gouvernance partagée et responsable sur le volet économie, emploi, formation

4^{ème} défi : Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes

Nous ne pourrions déployer une politique économique ambitieuse en faisant l'impasse sur les leviers d'accélération que sont nos infrastructures. Or, notre territoire souffre encore d'une attractivité européenne modérée, talon d'Achille de notre compétitivité. Nos trois priorités se concentreront donc sur :

- le soutien à la Stratégie du Grand Port Maritime de Nantes au service d'un développement économique durable du Grand Ouest ;
- la poursuite du désenclavement de notre territoire adossé à des infrastructures performantes ;
- l'accélération du déploiement du numérique sur tous nos territoires (couverture très haut débit).

5^{ème} défi : Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et de demain

Répondre aux difficultés de recrutement, impliquer les entreprises dans la formation, encourager les passerelles public/privé via le recrutement de doctorants, accompagner les entreprises des territoires dans la valorisation de leur "marque employeur" ... sont autant de priorités que nous nous sommes fixés et que nous aurons à réussir.

Initialement lancé lors du plan voté en octobre 2021 pour accompagner le recrutement des métiers en tension, nous poursuivons ces actions pour continuer à être la Région où le taux de chômage est le plus faible de France.

Dans ce cadre, la Région entend agir avec pragmatisme et cohérence en réaffirmant avec force trois ambitions sur ce mandat :

- Poursuivre le combat pour l'emploi qui reste la 1^{ère} de nos batailles.
- Soutenir et préserver la création de valeur sur notre territoire : de la recherche à l'innovation en passant par l'ouverture internationale et toutes les dynamiques de transformation vers de nouveaux modèles de développement plus résilients (digitalisation, décarbonation, relocalisation...).
- Permettre à notre jeunesse de se projeter vers un avenir plus désirable.

Une nouvelle feuille de route de la Collectivité régionale attendue pour 2024 pour mieux relever les défis partagés dans le SRDE2I

La question de l'efficacité de l'action de la Région est plus que jamais au cœur de nos préoccupations : il s'agit d'aller là où notre intervention sera encore plus déterminante pour le territoire, pour nos emplois, pour l'avenir de notre jeunesse.

Sur la base d'une vision plus fine des forces et faiblesses de notre économie régionale, comparativement aux autres régions françaises ou européennes, et d'une analyse actualisée des opportunités/menaces pour

notre économie, une nouvelle feuille de route de la Collectivité régionale sera proposée début 2024.

La Formation : une offre de formation souple et adaptable, pour répondre aux besoins des employeurs

Dans le contexte actuel de forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de difficultés accrues des employeurs à recruter, la priorité de la Région est d'abord de répondre aux besoins des employeurs.

Pour cela, la Région s'attache tout d'abord à mettre en place une offre de formation « PREPA », qui vise à rendre employables les demandeurs d'emploi qui ne le sont plus ou pas encore. Cette offre concerne la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'acquisition des bases du français professionnel pour les demandeurs d'emploi non francophones, ainsi que l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable en vue d'un accès direct à l'emploi ou à une formation certifiante. Dans ce cadre, les stagiaires font des stages de découverte des métiers en entreprise, ainsi qu'au sein des organismes de formation préparant à l'exercice d'un métier (dont les CFA).

Sans cette action pédagogique conjointe en direction des demandeurs d'emploi pas peu qualifiés, voire très éloignés de l'emploi, les formations préparant à l'exercice d'un métier ne trouveront pas leur public et, par voie de conséquences, les employeurs ne trouveront pas les professionnels dont ils ont besoin. Dans le contexte actuel, il n'est plus question pour les organismes de formation de sélectionner le public adapté à leur formation, mais d'adapter leur formation au public tel qu'il est.

Cette « première marche » franchie l'offre de formation professionnelle continue de la Région se poursuit en proposant aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux employeurs de véritables « SolutionS Formation-Emploi ». Les formations qui s'y rapportent sont construites directement avec les employeurs, qui s'engagent à recruter à l'issue de la formation.

Les formations peuvent donc se dérouler pour tout ou partie à l'interne de l'entreprise, viser une certification complète, ou uniquement certains blocs de compétences, voire être professionnalisantes (c'est-à-dire sans la sanction d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles).

Ces formations visent en priorité les demandeurs d'emploi de longue durée, ou non qualifiés, ou bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ou encore reconnus travailleurs handicapés, ou résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou seniors, ou suivis par les opérateurs spécialisés du réseau France Travail et leurs partenaires.

Elles devront conduire en priorité à un contrat d'au moins 24 heures hebdomadaires, sous forme de CDI, CDD d'au moins 6 mois ou de contrats en alternance. Pour que SolutionS Formation-Emploi fonctionne, il est nécessaire de tenir les engagements réciproques suivants :

- Que le demandeur d'emploi s'engage à suivre la formation et à prendre l'emploi auquel elle le

prépare. La Charte des droits et devoirs de la Région actuellement en vigueur devra être signée par le stagiaire.

- Que l'employeur s'engage sur son besoin, et soit effectivement prêt à embaucher, à faire évoluer ses processus de recrutement et à faire le pari de profils différents. Il devra aider France Travail à présenter son offre, ses métiers, son environnement aux candidats. Il devra accueillir les stagiaires en stage pratique.
- Que France Travail s'engage à sourcer et orienter les demandeurs d'emploi, avec une attention toute particulière, en lien avec l'employeur et lui rendant compte de la progression du sourcing.
- Que l'organisme de formation s'engage sur sa capacité à conduire une formation non pas « catalogue », mais totalement adaptée à l'entreprise, en écoutant son besoin et le traduisant en parcours pédagogique pertinent. Au besoin en formant sur site, en interne, en plateau technique mobile.
- Que l'EPCI s'engage. Il pourra faciliter le déroulé de la formation (par exemple en mettant des salles à disposition) s'impliquer dans le sourcing (en communiquant auprès de la population) etc.
- Que la Région s'engage à sortir des cadres habituels, en usant de toute la souplesse des marchés à bons de commande.

L'enseignement supérieur

L'année 2022 a été marquée par l'adoption, lors de la session de mars 2022, du CPER 2021-2027, négocié entre l'Etat et la Région et concerté avec l'ensemble des collectivités. Le volet ESRI du CPER 2021-2027 a vocation à accompagner en particulier la transition énergétique des bâtiments académiques et à l'amélioration des conditions d'études et de recherche sur les différents territoires académiques de la région.

Il comprend un plan massif de rénovation des campus universitaires. Au total, 73 opérations seront financées dans le cadre du CPER 2021-2027 pour un montant global inédit de projets publics qui excède les 300 millions d'euros.

Orientations et axes d'interventions partagés des villes labellisées contrat villes :

- Valoriser la qualité de l'offre de formation.
- Développer les formations professionnelles et supérieures adaptées au territoire et favoriser l'emploi des jeunes.
- Encourager le dialogue et les coopérations entre les établissements.
- Intégrer au mieux les étudiants dans la vie de la cité.
- Améliorer les conditions de vie et de formation pour les étudiants du territoire et développer un environnement d'apprentissage attractif et propice à la réussite.
- Favoriser le développement de l'offre de formations-formations supérieures de proximité notamment dans le cadre de dispositifs hybrides ou distanciels.

→ Annexes



Contribution du Département / Contrat de ville de l'agglomération mancelle

UN ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE RÉGULIER ET CONSTANT

Le Département de la Sarthe s'est engagé dans la Politique de la Ville en participant de façon active au Contrat de Ville 2015-2020 (prorogé jusqu'en 2022) en apportant son soutien financier aux différents dispositifs proposés et en développant sur les quartiers prioritaires des actions spécifiques par ses professionnels. Cet engagement sera d'actualité pour ce nouveau contrat de ville.

UNE ACTION GLOBALE EN FAVEUR DES SARTHOIS ET DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chef de file de l'action sociale, le département développe sur l'ensemble du territoire des politiques publiques qui cherchent à répondre aux besoins des personnes en fragilité. En matière d'Enfance/familles, d'insertion, d'accès et de maintien dans le logement, d'autonomie des personnes âgées/personnes en situation de handicap, les feuilles de routes de ces politiques contribuent à une cohésion sur le territoire départemental.

En s'appuyant sur un schéma départemental unique en matière sociale, des actions concrètes viennent consolider l'apport du département dans l'accompagnement des Sarthois.

Au-delà de ses missions, le département s'inscrit de façon volontariste dans le partenariat proposé dans le cadre de la politique de la ville en prenant en compte les spécificités des territoires concernés et de ses habitants en engageant des moyens financiers et humains.

UN ENGAGEMENT SUR LES 4 AXES DU CONTRAT VILLE

Le plein emploi

Déjà très engagé dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi, le Département dans le cadre du Réseau France Travail s'engage à :

Mettre en oeuvre des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi notamment en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Financer et proposer des actions mises en oeuvre par des structures favorisant l'insertion sociale et professionnelle dans une logique de parcours globaux sans rupture.

Recevoir les personnes qui entrent dans le dispositif RSA le plus rapidement possible dans le cadre des plateformes mises en place pour faciliter une orientation rapide vers

les professionnels qui pourront répondre à la résolution des freins vers l'emploi : travailleurs médico-sociaux, coordonnateurs de parcours, France Travail...

Transition écologique et énergétique

- Dans le cadre de son Plan stratégique du patrimoine et de son plan collège performant, prendre en compte dans l'aménagement de son patrimoine les performances énergétiques de ces bâtiments dans l'espace concerné par la politique de la ville
- Dans le cadre de sa politique en faveur du logement et dans le respect des engagements des orientations du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment pour les plus fragiles
- Emancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation
- Renforcer les actions de dépistages des troubles sensori-moteurs notamment dans les écoles maternelles via le service de Protection Maternelle et Infantile,
- Soutenir la fonction parentale en lien, notamment avec le schéma départemental de services aux familles.
- Poursuivre l'intervention des équipes de la prévention spécialisée par voie de convention,
- Conforter les parents dans leur fonction éducative en lien avec le REAP
- Développer des actions spécifiques dans le cadre de la politique jeunesse en lien avec les collèges inclus dans les quartiers ciblés,
- Favoriser l'autonomie des jeunes et plus particulièrement des 18-25 ans via le Fond d'aide aux jeunes et le lien avec la mission locale,
- Participer à l'accès aux droits au plus grand nombre,
- Mobiliser ses professionnels en territoire pour développer des actions collectives et partenariales en lien avec le schéma départemental unique.
- Et d'une façon générale, favoriser les coopérations, les articulations des dispositifs, le décloisonnement dans le cadre d'une approche globale de la personne.

Tranquillité et sécurité publique

- Participer à la lutte contre les violences intra familiales et conjugales au travers de son dispositif « intervenants sociaux auprès des commissariats et gendarmeries ».

Au-delà de ses engagements sur les 4 axes, le département participera aux différentes instances proposées pour les différents dispositifs de la politique de la ville (Comités de pilotage, comités techniques...) DTIS – 30/01/2024



Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF)

Les objectifs poursuivis par la nouvelle politique de la ville sont partagés par la Caf dans le cadre des engagements pris dans la **Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)** pour la période 2023-27 et déclinés dans le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG)**, tant au niveau des territoires que des publics prioritaires.

Les interventions de la Caf dans le contrat de ville se fondent sur les objectifs des politiques sectorielles.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)

Axe 1 : Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Axe 2 : Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations

- Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE GESTION (CPOG)

THÉMATIQUE 1 - PETITE ENFANCE

- Couvrir les zones encore non pourvues en structures d'accueil collectif, RPE et poursuivre le développement des LAEP
- Soutenir les structures d'accueil existantes pour maintenir l'offre
- Contribuer à l'amélioration de l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Porter une attention renforcée aux besoins d'accueil spécifiques : situation de handicap, horaires atypiques ou reprise d'activité
- Soutenir les projets avec une élévation du niveau de qualité

THÉMATIQUE 2 - ENFANCE ET JEUNESSE

- Accompagner au maintien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- Porter une attention soutenue à l'accueil et au départ en vacances des enfants et des jeunes, notamment ceux en situation de handicap
- Contribuer à l'éducation aux médias des enfants et des jeunes dans une optique notamment de prévention
- Promouvoir le BAFA et les métiers de l'animation
- Favoriser la prise d'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen
- Soutenir, coordonner et promouvoir les actions et les structures d'accueil des jeunes
- Renforcer les partenariats existants et rechercher de nouveaux partenariats pour accompagner le public jeune

THÉMATIQUE 3 - PARENTALITÉ, SÉPARATION, VIOLENCES INTRAFAMILIALES

- Favoriser l'accès des parents à une offre de service de soutien de proximité à la parentalité
- Renforcer l'accompagnement des séparations auprès des deux parents
- Soutenir les projets existants et innovants en matière de soutien à la parentalité

THÉMATIQUE 4 - SOLIDARITÉS, ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, HANDICAP, AUTONOMIE

- Assurer un traitement efficient des prestations Handicap et apporter un service personnalisé
- Accompagner les territoires pour mobiliser tous les partenaires (AVS, CTG, SDSF...)
- Prendre en compte de manière plus globale le développement de toute forme d'AVS sur les territoires

Pour la mise en œuvre de ces différents axes, la Caf de la Sarthe dispose de plusieurs leviers financiers :

- Les aides à l'investissement, tant pour la construction de nouveaux équipements, la rénovation de l'existant ou encore l'achat de mobilier.
- Les aides au fonctionnement, pour soutenir l'activité des structures et la réalisation de projets ponctuels, que cela soit par les prestations de service versées aux équipements agréés ou encore les appels à projet.

Par ailleurs, les équipes de territoire de la Caf de la Sarthe travailleront avec les collectivités signataires pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.



MOBILISER LES SERVICES DE DROITS COMMUN, EN PARTICULIER LES PLUS INTENSIFS ET FAVORISER LA PRÉSENCE DE FRANCE TRAVAIL EN PROXIMITÉ DES QUARTIERS PRIORITAIRES

- Accentuer l'accès des jeunes à l'accompagnement CEJ (contrat d'engagement jeunes),
- Développer la complémentarité des actions entre France Travail et les différents acteurs : Face pour le parrainage, exploration de l'offre de service NQT, mobilisation de l'Epide et de l'école de la seconde chance, coordination avec les actions de Mission Locale du Mans.
- Mobiliser les leviers permettant la levée des freins de certains publics de manière concertée avec le Conseil Départemental notamment à travers l'accompagnement global ou l'accompagnement rénové des BRSA (QVP Sablons), afin de mener de front la résolution des problématiques emplois, et sociales (garde d'enfant, logement, santé, mobilité)
- Le travail sur les savoir-être professionnels avec la mobilisation de prestations spécifiques telles que « valoriser son image professionnelle »
- Accompagner les publics afin qu'ils trouvent leur orientation, en lien avec les opportunités d'emploi du territoire et en lien avec leur aire de mobilité géographique
- Faire découvrir et susciter des vocations sur des métiers à représentation masculine auprès du public féminin
- Favoriser le développement de compétences via des dispositifs individuels tels que l'alternance, les formations préalables à l'embauche, le dispositif « 1 emploi, 1 formation » en articulation avec la Mission Locale et Cap emploi
- Être promoteur des solutions apportées dans le cadre la « cité de l'emploi »
- Favoriser la création d'entreprise (semaine de la création en septembre chaque année, mobilisation de prestation et/ou formation spécifique). Partenariat avec les acteurs locaux tels que le Mans Métropole, la fabrique à entreprendre, l'ADIE, les services d'accompagnement à la création de la CCI

Développer les entreprises inclusives

- Sensibiliser les entreprises afin qu'elles « recrutent autrement », et accompagner avec les aides et mesures adaptées dont les immersions en partenariat avec le réseau pour l'emploi.
- Promouvoir les profils des personnes des QPV auprès des entreprises, et activer le levier « immersion », de même que les formations préalable à l'embauche, et « un emploi, une formation », les emplois francs.
- Installer des événements dans les QPV de l'agglomération mancelle, en adaptation la communication auprès des candidats des QPV pour développer l'inclusion dans l'emploi. Des actions telles que « du stade vers l'emploi » programmées en 2024 doivent permettre une forte mobilisation des entreprises et des candidats de QPV.
- S'appuyer sur les relais d'influence des principaux secteurs professionnels pour sourcer des entreprises inclusives.

NOTE SUR LES JEUNES ACCOMPAGNÉS EN MISSION LOCALE HABITANTS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE – L'OFFRE DE SERVICE DE LA MISSION LOCALE

Elément de contexte :

La ML de l'Agglomération Mancelle accompagne 4664 jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Le Mans Métropole et les quatre communautés de communes autour de Le Mans Métropole.

Parmi ces jeunes, 30% d'entre eux habitent en Quartier Prioritaire de la Ville (A titre de comparaison, ce ratio est le plus fort des Pays de la Loire – la ML de Nantes étant à 22%).

Ces jeunes sont surreprésentés dans les dispositifs contractualisés : 32% en suivi délégué de Pôle Emploi, 38% d'entrées dans le dispositif Contrat d'Engagement Jeune (pour rappel, ce contrat permet un accompagnement renforcé par un conseiller de la ML avec un minimum d'activité (atelier, démarche personnelle de recherche d'emploi, démarche de stabilisation de situation sociale... en contrepartie, dans le cadre du contrat, le jeune peut percevoir une allocation jusqu'à 500 euros).

En ce qui concerne les solutions mises en œuvre, les jeunes en QPV bénéficient à 32% des situations d'emploi (736 situations) et à 37% des situations de formation (160 situations). Là encore, ils sont en surreprésentation par rapport à leur poids dans les jeunes accompagnés.

Dans le cadre des contrats aidés signés par la ML, les jeunes habitant les QPV en bénéficient à hauteur de 35% (10 contrats).

Les engagements de la Mission Locale envers les habitants des Quartiers Politiques de la Ville :

- Développer des actions d'« Aller vers les publics » pour les amener à entrer dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi en lien avec les éducateurs d'INALTA.
- Développer un accueil de proximité au sein de chaque quartier Politique de la ville. Aujourd'hui, la Mission Locale est présente avec des antennes recevant le public 5 jours par semaine sur les 5 quartiers Politique de la ville. Nous maintiendrons voire accentuerons cette présence pour mieux accompagner les publics.
- Développer des actions de connaissance des métiers pour les habitants. L'enjeu pour la jeunesse de nos territoires est un enjeu d'orientation professionnelle. Les jeunes se positionnent sur dix métiers. Il nous faudra élargir les champs des possibles.
- Construire une offre de service adapté pour chaque public et en particulier, adapter notre accompagnement à la réalité du quotidien des jeunes femmes des quartiers politique de la ville (disponibilité, prise en compte des particularités spécifiques...)
- Développer l'accompagnement à l'émergence des projets de création d'activité au sens large du terme avec l'implantation de l'activité des « Groupements de créateurs » au sein de la Maison du projet au cœur des Sablons.

« L'action de l'agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé, s'inscrit dans le cadre du projet régional de santé (PRS) qui définit les grandes orientations stratégiques à dix ans, et détermine des priorités et des objectifs opérationnels à cinq ans. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un objectif transversal du PRS 2023-2028 en vue de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes à risque ou en situation de précarité. Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins pour les personnes en situation de précarité (PRAPS) porte ainsi les 8 objectifs suivants :

- Promouvoir l'autonomie des personnes en situation de précarité en s'appuyant sur leur expertise
- Adapter l'accès aux soins et à la prévention à la complexité des situations de précarité
- Améliorer la coordination opérationnelle des acteurs et leur gouvernance
- Soutenir l'accès aux soins et à la prévention des jeunes en situation de précarité
- Organiser un accueil adapté et un parcours de soins pour les personnes vieillissantes en situation de précarité
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes migrantes
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes sous main de justice
- Renforcer l'accès aux soins et à la prise en charge des conduites addictives en intégrant la prévention et la réduction des risques

L'ensemble de ces objectifs vise à améliorer la santé de tous les habitants du territoire, et selon un principe d'universalisme proportionné, d'adapter ou intensifier certaines actions de manière à les décliner efficacement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Plus un territoire a un indice de fragilité sociale élevé, comme c'est le cas dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, plus la part d'habitants pris en charge pour certaines maladies chroniques est élevée : pathologies cardionéurovasculaires, diabète, cancers, pathologies respiratoires, maladies psychiatriques et maladies neurologiques ou dégénératives. Au sein des maladies psychiatriques et des problématiques de santé mentale, un lien est notamment observé avec les conduites addictives. Le lien entre le gradient social et les inégalités de santé est d'autant plus marqué dans le département de la Sarthe, y compris dans l'agglomération mancelle, que la démographie des professionnels de santé (en ville et dans les établissements de santé ou médico-sociaux) est insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins d'accès aux soins et à la prévention.

Cela se traduit dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération mancelle par une proportion plus importante d'habitants sans médecin traitant, des difficultés accrues d'accès aux soins généralistes et spécialisés (psychiatrie, ophtalmologie, gynécologie, chirurgie-dentaire, orthophonie, etc.), un nombre de passage aux urgences plus important, une prévalence plus importante des pathologies psychiatriques, une moindre couverture vaccinale (ROR, méningocoques C), un moindre accès aux dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus, colon) ou encore aux examens bucco-dentaire pour les plus jeunes.

Un des enjeux pour l'agence régionale de santé, sera d'accompagner les initiatives et les dynamiques locales entre acteurs et partenaires sur le terrain, pour mettre en œuvre des actions au plus près des habitants, notamment au sein du futur contrat local de santé intercommunal (CLSi). A ce titre le futur CLSi avec le Mans Métropole permettra de mieux coordonner les acteurs locaux et mettre en place des actions dans le droit commun qui pourront prendre en compte les besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires de la ville. Plusieurs groupes de travail thématiques (autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, santé mentale, précarité, santé environnement, santé des jeunes, et prévention et promotion de la santé) se réunissent actuellement pour proposer un plan d'actions qui sera prochainement soumis à la validation des instances de pilotage du CLSi.

D'autres moyens d'actions pourront également être envisagés, comme la mobilisation de partenaires avec qui l'agence régionale de santé contractualise pour orienter certaines actions de prévention et de promotion de la santé vers les quartiers politiques de la ville (alimentation, activité physique, développement et renforcement des compétences psychosociales, santé sexuelle, etc.).

Le développement et le renforcement de la médiation en santé est également un enjeu majeur pour améliorer l'accès à la santé des habitants des quartiers prioritaires de la ville. »

Contribution de Le Mans Métropole Habitat en faveur de la Politique de la Ville sur l'agglomération mancelle

PRÉAMBULE :

Le Mans Métropole Habitat, en sa qualité d'Office Public de l'Habitat de Le Mans Métropole, s'engage au quotidien comme premier bailleur social de l'agglomération. Par sa mission, son fonctionnement, ses actions et son ambition en faveur de l'amélioration du cadre de vie et des services rendus aux locataires vivant dans les quartiers, il s'inscrit ainsi pleinement dans les ambitions de cohésion urbaine et de solidarité portées par la Politique de la Ville.

Cette politique étant territorialisée à cinq quartiers prioritaires identifiés, Le Mans Métropole Habitat s'engage, sur quatre d'entre eux où il est présent, à renforcer ses actions :

- En réhabilitant son patrimoine et en développant une offre nouvelle de manière durable, économiquement équilibrée et en lien avec la stratégie de sa collectivité de rattachement Le Mans Métropole ;
- En rendant ses démarches et services accessibles au plus grand nombre et notamment par la dématérialisation ;
- En développant davantage de liens avec les partenaires externes, qu'ils soient institutionnels ou associatifs ;
- En continuant à accompagner ses locataires avec un esprit de solidarité et de proximité.

Au 31 décembre 2023, Le Mans Métropole Habitat dispose d'un patrimoine de 13 003 logements locatifs sociaux, dont 7 229 (soit 56% du parc) sont situés en Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, et 5 495 logements en Zones de Sécurité Prioritaire (soit 42% du parc).

Avec un budget prévisionnel pour 2024 de 83 millions d'euros et 300 collaborateurs, dont les deux tiers travaillent directement en proximité auprès des locataires et du patrimoine, Le Mans Métropole Habitat est un acteur économique majeur de l'agglomération en termes d'emplois et de commande publique.

De même, en tant que bailleur social, l'Office travaille de concert avec les Amicales de locataires, les associations de quartiers, les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels pour créer des synergies, accompagner les habitants et favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.

En intégrant des clauses d'insertion aux marchés publics, en mettant en place des chantiers d'insertion, en mobilisant des jeunes en services civiques volontaires, Le Mans Métropole Habitat agit également chaque jour en faveur de l'insertion professionnelle et par l'économie des publics les plus fragiles issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et notamment des jeunes.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain contractualisé avec l'ANRU sur la période 2018-2025, Le Mans Métropole Habitat se révèle un acteur fort de la rénovation urbaine et tient les engagements pris en réalisant un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros en faveur de la réhabilitation de 407 logements, la construction de 16 logements et la démolition de 45 autres.

L'ensemble des opérations de Le Mans Métropole Habitat conventionnées avec l'ANRU, a été engagée au bénéfice des locataires et de l'amélioration de leur cadre de vie.

Patrimoine de Le Mans Métropole Habitat en quartier prioritaire Politique de la Ville :

- QPV Sablons : **3 559 logements**
- QPV Ronceray-Glonnières-Vauguyon :
2 585 logements
- QPV Bellevue-Carnac : **413 logements**
- QPV Epine : **672 logements**

→ Annexes

76

Opérations	Coût TTC	Financements ANRU		Autres financements prévisionnels		
		Subventions	Prêts bonifiés Action Logement	Externes		Le Mans Métropole Habitat
				Emprunt	Le Mans Métropole (1) (3)	Fonds propres
PRIR Sablons-Ronceray-Glonnières-Vauguyon						
Démolition Epau (27 logts) (2)	1 287 334 €	945 324 €			40 500 €	301 510 €
Démolition Epau (18 logts) (2)	890 165 €	562 621 €			113 800 €	213 744 €
Réhabilitation Epau (82 logts) (1)	3 205 320 €	432 520 €	1 284 680 €	430 364 €	737 224 €	320 532 €
Reconstruction de logements (16 logts)	1 686 570 €	124 800 €	156 800 €	1 012 970 €	120 000 €	272 000 €
Réhabilitation Epau (99 logts) (1)	2 386 435 €	111 987 €	515 881 €	977 196 €	542 728 €	238 643 €
Réhabilitation Epau (56 logts) (1)	1 503 032 €	63 221 €	291 891 €	652 966 €	344 651 €	150 303 €
Réhabilitation Pyramides (60 logts) (1)	2 375 000 €	156 200 €	497 112 €	937 938 €	546 250 €	237 500 €
TOTAL	13 333 856 €	2 396 673 €	2 746 364 €	4 011 434 €	2 445 153 €	1 734 232 €
PRIR Bellevue-Carnac						
Réhabilitation Banjan (110 logts) (1)	5 493 667 €	396 293 €	517 147 €	2 767 317 €	1 263 543 €	549 367 €
TOTAL GENERAL	18 827 523 €	2 792 966 €	3 263 511 €	6 778 752 €	3 708 696 €	2 283 599 €

Le contrat de ville 2024 s'articule autour de quatre grandes thématiques :

- 1) Le plein emploi pour les habitants ;
- 2) La transition énergétique et le cadre de vie
- 3) L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, l'accès à la culture et au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- 4) La tranquillité et la sécurité publique.

Sur ces quatre thématiques, Le Mans Métropole Habitat s'engage également sur les points qui seront déclinés ci-après.

I - CONTRIBUTION DE LE MANS MÉTROPOLE HABITAT À L'AXE 1 DE PLEIN EMPLOI POUR LES HABITANTS

1.1 La mobilisation des entreprises

1.1.1 Renforcer la pratique des clauses sociales

Le Mans Métropole Habitat va au-delà des obligations liées à l'ANRU et systématise le recours aux heures d'insertion. Un partenariat est déployé avec le Facilitateur des clauses sociales sur la pertinence et le volume d'heures d'insertion à prévoir pour l'ensemble des lots supérieurs à 60 000€ pour les services et travaux, et 200 000 € pour les marchés de prestation intellectuelle. Les services acheteurs sont sensibilisés à la pratique des clauses sociales. En 2023, plus de 22 000 heures d'insertion ont été réalisées dans 25 marchés.

Pour ce nouveau Contrat de Ville, Le Mans Métropole Habitat souhaite engager une communication auprès des locataires lors desancements des chantiers mobilisant des heures d'insertion pour faciliter le rapprochement avec les entreprises attributaires.

1.1.2 Favoriser la découverte métier et la mise en adéquation des compétences des personnes et des attendus métiers

Le Mans Métropole Habitat agit pour :

- Sensibiliser ses pôles techniques à l'offre de services des chantiers d'insertion locaux ;
- Mettre à disposition des supports pour le chantier d'insertion « Equipe jeunes d'Etudes et Chantiers » ;
- Recourir à des chantiers d'insertion pour des travaux divers en proximité : pose de clôtures, élagage, embellissement d'allées, traçage de parkings.

Le travail réalisé par ces chantiers contribue à favoriser la réinsertion à la vie active des publics éloignés de l'emploi.

1.2 L'amélioration des pratiques d'accompagnements

1.2.1 Développer l'accompagnement global pour lever les freins individuels à l'emploi

Dans le cadre des actions de proximité menées par Le Mans Métropole Habitat avec le programme « Active ton quartier », des ateliers coup de pouce sont menés pour les locataires en recherche d'emploi avec l'appui de l'Association La Cravate Solidaire : ces ateliers ont pour but d'identifier avec les personnes les freins éventuels à l'emploi, d'offrir un coaching image, un coaching Ressources humaines, de réaliser une session photo et un accompagnement au Curriculum Vitae.

1.2.2 Proposer des dispositifs souples de remobilisation vers/dans l'emploi

Pour faciliter le rapprochement employeurs et demandeurs d'emploi, Le Mans Métropole Habitat poursuivra le travail partenarial initié avec la Mission Locale et le Relai Emploi pour mener dans les quartiers prioritaires où il est présent des ateliers de type « coup de pouce emploi », à l'instar de ce qui a été déjà réalisé en novembre 2023. Ces ateliers pourront se tenir aussi avec d'autres partenaires emploi ou insertion.

1.2.3 Lever les freins psychologiques à l'emploi

Le Mans Métropole Habitat est partenaire de l'Association Nos Quartiers ont du Talent, ainsi que du Club FACE avec notamment la Job Academy, qui luttent toutes deux pour l'égalité des chances et le parrainage de jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville, permettent de donner ou redonner confiance aux personnes en recherche d'emploi.

Ces partenariats seront poursuivis et valorisés auprès des collaborateurs managers de l'Office afin qu'ils puissent eux-mêmes soutenir l'insertion professionnelle de jeunes diplômés, devenir mentor et parallèlement valoriser aussi toute la richesse des multiples métiers du Logement Social.

Également, les interventions des collaborateurs dans les collèges Réseau d'Education Prioritaire (REP) seront développées. L'accueil de stagiaires et de personnes en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) sera également poursuivi.

2.3 La formation en adéquation avec les besoins de recrutement

Les Chargés de vie sociale et les Conseillères Sociales des pôles sociaux des trois agences de Proximité participent au repérage de jeunes locataires ou enfants de locataires rencontrant des difficultés et qui seraient par ailleurs les « invisibles » c'est-à-dire ceux sans formation, sans emploi et sans accompagnement. Ces collaborateurs sensibilisent ces personnes sur l'existence du dispositif « Ne reste pas dans l'ombre » et les orientent vers La Mission Locale avec qui l'Office est partenaire.

→ Annexes

2.4 Développement économique du quartier

Le Mans Métropole Habitat soutient les projets d'épicerie solidaire dans les quartiers (Ronceray, Bords de l'Huisne...).

II – CONTRIBUTION DE LE MANS MÉTROPOLÉ HABITAT À L'AXE 2 DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE CADRE DE VIE

2.1 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

2.1.1 Rénover les équipements sur le plan énergétique

Dès que la faisabilité technique et le maillage du réseau le permettent, Le Mans Métropole Habitat poursuit systématiquement le raccordement de ses résidences au Réseau de Chaleur Urbain de Le Mans Métropole. 386 logements sont ainsi prévus, hors QPV, et pour le nouveau Réseau de Chaleur Urbain Nord, ce sont 1 533 logements qui seront raccordés, dont notamment les logements situés sur le Quartier Prioritaire Epine et ceux du Quartier Prioritaire Bellevue.

Sur les zones éloignées du réseau de chaleur urbain, Le Mans Métropole Habitat continuera à étudier et réaliser tous remplacements de chaudières collectives gaz par des systèmes moins consommateurs en énergie, dans le cadre de son Plan Stratégique d'Entretien et d'Amélioration.

Par ailleurs, à travers une convention de partenariat signée avec CENOVIA, Le Mans Métropole Habitat s'est engagé à proposer une superficie de 5 000 m² de surface de toits-terrasses en vue d'expérimenter l'autoconsommation collective sur son patrimoine, par la pose, l'exploitation et la maintenance de panneaux photovoltaïques. Le partenariat est engagé pour les bâtiments du groupe Bellevue situé sur le Quartier prioritaire Bellevue. Une revente prioritaire par Enedis aux locataires sera actée.

2.1.2 Rénover les logements locatifs sociaux

Le Mans Métropole Habitat poursuivra sur la période 2024-2030 l'axe majeur initié depuis 1999 sur le plan énergétique de ses ensembles immobiliers : Ainsi, ce sont encore 1 240 logements supplémentaires, situés en Quartiers Prioritaires, qui seront prochainement concernés par des travaux d'économies d'énergie (Isolations Thermiques par l'Extérieur, Réhabilitations lourdes, Réhabilitations ANRU ou encore travaux d'économies d'énergie en lien avec les DPE étiquettes E, F et G). L'ensemble de ces projets représenteront un budget prévisionnel de 58 479 520 € sur cette période 2024-2030, témoignant de cette volonté stratégique forte de l'Office de contribuer à la transition écologique d'une part, et d'aider les locataires à mieux maîtriser leurs charges de chauffage, d'autre part.

Sur l'aspect de la remise en état des logements, Le Mans Métropole Habitat s'engage quotidiennement à fournir aux locataires et aux demandeurs de logement locatif social, des logements attractifs et confortables. Cet investissement financier a pour objectif d'améliorer le confort des habitants et de contribuer à l'attractivité du patrimoine et du territoire. Ainsi, plus de 2 millions d'euros sont engagés chaque année pour les logements remis en location dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et le surplus, par rapport aux logements remis en état en dehors des QPV, s'élève à environ 600 000 euros. Cette démarche sera poursuivie.

2.1.3 Rénover les parties communes des immeubles

L'Office poursuivra un Plan Stratégique 2024-2030 d'entretien et d'amélioration ambitieux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Ainsi, il mènera des actions de réhabilitation dans les domaines suivants : rénovations intérieures de halls, cages d'escaliers, circulations caves ; remplacements de composants (réhabilitation salles de bains et cuisines, remplacements de portes palières et batteries de boîtes aux lettres).

2.1.4 La gestion urbaine et sociale de Proximité

Le Mans Métropole Habitat dispose d'une Régie d'Entretien des Parties Communes qui regroupe 55 collaborateurs dont 47 travaillent quotidiennement au cœur des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Par ailleurs, chaque année, plus de 100 000 € sont investis dans le renforcement de la collecte des encombrants au niveau des Quartiers Prioritaires de la Ville, avec une fréquence de deux passages par semaine, et la possibilité de passages supplémentaires en fonction des besoins.

2.2 Développer des mobilités durables

Au cours de l'année 2024, Le Mans Métropole Habitat va créer un local vélos-motos extérieurs sur le Quartier Prioritaire des Bords de l'Huisne.

2.3 Mobiliser les habitants comme acteurs de la transition écologique

2.3.1 Développer des actions d'éducation à l'environnement et aux écogestes

Le Mans Métropole Habitat poursuivra, dans le cadre de son programme « Active ton quartier » les animations relatives aux économies d'énergie, en lien avec l'espace Info Energie, et renouvellera des animations de propreté-ramassage avec l'association Qui nettoie si ce n'est toi.

2.3.2 Développer les activités de réemploi et de réduction des déchets

Dans le programme « Active ton quartier » s'inscriront à nouveau des animations relatives à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire, avec l'appui du partenaire associatif France Nature Environnement.

III-CONTRIBUTION À L'AXE 3 DE L'ÉMANCIPATION POUR TOUS À TRAVERS LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION, L'ACCÈS LA CULTURE, AUX SOINS ET À LA SANTÉ, AU SPORT, AU SOUTIEN À LA JEUNESSE

3.1 Santé

Constatant que les locataires résidant en Quartiers Prioritaires se trouvent davantage confrontés à un éloignement médical et à certaines situations de vulnérabilité pour leur santé, ce qui peut constituer une autre forme de fracture sociale, Le Mans Métropole Habitat continuera à mener une action itinérante dans les quartiers, de sensibilisation et de promotion de la santé avec l'action « Le bus de la santé ». Cette action sera menée en lien avec les partenaires associés que sont la CPAM (Caisse Primaire de l'Assurance Maladie de la Sarthe), le SDIS 72 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), l'Association France AVC, l'Association Les diabétiques de la Sarthe, l'Association France Alzheimer, le Planning Familial.

Sur la question de la santé, l'Office poursuit une politique d'adaptation des logements aux besoins du vieillissement des locataires seniors par le remplacement de baignoire par des douches adaptées, l'installation de barres de maintien et de robinet thermostatique.

Par ailleurs, Le Mans Métropole Habitat est actuellement dans une démarche de labélisation «Habitat Seniors Services» (labellisation au dernier trimestre 2025). Pour ce faire, l'Office effectue de manière proactive des travaux d'adaptation au vieillissement dans des logements occupés par des seniors ainsi que dans les parties communes. Une centaine de logements labélisés pour septembre 2025 et plus de 400 à l'horizon 2033. Cette labellisation induira également le déploiement de services spécifiques pour ces locataires Habitat Seniors Services : visites régulières, veille des situations à risque, interlocuteur privilégié, aide administrative.

3.2 Accès aux droits

3.2.1 Lutter contre le non-recours aux droits

L'Office a déployé l'action « Mon quartier au féminin » dans les quartiers (Bords de l'Huisne et Ronceray programmés au 1er semestre 2024) avec l'Association « Solidarité femmes 72 ». Cette action vise à sensibiliser et prévenir les violences conjugales et intrafamiliales, orienter les personnes vers les partenaires. Elle sera réitérée.

De même les Pôles Sociaux des 3 agences de Proximité, poursuivront leurs actions de repérage des situations les plus fragiles et continueront à orienter et aider les publics jusqu'à mise en place de droits pouvant être ouverts (notamment droits auprès de la Caisse des Allocations Familiales).

3.2.2 Accompagner aux outils numériques et aux démarches

L'action « Le Numérique au coeur des quartiers » se poursuit sur le secteur des Bords de l'Huisne par un

partenariat avec Concordia et l'intervention de services civiques qui établissent un état des lieux des pratiques numériques des locataires, proposent l'offre «numérique social» et communiquent sur les offres de formations numériques du centre social Le Kaléidoscope et des Conseillers Numériques de Le Mans Métropole.

3.3 Animation de la vie sociale

Les actions de « rencontres locataires » sont régulièrement organisées et seront poursuivies dans les Quartiers Prioritaires afin d'aborder tous sujets liés au cadre de vie des habitants. De même, des ateliers relatifs aux réparations locatives sont organisés, ainsi que des rencontres à destination des seniors avec le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques des pays de la Loire (CICAT) : ateliers de sensibilisation à la prévention des risques de chute, aux aides techniques à la marche, la malvoyance et la basse vision.

IV – CONTRIBUTION DE LE MANS MÉTROPOLE HABITAT À L'AXE 4 DE TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 - Consolider la stratégie de tranquillité résidentielle

Le Mans Métropole Habitat s'est doté d'une stratégie de tranquillité résidentielle et de prévention sociale en tant qu'acteur de la tranquillité résidentielle et partenaire de la sécurité :

- Bailleur-propriétaire : par la relation contractuelle avec ses locataires, il est le garant de la jouissance paisible du logement ;
- Maître d'ouvrage : il doit prendre en compte la prévention situationnelle dans ses opérations de construction neuves et de travaux de réhabilitation.
- Partenaire : il joue son rôle dans les politiques publiques locales de prévention sécurité.

Le Mans Métropole Habitat n'a pas de compétence d'ordre public et agit donc sur un registre d'ordre contractuel de gestion et de réduction des troubles, pour assurer la tranquillité des lieux en sollicitant si besoin les autorités publiques de sécurité. Son intervention se fait dans la régulation des usages, par le respect des obligations contractuelles (contrat de bail) et par des actions de proximité liées à la tranquillité résidentielle.

L'Office a fait le choix de spécialiser plusieurs collaborateurs dans une fonction dédiée de tranquillité résidentielle. Il s'est ainsi doté d'une Direction de la Proximité et de la Tranquillité Résidentielle rattachée à la Direction Générale. En son sein, un service Tranquillité Résidentielle, composé d'un Responsable de Service, de deux Référents Tranquillité Résidentielle et d'une Assistante de gestion sont totalement dédiés à cette mission et interviennent sur des sujets relatifs aux Quartiers Prioritaires de la Ville.

→ Annexes

4.1.1 Les missions du Service Tranquillité Résidentielle

1) Le dispositif de médiation de nuit

Une médiation de nuit, en groupement de commande avec Podeliha, CDC Habitat Social et Sarthe Habitat est proposée par Le Mans Métropole Habitat à ses locataires. Depuis le renouvellement du marché en cours du 1er novembre 2022 au 1er novembre 2025, cette prestation est davantage axée sur de la médiation sociale avec des médiateurs et non plus des agents de sécurité.

L'objet de ce marché consiste à assurer une présence de nuit rassurante et sécurisante, par un travail de prévention et de médiation, dans le but d'apaiser les troubles et les conflits ; d'assurer une vigilance technique et matérielle quant aux dysfonctionnements et aux dégradations éventuellement constatées sur le patrimoine ; d'assurer une coordination avec les différents services partenaires (Pompier, Police Nationale et Municipale, astreinte du bailleur et de la commune).

2) Les rencontres avec les locataires

En cas de difficultés liées à la tranquillité résidentielle des groupes, les Référents Tranquillité Résidentielle organisent régulièrement des rencontres avec les locataires en présence des Délégués Cohésion Police Population de la Direction Départementale de la Police Nationale, soit en pied d'immeubles, soit en agence de proximité. Ces temps de rencontres permettent d'expliquer les actions menées, de recueillir des informations, d'orienter, de rassurer les habitants.

3) La réalisation de diagnostics en marchant

La réalisation de marches exploratoires par le service Tranquillité Résidentielle avec les collaborateurs d'un périmètre donné, permet de mettre en relief les points forts, mais également les points faibles sur lesquels l'Office doit travailler : mode d'organisation et d'accès d'un immeuble dans sa notion de contrôle d'accès, prévention situationnelle. Les échanges avec les Correspondants de Site et les Agents de la Régie d'Entretien et des Parties Communes (REPC) permettent de recueillir des informations sur les usages et mésusages du patrimoine, l'état des faits d'incivilité et d'insécurité.

4) Travail transversal avec les partenaires institutionnels

Le service Tranquillité Résidentielle participe à toutes les réunions trimestrielles organisées par les Délégués Police-Population avec les 3 Responsables d'Agence, aux réunions trimestrielles inter-bailleurs organisées par la Direction Départementale de la Police Nationale, de même qu'à toutes les réunions trimestrielles inter-bailleurs organisées par le Service Sécurité et Prévention de la délinquance.

Il intervient également dans le cadre de Groupes de Partenariats Opérationnels (GPO) à la main de la Direction Départementale de la Police Nationale, et de Groupement Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD), à la main du Procureur de la République.

4.1.2 Les missions des agences de Proximité, en lien avec la tranquillité résidentielle

1) La mise en oeuvre d'actions préventives

En s'appuyant sur des dispositifs d'information par affichage, distribution de flyers en boîtes aux lettres, ou bien par des dispositifs d'animation, de médiation et de sensibilisation, des actions en pieds d'immeubles sont régulièrement proposées aux habitants afin de rappeler les règles du « bien vivre ensemble », et la réglementation applicable face aux incivilités.

2) La mise en oeuvre d'actions dissuasives avant la mise en oeuvre d'actions répressives

La structuration des agences de Proximité intègre 2 postes de Chargés de Vie Sociale qui ont pour mission de prendre en charge les situations de troubles de voisinage (tapages, bruits d'animaux...),

Au-delà des textes législatifs applicables, les collaborateurs des agences de proximité peuvent aussi se référer à un guide des procédures internes relatives aux troubles de voisinage.

4.2- Poursuivre le travail partenarial

4.2.1 Avec les partenaires institutionnels

Également pour les Quartiers Prioritaires, Le Mans Métropole Habitat, dans le cadre de sa stratégie de tranquillité résidentielle, travaille en lien avec :

- Les Services de Police Nationale lorsque des situations sont problématiques (signalements, organisations de réunions sur des adresses particulières),
- Le Conseil Départemental (signalements d'Informations Préoccupantes pour suspicions de maltraitance sur enfants, majeurs vulnérables etc...),
- Le service Sécurité et Prévention de la délinquance de la Ville du MANS, pour des demandes de passages des agents de médiation ou de la Police Municipale sur des adresses ciblées.
- L'union sociale pour l'habitat, et notamment à travers le réseau Référents Sûreté de l'USH.
- Le Procureur de la République et le Tribunal Judiciaire

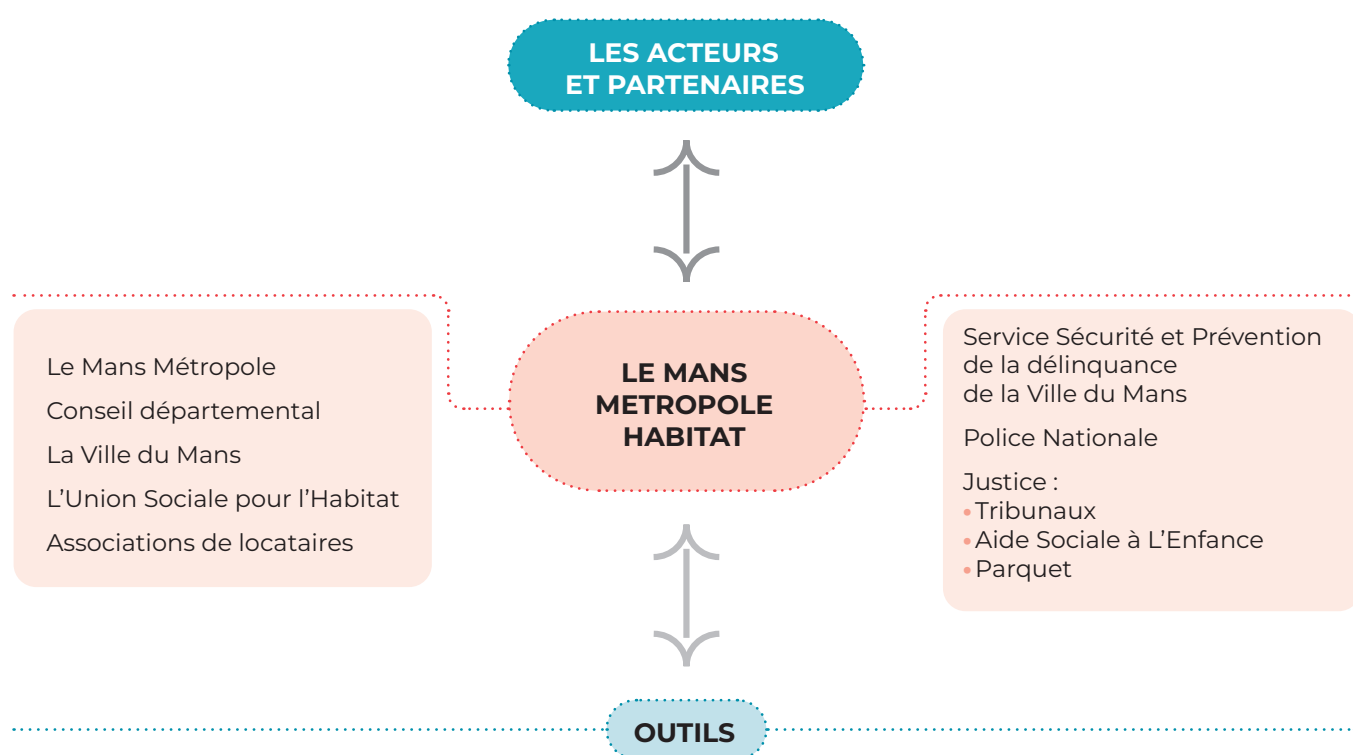
Dans la continuité du partenariat avec la Direction Départementale de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale, Le Mans Métropole Habitat met à disposition des services de Police et de Gendarmerie des logements vacants dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention inter-bailleurs signée en avril 2022 avec la Ville du Mans, les agents du Pôle Médiation sont autorisés à pénétrer dans les parties communes de Le Mans Métropole Habitat. Ces interventions sont régies par la mise en place d'une fiche navette émanant de l'Office, pour toute demande d'intervention sur le patrimoine. De la même manière,

le Mans Métropole Habitat autorise l'accès aux parties communes et espaces communs des immeubles de son patrimoine à la Police Municipale. Un encodeur de Badges VIGIK est installé dans les locaux de la Police



SCHEMA PARTENARIAL ET DES OUTILS DE GESTION DE LE MANS METROPOLE HABITAT EN MATIÈRE DE TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE



Outils internes :

- Mise en place et suivi des procédures
- Observatoire des incivilités en interne
- Fiches incidents

Partenariat Police Nationale

- Réunions suivant les sites sensibles (GPO)
- Transmission d'informations
- Mise à disposition de logements

Dispositifs locaux de sécurité

- Contrat local de sécurité
- Cellule de veille territoriale
- Cellule de crise (ex : GLTD)
- Participation aux réunions relatives aux Zones de Sécurité Prioritaires

Mesures judiciaires et alternatives

- mesures de réparations financières

Prévention :

Signalements Procureur et DDPN

Actions contentieuses :

- Médiation pénale
- Dossiers d'expulsions locatives pour troubles de jouissance et de voisinage
- Actions en justice et consolidation des dossiers spécifiques : Police et parquet

Groupes de travail

- Union Sociale de l'habitat
- Observatoire national
- Enquêtes spécifiques

Municipale afin de faciliter l'accès aux parties communes. Une convention de partenariat a été signée entre Le Mans Métropole Habitat et le Service Départemental d'incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72) afin de régir leurs relations, ce qui a permis la mise à disposition du système Vigik, la possibilité d'effectuer des diagnostics de sécurité incendie sur les bâtiments anciens, la mise à disposition de logements vacants aux fins d'entraînements, la réalisation de manoeuvres pédagogiques à destination des locataires aux fins de sensibilisation sur les réflexes à adopter en cas de sinistre. Enfin, une convention de partenariat entre Le Mans Métropole Habitat et le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) a été signée aux fins d'installation d'un encodeur de badges Vigik permettant de faciliter les interventions sur le patrimoine dont les Quartiers Prioritaires de la Ville.

4.2.2 Avec le tissu associatif local

Dans le cadre de démarches inter-bailleurs, Le Mans Métropole Habitat participe au dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales avec l'Association Appui 72 Montjoie intervenant dans le domaine médico-social pour trouver des solutions à des situations sociales dégradées.

A travers les pôles sociaux des agences de Proximité et le Chargé de Mission Accompagnement Proximité, différents acteurs sont mobilisés pour intervenir sur des situations sensibles: il s'agira par exemple de l'Adgesti, acteur de l'accompagnement des personnes en situation de fragilités ou de handicap psychique; ou bien encore de l'Association ASA Alliance sociale Animale qui intervient en médiation animale auprès des publics en difficultés.

4.3- Participer à la prévention de la délinquance et à l'amélioration de la sécurité

4.3.1 Sur sa responsabilité de Bailleur-propriétaire

Le Mans Métropole Habitat:

- Poursuivra et renforcera les actions de sensibilisation des habitants autour du bien-vivre, à travers le programme « Active Ton Quartier » afin que l'ensemble des locataires soient aussi acteurs de la tranquillité de leur immeuble (Connaissance des droits et des devoirs - rappel des réglementations de gestion locative);
- Signera prochainement une convention de partenariat avec le Tribunal Judiciaire du MANS, visant à la transmission de pièces procédurales pénales, dans la limite et les réserves prévues par la Loi, concernant l'expulsion de locataires auteurs d'infractions portant atteinte à l'ordre public ou faisant obstacle à la tranquillité et à la sécurité;
- Renforcera le partenariat avec le Parquet et engagera une réflexion visant à l'assermentation judiciaire de certains collaborateurs volontaires de Le Mans Métropole Habitat permettant de constater par procès-verbal certaines infractions.

4.3.2 Sur sa responsabilité de Maître d'ouvrage

- Intégrera la stratégie de tranquillité-sécurité dès la genèse des projets de construction ;
- Dans le cadre de la prise en compte de la prévention situationnelle, fera réaliser des diagnostics de sûreté par des prestataires spécialisés sur des problématiques globales d'insécurité à l'échelle de plusieurs bâtiments;
- Sur les groupes les plus sensibles, et avec le Référent Sûreté de la Direction Départementale de la Police Nationale (DDPN), assurera la promotion en interservices toutes mesures techniques de prévention situationnelle susceptibles de réduire le risque insécurité.

4.3.3. Sur sa responsabilité de partenaire des politiques publiques locales de prévention sécurité

- Poursuivre la réflexion sur le développement progressif de la vidéosurveillance sur plusieurs sites parmi les plus sensibles du patrimoine Le Mans Métropole Habitat



Nouveau Contrat de Ville 2024-2030

SARTHE HABITAT UN BAILLEUR ENGAGE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE :

AXE 1 : PLEIN EMPLOI

Sur l'axe de la mobilité, il convient d'agir en collaboration avec la collectivité notamment sur **les mobilités douces**. Réfléchir en ce sens au réaménagement du quartier des Perrières à ALLONNES en collaboration avec les services de LE MANS METROPOLE permet de positionner la recomposition de l'offre en tenant compte de ces services à proposer. Il s'agit de concevoir une implantation réfléchie des nouveaux immeubles et un fonctionnement interne de ces derniers, adapté aux besoins. En ce sens, la sécurisation des locaux deux roues est indispensable pour agir en réassurance auprès des locataires dans le cadre de leur trajet domicile travail.

De même le travail sur la résidentialisation à ALLONNES comme à COULAINES permettra de créer des liens avec la trame viaire existante et sécuriser les trajets. Il s'agira de travailler avec LE MANS METROPOLE sur le plan de réseau chrono vélo afin d'encourager la pratique du vélo pour tous et faciliter les déplacements vers les bassins de vie, zones d'emplois et équipements du territoire. SARTHE HABITAT pourra s'intégrer avec les collectivités pour contribuer au financement d'équipements vers des population cibles lorsque ses immeubles sont à proximité directes des voies cyclables.

Concernant la mobilisation des entreprises, le renforcement des clauses sociales est déjà en œuvre :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'heures réalisées	35 099,05	28 058,76	16 204,83	21 232,08	25 636,17
LE MANS METROPOLE	11 667,24	11 543,76	4 390,13	6 352,50	9 888,75
Hors LMM - Département de la Sarthe	23 431,81	16 515	11 814,70	14 879,58	15 747,42
Nombre de participants	197	201	124	108	127

Si les chiffres sont en forte baisse avec l'année Covid, nous sommes repartis à la hausse depuis 2021. Nous ne disposons pas des chiffres définitifs à ce stade pour 2023. Il est important de noter que la répartition des heures pour LE MANS METROPOLE représente 40% environ en 2022 de l'activité globale pour SARTHE HABITAT.

Si les chiffres sont en forte baisse l'année Covid nous sommes repartis à la hausse depuis 2021, nous ne disposons pas des chiffres définitifs à ce stade pour 2023.

Il reste qu'à ce stade le volume d'heures réalisées en 2023, en QPV, pour ce qui concerne les opérations de constructions ou de démolitions représentent environ 20% de celles réalisées sur l'ensemble de LE MANS METROPOLE. De plus nos marchés d'entretien à l'échelle cette fois de la communauté de commune viennent compléter ce volume. La perspective des démolitions à venir (notamment sur le quartier des Perrières à ALLONNES), des nouvelles constructions toujours à ALLONNES témoigneront de l'engagement permanent du bailleur dans ce volet, de même que le démarrage de travaux non-inscrits dans le cadre de l'ANRU à COULAINES, (rénovation thermique des tours de la rue de Moscou et de la place des Sables)

→ Annexes

- La **convention de partenariat passée entre la Mission Locale de l'Agglomération Mancelle et SARTHE HABITAT** ambitionne de faciliter l'accès à l'emploi et/ou formation des jeunes par la mise à disposition de logements en intermédiation locative avec des associations (TARMAC, NELSON MANDELA...) pour accompagner des projets d'insertion par le logement pour les jeunes suivis par la Mission Locale. De même il s'agira pour SARTHE HABITAT de participer à des actions « emploi » à destination des jeunes en lien notamment avec INALTA dans le cadre des chantiers jeunes.

- Le **travail collaboratif avec UMANDO, entreprise temporaire de travail par l'insertion**, nous a permis de faciliter l'accès à l'emploi en proposant un logement à proximité. Nous avons effectué 6 relogements dans ce sens dont 3 sur ALLONNES. Nous poursuivrons bien entendu cette collaboration pour les années à venir.

- Par ailleurs la participation de SARTHE HABITAT à **des forums Emploi** permet à tous de s'informer et de postuler aux offres d'emploi fréquentes au sein de l'entreprise.

- Il est à noter par ailleurs un renfort des ETP sur les QPV pour répondre aux besoins spécifiques des populations. Ainsi un agent d'accueil orienté « écoute client » ainsi qu'une chargée de mission accompagnement social en charge des problématiques sociales complexes viennent renforcer les équipes de proximité.

AXE 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

- La **lutte contre les îlots de chaleurs** a été inscrite dans l'actualisation en cours de notre Plan Stratégique de Patrimoine. Il convient donc d'inscrire dans les travaux de requalification voire d'amélioration du point de vue générale cette thématique pour apporter aux locataires/habitants un cadre de vie non plus centré sur le logement, l'immeuble mais aussi sur les espaces de proximité en diagnostiquant les problématiques de cette nature. Il conviendra alors de travailler en lien avec les collectivités et/ou les associations de locataires ou locales, pour apporter un confort qualitatif des espaces en cas de défaillance en visant la renaturation. Cela peut rejoindre le sens d'une coordination d'actions pilotées par les agences SARTHE HABITAT (LE MANS METROPOLE/SABLE SUR SARTHE) mobilisant potentiellement des personnes issues des QPV, encadrées par des associations (INALTA par exemple) à des fins d'insertion ou de formation.

- La présence des bâtiments qui sont encore énergivores doit être intégrée dans des ambitions qui donnent la priorité à la performance énergétique de notre patrimoine. Ainsi le **label BBC** et **Energie Sprong** permettent de répondre à cet objectif phare des « Quartiers Résilients », ALLONNES ayant été retenu dans ce dispositif, et seront appliqués aux opérations retenues dans le cadre du plan guide.

- De même l'ensemble des nouvelles constructions offre ces nouveaux niveaux de performance thermique afin de répondre à cette transition.

- Les **opérations de requalifications engagées dans le cadre de l'ANRU 2** sur ALLONNES viendront être complétées dans le temps par d'autres opérations répondant aux mêmes critères en lien avec la redéfinition actuelle de notre Plan Stratégique du Patrimoine.



*Prog. Neuf 0966 - ALLONNES
Mis en location en 2023*

- Sur la ville de COULAINES, le **cadre du PRIR** n'a pas permis d'inscrire plus que la résidentialisation des tours de la rue de Moscou. SARTHE HABITAT a néanmoins fait le choix d'inscrire en **modernisation thermique** cet ensemble de 3 tours pour un investissement qui va dans le sens de la transition énergétique. Elle contribue également à moderniser l'image de cet îlot très visible dans l'espace urbain compte tenu du profil des immeubles.



- De même la tour de la place des Sables fera l'objet d'une requalification ayant pour conséquences, en dehors de l'objectif thermique, d'offrir une nouvelle image de cette immeuble emblématique de la ville et un confort d'été aux locataires par le remplacement des occultations et le renforcement de l'isolation thermique.



Prog. 0154 - COULAINES
Photo en 2023



Prog. 0154 - COULAINES
Visuel projet

- Les activités visant le **réemploi de matériaux** ont déjà été initiées lors de la démolition de l'immeuble Chabrier à ALLONNES avec le concours de « Bellastoc » (association d'architectes spécialistes dans ce domaine) ayant réalisé l'ensemble du diagnostic ressources et ayant identifié les pistes de réemploi. Cette démarche innovante dès 2019 nous a permis d'inscrire en routine et en lien avec le cadre réglementaire, un repérage systématique avec des filières de réemploi qui reste à être développées malgré tout.



ALLONNES - Immeuble
Chabrier en démolition



- Des **actions en lien avec les écogestes et la sensibilisation aux questions relatives à l'environnement** ont déjà été conduites notamment avec le concours du service propreté de Le Mans Métropole. Nous avons été particulièrement bien accompagnés ainsi que les jeunes ayant participé à ces actions. D'autres vont se poursuivre au gré des actualités sur les opérations de modernisation mais également au mérite de l'implantation des **conteneurs enterrés**. Ces derniers nécessitent en dehors de la création des espaces dédiés, une sensibilisation importante des usagers pour modifier en profondeur leurs pratiques et viser le moins d'incivilités possibles.

Les 1^{ers} constats fait sur COULAINES place des Sables sont très encourageants ce qui nous a permis d'implanter à proximité un composteur collectif, là encore qui fonctionne et qui est respecté. D'autres partenariats ont été sollicités, là encore la coordination d'actions dans les quartiers est indispensable et SARTHE HABITAT souvent à l'origine des démarches peut être également sollicité par les associations pour mobiliser les habitants.

AXE 3 : EMANCIPATION POUR TOUS A TRAVERS LA PROMOTION DE L'EDUCATION

- Dans le cadre du renforcement de la **réussite scolaire et de la prévention du décrochage scolaire**, SARTHE HABITAT a conclu un partenariat avec la plateforme « **SCHOOLMOUV** » qui consiste en une aide aux devoirs en ligne. L'idée est que chaque enfant de locataires peut avoir accès gratuitement à un accompagnement scolaire en ligne.

L'objectif : conscient que tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes chances d'apprentissage, SARTHE HABITAT s'engage en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation.

→ Annexes

Cet accès est entièrement financé par SARTHE HABITAT et réservé aux enfants de nos locataires de 6 à 18 ans.

Nelson Mandela ainsi que la Croix Rouge sont également partenaires de ce dispositif dans le cadre de leur permanence de soutien scolaire et/ou en bénéficiant d'un conseiller numérique.

Ce dispositif se poursuit.

<https://reussite.schoolmouv.fr/activation-sarthe-habitat/>



- La **lutte contre l'isolement** a déjà été une thématique porteuse d'actions et de partenariats ces dernières années. La « Grande Conversation » conduite par SARTHE HABITAT en 2023 auprès de nos locataires, nous a confirmé cette préoccupation. Si SARTHE HABITAT dispose d'un réseau de proximité sur l'ensemble de ses sites et particulièrement en QPV, il doit permettre aussi de répondre à des besoins spécifiques.

- Ainsi la **labellisation Habitat Senior Services** qui concerne un nombre conséquent de nos logements destinés au + de 60 ans, nous a conduit à mettre en place un protocole de prise en charge d'équipements spécifiques au logement pour les seniors mais surtout de mettre en œuvre un processus d'accompagnement spécifique pour ce public cible. Ainsi chaque correspondant de site est le référent senior sur son secteur et a pour mission de visiter régulièrement les plus âgés, de répondre aux sollicitations dans des délais prioritaires et plus généralement d'être l'interlocuteur privilégié pour tous les actes de la vie courante.

- **Répondre à l'isolement**, c'est aussi proposer des échanges et des aides ponctuelles (administratives, portage de courses...) et aussi des temps de convivialité collectif. Pour se faire nous avons conclu un **partenariat avec UNIS-CITE** afin que des jeunes en service civique sur ALLONNES et COULAINES puissent aller à la rencontre des personnes âgées.



UnisCité



AXE 4 : TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUE

- Nous avons conclu avec la collectivité d'ALLONNES un marché visant la **mise en place de médiateurs** sur les parties communes de nos immeubles et sur les espaces publics. Ce dispositif a fait ses preuves puisque les incivilités, squats et autres sont relativement conscris. Le travail de veille dans les immeubles et les réponses apportées aux locataires plaignants en soirée permet de rassurer et de répondre aux troubles subis. Cette présence humaine contribue à tranquilliser les habitants de la ville et le marché a été renouvelé en 2023 pour une durée de 3 ans. Sarthe Habitat confirme son implication dans ce domaine.
- Idem pour COULAINES où dans ce cas il s'agit d'un marché passé avec plusieurs bailleurs. L'objectif reste le même sachant qu'il s'agit ici de nos halls d'immeuble et que les espaces publics sont pris en charge par la Police.
- Le **partenariat avec les DCP** est également un vrai plus pour lutter contre les troubles de voisinages lorsqu'ils concernent notamment plusieurs locataires d'une même cage d'escaliers voire d'un immeuble. Les qualités de médiation et de rappelle des conditions des interventions de la Police participent à l'apaisement et aux recueils d'informations utiles pour faire respecter le calme. Par ailleurs, cela permet aussi de recentrer les devoirs de tout un chacun, notamment dans les attentes de la police à l'égard des administrés.
- Il est à noter également la convocation de fauteurs en lien avec les collectivités afin que les élus et le représentant du bailleur parle d'une seule voix dans la recherche de la tranquillité.

- C'est aussi financer du partenariat pour « **Aller vers et accompagner les ménages invisibles** ». C'est le cas avec les « Maisons pour Tous » à COULAINES avec qui nous avons monté un dispositif visant les locataires avec qui n'avons aucun contact, l'objectif étant de recréer du lien via des actions en pied d'immeuble ou en proposant des activités au sein du centre social.
- C'est aussi proposer des actions de proximité via des dispositifs « **Argent de Poche** » notamment, avec les collectivités et avec certaines associations : plantation, réalisation de fresques... ces actions vont se poursuivre.
- Pour ce qui concerne l'accès aux droits, la proximité des bureaux d'accueil et des agences locales offrent en permanence avec un effectif de collaborateur adapté aux besoins, une réponse aux questions qui dépassent parfois le thème du logement. Le **partenariat permanent avec les CCAS et les institutions** font de SARTHE HABITAT un relai nécessairement indispensable dont la présence au plus près des locataires est un service à la personne incontournable.
- Nous adaptons également notre offre de service pour faciliter l'accès aux droits via notre plateforme numérique « MaLoc » visant à terme une dématérialisation des démarches répondant entre autres aux problématiques de mobilité. Un accompagnement à l'utilisation est maintenu via notre réseau de correspondants de site.

<https://maloc.sarthe-habitat.fr/login>



- La présence du « **CUBE** » à ALLONNES (ayant une vocation d'accompagnement numérique et depuis 2023, Maison France Service) jouxtant notre agence locale permet déjà une certaine porosité dans le conseil apporté aux habitants entre les 2 entités. Elle reste à être développée sur certains publics cibles.

→ Annexes

Contribution Contrat de Ville Mancelle d'Habitation

AXE 1 LE PLEIN EMPLOI CONTRIBUTION

Les prestataires intervenant pour le compte de Mancelle d'habitation, que ce soit sur la production neuve ou sur nos chantiers de réhabilitation et remises en état des logements, voient leurs clauses sociales systématiquement intégrées dans les clauses des marchés, essentiellement sur le Mans Métropole qui concentre 75% de notre patrimoine.

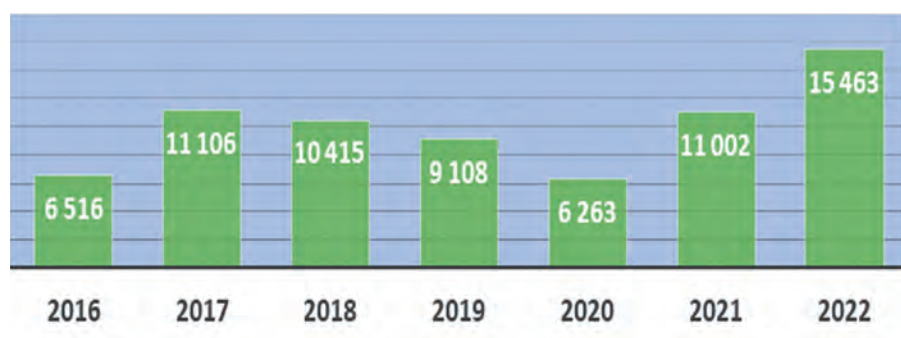


Tableau des données 2016-2022,
non disponibles pour 2023.
Creux 2020 lié au covid.

88

Nous participons régulièrement aux différents forums Emploi sur le territoire LMM permettant à toutes et tous de s'informer et postuler aux offres d'emplois. Des cadres de l'entreprise ont accompagnés bénévolement ces 5 dernières années des jeunes de l'association NQT (Nos Quartiers ont du Talent) dans leurs recherches d'emplois. Concernant l'axe de la mobilité nous avons engagé dès 2023 une réflexion sur l'installation de borne IRVE (Installation de Bornes Véhicules Electriques) sur nos résidences. Un recensement des potentiels d'adaptation est en cours. Nous avons par ailleurs mis à disposition sur Coulaines au local destiné à la réparation gratuite de vélo, via l'association « Répare et Repars »reconduit sur 2024.





MANCELLE D'HABITATION

AXE 2 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Nous avons dès 2022 intégré dans nos projets de réhabilitation les données propres « aux îlots de chaleur », notamment sur notre résidence Oslo au Mans, source de vrais inconforts lors des périodes de chaleurs.

Le patrimoine de Mancelle d'habitation, avec 6 500 logements environ, comprend moins de 180 logements en étiquette F et G, prévues en réhabilitation dans les 2 prochaines années.



Dix millions d'euros environ sont investis chaque année dans la réhabilitation de nos logements visant à minimiser le gap d'une étiquette énergétique.

Les thématiques de renaturation doivent être abordées au cas par cas avec l'appui de la collectivité.

Entre 2020 et 2023 nous avons mutualisé l'achat groupé d'énergie gaz et électricité via l'USH pays de Loire.

L'ensemble de nos résidences en chauffage collectif sont paramétrées pour chauffer à 19 degrés.

Les prix, négociés à l'origine du contrat, ont eu un effet protecteur pour nos locataires sur leur facture énergétique.

Cette mutualisation a été prolongée pour une durée de 3 ans.

A l'occasion de la démolition du bâtiment 14-16 rue de Paris à Coulaines, nous avons initiés le réemploi des matériaux en association avec l'AFIC et Envie Maine 72 à travers la signature d'une convention.

AXE 3 L'ÉMANCIPATION POUR TOUS

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement, « Les invisibles » est une opération co-portée avec Sarthe Habitat et les Maisons pour tous sur Coulaines.

Repérer les ménages les plus en difficultés pour leur permettre de tisser du lien social en leur proposant des animations, des rencontres.

Et en les accompagnant dans leurs démarches. La « Roulotte Rosalie » se rend dans les quartiers pour aller à la rencontre des habitants.

Il en est de même sur notre appartement pédagogique à Coulaines, où nous sensibilisons les ménages aux thématiques d'entretien du logement, fabrication de produit ménager peu coûteux et respectueux de l'environnement, cuisine... en partenariat avec les acteurs sociaux et associatifs. Appartement également mis à disposition aux MPT pour des ateliers d'aide aux devoirs, ainsi que pour des ateliers « finance et pédagogie » pour mieux gérer son budget..



→ Annexes



MANCELLE D'HABITATION



La mise à disposition de jardins partagés ainsi que l'accompagnement des locataires dans une optique de prise en main de ces jardins sont des éléments marquants de rupture de l'isolement : rue de Londres à Coulaines, Pouss'ensemble à Schuman et Ô jardin Kepler (rives de l'Huisne) en témoignent.

Mancelle d'habitation a fait le choix en 2023 d'implanter ses équipes Relation Client, Gestion Sociale et Recouvrement dans les locaux de l'ancienne pharmacie, place de l'Europe à Coulaines. Prêt d'un demi-million d'euros ont été investis pour mieux nous implanter au coeur de notre principal QPV, où près de 30 collaborateurs oeuvrent aux missions de bien vivre ensemble.

Cette présence quotidienne de collaborateurs Mancelle d'habitation apporte sérénité, tranquillité et une réactivité accrue dans le suivi de la gestion de la résidence.

Nous avons par ailleurs recours à des interventions de plus en plus fréquentes de la société SPI, sur des sites identifiés et connus des services de police.

Si les troubles diurnes restent d'une intensité modérée, les troubles nocturnes eux se multiplient, essentiellement lié au trafic de stupéfiant.

Le partenariat avec la DDSP et également avec les Délégués police population sont de vrais plus, notamment en terme de médiation entre locataires.

AXE 4 LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La particularité de Mancelle d'habitation est de pouvoir bénéficier, sur le territoire de LMM, de la présence d'une trentaine de collaborateurs de proximité, dont une vingtaine de Gestionnaire de résidence. Majoritairement implantés sur tous les QPV LMM, et notamment sur Coulaines, ils sont les garants du lien social, du bien vivre ensemble et un relais précieux via les partenaires et la DDSP.

Logés sur place, présents du lundi matin au samedi matin, ils remplissent des missions jugées essentielles et stratégiques pour Mancelle d'habitation et couvrent un périmètre de près de 3 000 logements sur LMM. 3 managers dédiés les accompagnent dans leurs missions.





Dans un contexte inflationniste, Podeliha démontre sa capacité à répondre aux enjeux et aux besoins des territoires.

Sa vocation est de favoriser le lien emploi-logement et de proposer un parcours résidentiel adapté à chaque moment de vie.

Pour apporter une réponse adaptée aux besoins des territoires, Podeliha mène une politique volontariste en matière d'innovation et de développement durable, qu'elle intègre à l'ensemble de ses domaines d'activités.

Podeliha, opérateur global de l'immobilier, déploie des activités autour de 4 axes qui structurent son projet d'entreprise et renforcent sa démarche RSE :

- Agir dans l'intérêt de ses clients
- Contribuer de manière durable au développement des territoires ligériens
- Accompagner et fédérer ses équipes pour construire collectivement son avenir
- Être solide et transparent pour répondre à sa mission d'utilité sociale

En plus de son offre locative, Podeliha, entend répondre à toutes les attentes grâce à ses filiales :

- Vente dans le neuf,
- Vente dans l'ancien,
- Syndic de copropriétés

Podeliha, premier bailleur régional, c'est :

- 430 collaborateurs dont 50% en proximité dans les territoires qui interviennent quotidiennement au sein des résidences.

En 2024, Podeliha a renforcé sa proximité en recrutant des gestionnaires et des agents de proximité. Ce renforcement des équipes entre dans le cadre d'une proximité humaine et efficace pour ses clients locataires.

- 80% des fournisseurs en local
- 1,5 milliard d'euros d'investissement dans les 10 prochaines années
- 27 000 logements dont 3 000 logements en Sarthe et 1 800 sur Le Mans Métropole
- 52 000 personnes logées dans son parc locatif dont 5 200 en Sarthe et 3 700 sur Le Mans Métropole
- 4 000 lots en copropriétés dont 320 en Sarthe et 300 sur Le Mans Métropole
- 260 communes d'implantation en Pays de la Loire

PODELIHA DISPOSE AINSI D'UNE FORTE EMPREINTE LOCALE CONJUGUÉE À LA LÉGITIMITÉ D'UN GROUPE NATIONAL

Résolument engagée pour ses clients, Podeliha, propose un accompagnement personnalisé grâce aux gestionnaires clientèle. Véritables relais de proximité, ils répondent à tous les événements du bail et offrent un service de qualité aux clients-locataires.

Podeliha place le client au cœur de son action, avec un objectif, une satisfaction accrue pour une qualité de service démontrée au quotidien. C'est dans ce cadre et pour **améliorer** continuellement nos pratiques que Podeliha réalise auprès de ses locataires **des enquêtes de satisfaction** tout au long de l'année.

Podeliha a mis en oeuvre des **commissions d'adaptation**, instances dans lesquelles sont étudiées les demandes de ses locataires seniors et en situation de handicap.

Podeliha prête également une attention toute particulière aux **demandes de mutations** internes afin qu'elles soient facilitées avec un **objectif de 15% des attributions**.

Engagée depuis longtemps dans la question du **bien-vivre ensemble**, Podeliha développe des projets et des actions innovantes sur les territoires en favorisant la création de lien social, notamment via des partenariats nourris avec tout un écosystème associatif local sur la tranquillité, la santé mentale, l'environnement, la prévention sanitaire...

Des **chargés de mission d'animation sociale** contribuent à créer/renforcer le lien avec ses habitants.

Podeliha a créé et développé un **réseau d'habitants** solidaires pour travailler en mode collaboratif et faire évoluer les pratiques.

Des **animations et événements localisés** sont organisés pour favoriser le vivre ensemble : jardins partagés, animations pédagogiques, rencontres en pied de bâtiment...

En 2024, Podeliha pourra aussi compter sur un **chargé de mission tranquillité résidentielle** qui mettra en oeuvre la stratégie de tranquillité résidentielle sur les aspects de prévention et de sécurité. Il déploiera le processus d'assermentation des collaborateurs et ainsi aidera les équipes de terrain à faire face aux actes d'incivilités de plus en plus nombreux.

Podeliha considère qu'il est essentiel de se montrer réactif et responsable pour répondre aux mieux aux attentes de ses clients et dispose des atouts suivants :

- Un centre de Relation Clients : 1^{er} interlocuteur de ses clients ; affiche un taux de décroché de 96%
- Une astreinte avec une disponibilité 24h sur 24 et 7 jours sur 7

→ Annexes



- Des démarches simplifiées et dématérialisées pour assurer la facilité et la fluidité.
- Une agence en ligne, nommée MyPodeliha, mise en service début 2023, permet à ses locataires d'effectuer leurs démarches via son site internet et une application dédiée.

Au travers de sa politique d'attribution et de sa CALEOL dématérialisée, Podeliha, porte une attention particulière :

- A l'accès au logement des salariés pour mieux répondre aux besoins des entreprises notamment dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi, de la mobilité professionnelle, de l'éloignement du lieu de travail.
- A l'accès des jeunes de moins de 30 ans, en particulier des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.
- A l'accès au logement des travailleurs essentiels tels que les pompiers volontaires sur les communes où ils interviennent.

Podeliha attache, également, une attention au logement des ménages en difficulté :

- En favorisant la sortie des familles logées dans des centres d'hébergement ou d'insertion vers l'accès à un logement autonome.
- En répondant notamment sous forme de bail glissant aux demandes de logement formulées par les associations d'insertion.
- En assurant un suivi spécifique des bénéficiaires de logement dont les situations sont reconnues fragiles lors de leur entrée dans les lieux.

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE, PODELIHA CONTRIBUE À UNE VILLE PLUS DURABLE

Un plan ambitieux soutenu par un investissement massif au service d'une stratégie de décarbonation puissante.

L'engagement environnemental de Podeliha se traduit par des opérations exemplaires qui participent à une ville plus durable.

1. Réhabiliter pour accélérer la décarbonation du patrimoine et réduire sa vulnérabilité aux risques climatiques

Quand Podeliha réhabilite son patrimoine, c'est avec un objectif : la performance énergétique.

L'entreprise vise les labels environnementaux les plus exigeants dans ses opérations, tout en diminuant drastiquement les consommations d'énergie et donc, les émissions.

Des engagements environnementaux tenus :

- 30% des réhabilitations en BBC rénovation dès 2022 (60% en 2027)
- Moins 40% minimum de consommation d'énergie pour chaque réhabilitation
- 35% des projets de constructions au seuil 2025 de la RE2020 en 2023 (60% en 2024)
- Moins 4% d'une année sur l'autre de baisse des émissions de CO2
- 100% des logements du parc a minima étiquette C en 2030
- Moins 70% des émissions du parc d'ici 2050

2. Mieux intégrer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les constructions

Sensible à son empreinte environnementale, Podeliha poursuit son engagement en faveur de **l'économie circulaire** dans le cadre du **partenariat avec l'association Matière Grise**.

L'objectif est de mettre en oeuvre une démarche de **réemploi des matériaux** suite à la démolition ou la réhabilitation de certains bâtiments du parc locatif.

Podeliha multiplie les initiatives réussies pour donner une seconde vie aux matériaux et équipements et entend se doter d'une solution de stockage adaptée.

3. Accompagner les locataires vers des pratiques bas-carbone et résilientes

Les enjeux environnementaux sont au coeur de la mission d'animation sociale des collaborateurs du service de coordination territoriale.

Podeliha mène des actions ludiques et pédagogiques autour de la sobriété énergétique auprès des locataires.

Ces derniers sont accompagnés dans ces démarches à travers diverses animations, pour encourager notamment le tri sélectif, sensibiliser à la biodiversité, aux écogestes...

Podeliha s'engage pour la biodiversité : Végétalisation, gestion de l'eau, intégration du vivant dans son patrimoine neuf ou réhabilité...

Podeliha mène une variété d'actions en faveur de la biodiversité :

- Un savoir-faire des jardiniers de la régie de travaux dans la gestion différenciée des espaces, le zéro phyto ».
- Un partenariat avec la LPO pour identifier et prendre en compte les impacts des chantiers.
- La création des haies mixtes formant des corridors écologiques.
- Des interventions de désartificialisation de certains espaces minéraux

CDC Habitat est présent dans le quartier prioritaire Ronceray Glonnières Vauguyon de la Ville du Mans à travers trois résidences (Cité des Pins, Square Blériot & Daumier) totalisant 253 logements et environ 500 locataires. Chacune de ces résidences bénéficie d'un service de gardiennage pour assurer un cadre de vie sécurisé et faciliter la communication entre les locataires et CDC Habitat. De plus, un poste en alternance en tant que chargé de développement social et urbain a été ouvert, dans le but de promouvoir des animations sociales. Notre objectif principal est de rester à l'écoute des besoins des locataires afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets en collaboration avec eux pour cultiver « le bien vivre ensemble »

Un projet durable « Vivant dans la Ville » a été élaboré pour la résidence Honoré Daumier en collaboration avec l'association Jardin du Vivant et la Mancelle Habitation. Ce projet vise à sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux tout en les encourageant à s'approprier leur espace de vie. De nombreux partenaires sont mobilisés autour de ce projet : l'école élémentaire Michaël Ange, l'association INALTA, la Maison pour Tous Jean Moulin notamment. Plusieurs ateliers portant sur la biodiversité locale ont été organisés, comprenant des inventaires d'insectes, d'oiseaux et d'escargots. Dans la continuité de ces activités, une fresque a été créée en s'inspirant des insectes observés aux abords de la résidence. L'association Jardin du Vivant offre un accompagnement complet, alliant éducation, divertissement et aspect pratique. Un travail de fond a été mené pour végétaliser la résidence, comprenant l'installation de plusieurs jardinières, notamment sous la forme d'une horloge méli-fère. Au cours des dernières années, une variété d'activités de jardinage ont été proposées pour accompagner les habitants à travers toutes les étapes de la plantation, tout en favorisant également les moments de convivialité et le renforcement des liens entre les habitants. Cela permet également aux résidents de bénéficier d'un accès simplifié aux plantes aromatiques, aux fruits et aux légumes. Dans le prolongement de cette initiative, des ateliers de cuisine, animés par Jacqueline Rousseau, ont été mis en place pour enseigner aux habitants comment utiliser ces produits disponibles au sein de la résidence, tout en favorisant une consommation de saison, biologique et abordable. Un poulailler a également été installé, les poules représentent une solution efficace pour valoriser les déchets alimentaires et offrir aux familles un approvisionnement quotidien en œufs. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer le cadre de vie, sensibiliser aux enjeux environnementaux et renforcer les liens sociaux au sein de la résidence Honoré Daumier.

Nous avons célébré en 2023 le 40e anniversaire de la résidence Honoré Daumier. L'événement a été marqué par une exposition de photographies mettant en lumière nos locataires emblématiques, immortalisés avec talent par Clément Szczuczynski. Notre objectif, à travers cette journée était de rendre hommage à nos locataires, véritables âmes de notre résidence. Pour ce faire, nous avons proposé un atelier cuisine au côté de l'association Jardin du Vivant. Au-delà de l'aspect culinaire, cet atelier a favorisé des moments de convivialité, où nous avons tous pu nous réunir pour savourer ensemble les délices préparés. Pour le plus grand bonheur des enfants, une maquilleuse était également présente. Cette célébration a été une occasion de nous réunir tous ensemble et de créer des souvenirs, toutes générations confondues.

En outre, nous sommes engagés dans un projet visant à réaménager le Square Blériot. Notre objectif principal est de transformer les espaces extérieurs de la résidence en havre de verdure et de convivialité. Ce projet est élaboré en étroite collaboration avec les habitants afin de garantir qu'il réponde au mieux à leurs besoins. Une variété d'activités sont planifiées dans le cadre de ce projet, allant du choix des plantes à la création de superbe graff végétaux en partenariat avec l'artiste Marc Pouyet, en passant par les étapes de plantation. Notre ambition est d'intégrer pleinement les locataires dans ces initiatives visant à améliorer leur cadre de vie et renforcer le lien entre eux. A ce titre, un projet avait été mené en collaboration avec le Centre Social des quartiers Sud pour l'embellissement des locaux poussettes de la résidence avec la mise en place d'ateliers animés par les artistes de Mojito Fraise.

Enfin, les équipes de Mediation sont mobilisées sur nos trois résidences en QPV pour prévenir et résoudre les conflits de manière constructive et collaborative. En facilitant le dialogue et la recherche de solutions communes, il favorise le maintien de relations apaisées au sein des résidences. Nous sommes convaincus qu'un climat serein et respectueux est fondamental pour favoriser le bien-vivre.

Nous nous efforçons de placer les locataires au cœur de nos actions, en les consultant et en collaborant étroitement avec eux pour concevoir des projets qui répondent véritablement à leurs besoins en partenariat avec les structures sociales et associations locales.

Engagements BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

PRÉSENTATION DE BPIFRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

PRÉAMBULE

Avec le soutien de l'État et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »,** qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN DE BPIFRANCE

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« MON PASS CRÉA »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

1 - Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

→ Annexes



Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

COLLECTIF CAP CRÉA

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

SOUTIEN FINANCIER AUX RÉSEAUX

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les cofinanceurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issues des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issues des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

→ Annexes

LA MOBILISATION DE CRÉDITS SPÉCIFIQUES VIA LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

• **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

• **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

• **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre « Bus de l'Entrepreneuriat » :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant



- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab, chefs de projet « révélateurs de talent »** ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des

entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire

- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- **Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

→ Annexes



- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par BpiFrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUÉRIR

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- ▶ Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- ▶ Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



02

Portraits de quartiers

99

Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Démographie

4 185 habitants soit plus de 2.8% de la population Mancelle et Coulainaise

La population de Bellevue-Carnac a diminué de près de 2% sur la période. **37,5% de la population est allocataire de la CAF** (27,9% pour Coulainnes-Le Mans) effectif en hausse de 14,3%.



174 allocataires CAF perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'AAH est en hausse de 14,5% sur la période.



17,1% de la population de Bellevue-Carnac est de nationalité étrangère.

La part de population étrangère a augmenté de 8 points sur la période (soit 1.85 fois plus). La population étrangère y est **2.3 fois plus représentée** que sur Coulainnes-Le Mans.



55.5% de la population sont des femmes. Bellevue-Carnac est le seul QPV de l'agglomération à voir autant augmenter sa part de population féminine (2 points).

	0-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Bellevue-Carnac	45.1% +5.1 pts	40.2% -5.6 pts	14.7% +0.5 pts
Coulainnes-Le Mans	31.6% +0.2 pts	41.1% -3.2 pts	27.3% +3.1 pts

Chiffres-clés
de population

4 185
habitants

4 300
après révision de la
géographie prioritaire*



17%

Population
étrangère



55,5%
de femmes



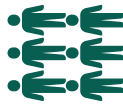
1 sur 3
familles monoparentales
parmi les allocataires CAF

Composition des ménages



39.1% des ménages sont composés de 1 personne à Bellevue-Carnac.

Ce taux est en diminution de plus de 6 points, la plus forte baisse des QPV de l'agglomération. Ce taux est de **47.6% pour Le Mans-Coulainnes**.

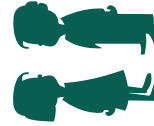
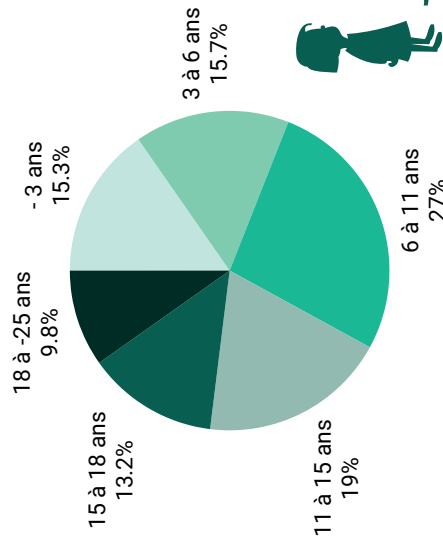


4% des ménages sont composés de 6 personnes et plus à Bellevue-Carnac contre 1.6% pour Le Mans-Coulainnes. Ce taux est en hausse de plus d'un point.



33,5% des allocataires CAF sont en situation de monoparentalité à Bellevue-Carnac. Cette part est le double de celle de Coulainnes-Le Mans (17%). (-1.6 points sur la période).

Répartition des enfants par classe d'âge allocataires CAF



* Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Revenu fiscal médian annuel *

Le revenu fiscal médian annuel à Bellevue-Carnac est en forte baisse -17.4% entre 2017 et 2023. Sur la période 2021-2023 il reste stable et faible, tandis que celui de l'unité Coulaïnes-Le Mans augmente de 0.5% et de 3.5% pour les QPV de France métropolitaine. Avec 6660€/an, le quartier Bellevue-Carnac dispose d'un revenu fiscal annuel médian inférieur d'environ un tiers à celui à celui des QPV en France.



* Revenu fiscal annuel par unité de consommation : **revenu déclaré** du ménage fiscal [...] comprend les **revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite** ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine [...] avant déductions et abattements [...] (INSEE). Il ne comprend **pas les prestations sociales**.



Répartition des revenus disponibles mensualisés

25 % des habitants vivent avec moins de 822€/mois

Coulaïnes-Le Mans : 1 183€

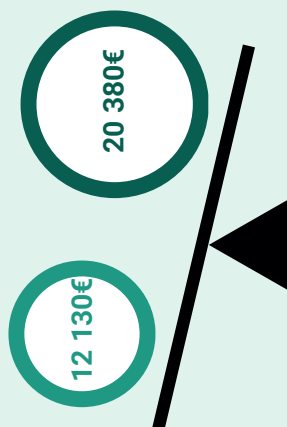
50 % des habitants vivent avec moins de 1 011€/mois

Coulaïnes-Le Mans : 1 698€

25 % des habitants vivent avec plus de 1 318€/mois

Coulaïnes-Le Mans : 2 262€

Revenu disponible médian annuel *



La moitié de la population de Bellevue-Carnac vit avec moins de 12130€ par an. La médiane de revenu disponible est 1,7 fois inférieure à celle de Coulaïnes-Le Mans.

Bien qu'en légère hausse de 1,3% sur la période pour Bellevue-Carnac, elle est très en deçà de la hausse constatée pour Coulaïnes-Le Mans à 3,2%.

02



Taux de pauvreté*

(20,9% pour Coulaïnes-Le Mans, +0,8 pts)

*Population sous le seuil de 60% du revenu disponible



Prestations sociales dans le revenu disponible

(8,7% pour Coulaïnes-Le Mans, +0,6 pts)



*Revenu disponible annuel médian par unité de consommation : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les **revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine [...]** et les autres **prestations sociales perçues**, nets des impôts directs (TH, CSG, CRDS...) (INSEE)

Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux de réussite au brevet



Le taux de réussite au brevet publics est de 79.4% en baisse de 7.3 points. Ce taux est de 84.7% sur Coulaines-Le Mans (+2.3%).



Le taux de réussite au brevet des filles dans les établissements publics est de 84.6% en baisse de 1.1 points. Ce taux est de 88.2% sur Coulaines-Le Mans (+2.5%).



Le taux de réussite au brevet des garçons dans les établissements publics est de 73.6% en baisse de 7.3 points. Ce taux est de 81.2% sur Coulaines-Le Mans (-2%).

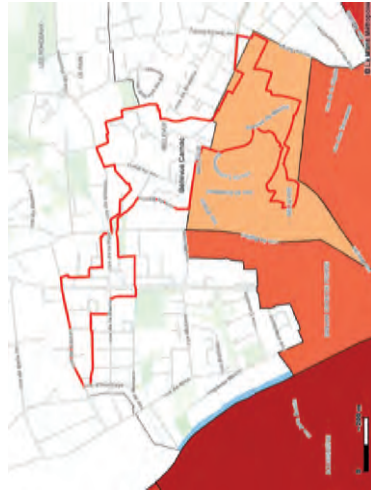
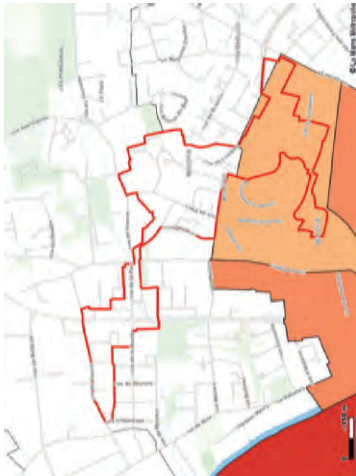
Moins de
8/10

Réussite au brevet

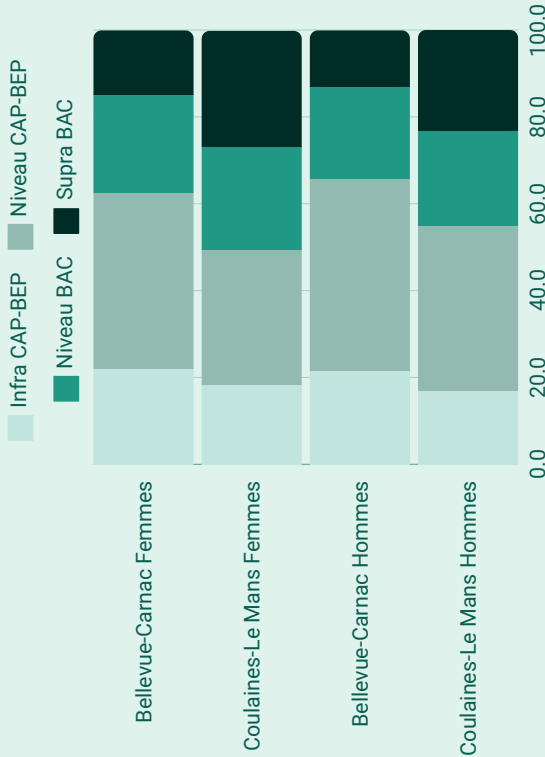
Indice de Position Sociale des collèges



Enfants inscrits aux activités périscolaires ou en demi-pension



Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le genre et le niveau de qualification



Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux d'emploi

	15-64 ans	étrangers	femmes
Bellevue-Carnac	37,4% -12,7 pts	31,6% -6,5 pts	35,6% -11,7 pts
Coulaines-Le Mans	58,4% -1,6 pts	34,4% + 0,2 pts	56,7% -1,3 pts



Taux d'emploi

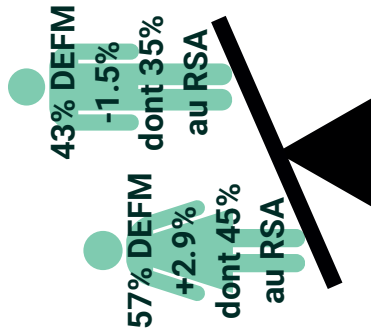


40.9%

16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ABC

946 personnes (+1%) dont 44.5% bénéficiaires du RSA



Sur Coulaines-Le Mans l'écart entre les parts de DEFM femmes et hommes n'est que de 4 points contre 14 pour Bellevue-Carnac.



Les moins de 26 ans représentent 18,3% des DEFM, stable sur la période et en proportion similaire à Coulaines-Le Mans 18,8% (-5%).



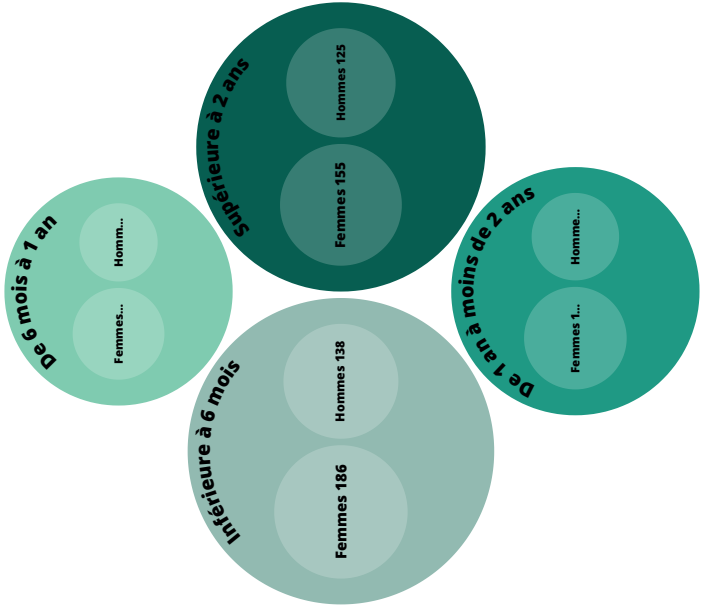
Les plus de 50 ans représentent 22,3% des DEFM en hausse de 30% sur la période. La proportion est équivalente pour Coulaines-Le Mans 22,7% (+11.9%).



Les étrangers représentent 29,2% des DEFM en hausse de 23% sur la période. La Cette proportion est inférieure de 8 points pour Coulaines-Le Mans 21,3% (+19.7%).

Répartition des DEFM selon la durée de leur inscription

04



Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)



**2 /3 établissements créés
en microentreprises**

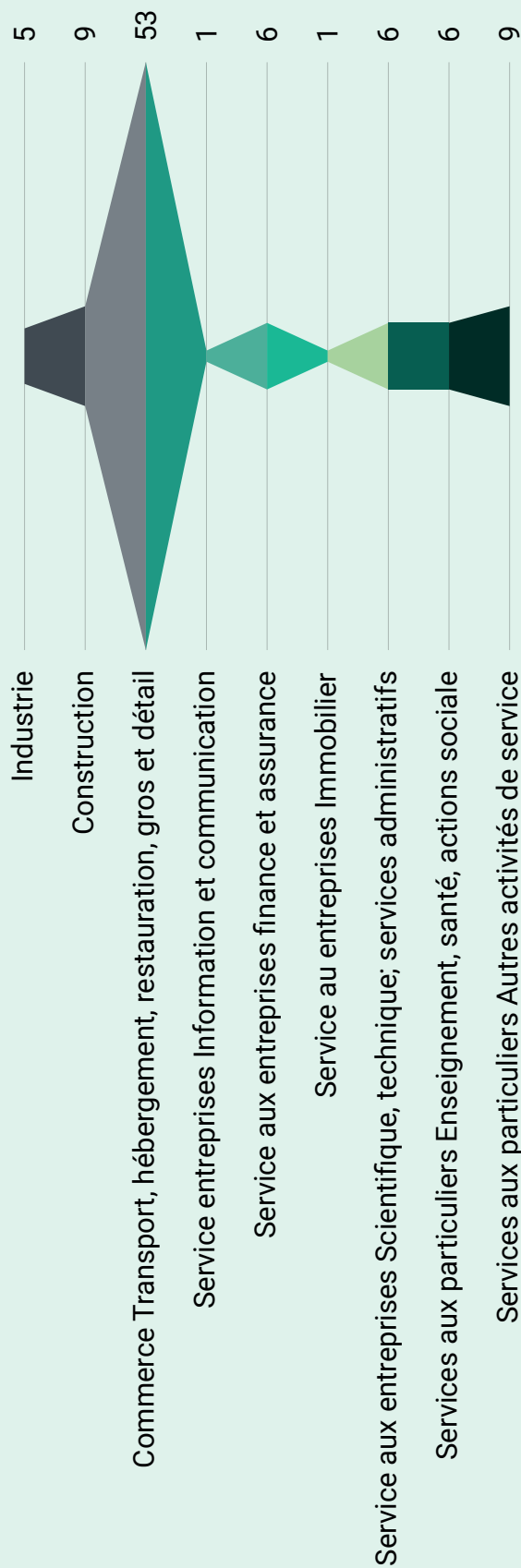


82.3%
établissements sans
salariés, 71.2% pour
Coulaines-Le Mans

+ 45%

établissements en plus
+24% pour Coulaines-Le
Mans

Répartition des 96 établissements par secteurs d'activité économique



Bellevue-Carnac

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

95%

de logements sociaux dans les résidences principales, 27.8% pour Coulaines-Le Mans

8.5%

de logements sont libérés dans l'année à Bellevue-Carnac (-4.1 pts) contre 10.1% (-3.4 pts) pour Le Mans-Coulaines.

dont 22.3% arrivent d'un autre QPV



Taux d'entrants dans le QPV 4.8%



Taux de sortants du QPV 7.2%

dont 18% partent vers un autre QPV

+ 0.10€

4.78

€/M²

+ 0.14€

5.37

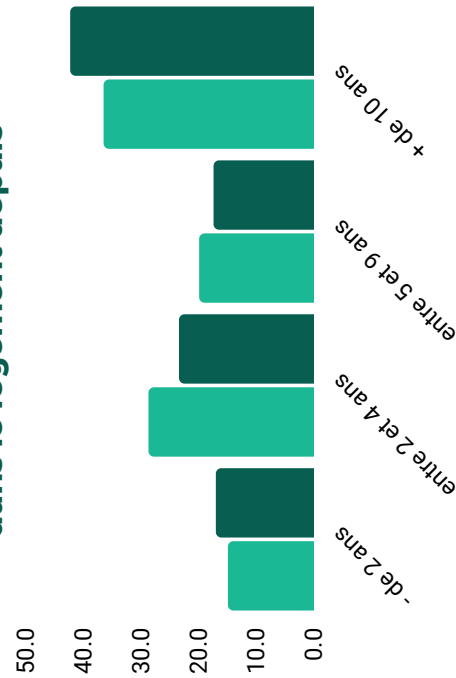
€/M²



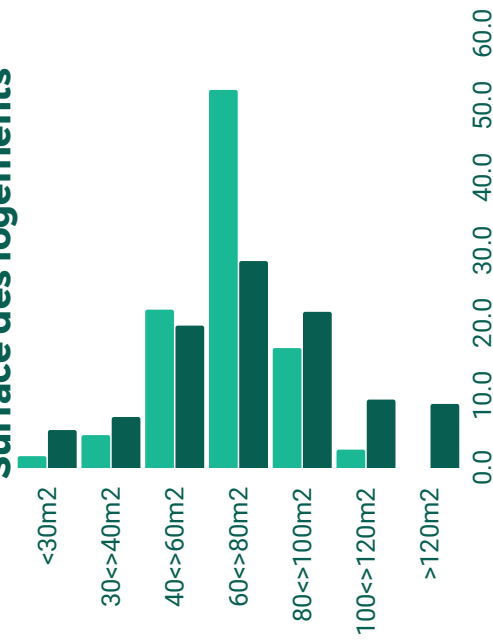
Moyenne des loyers sociaux

06

Part des ménages ayant emménagés dans le logement depuis



Surface des logements



97.7%

d'appartements dans les résidences principales, 54.7% pour Coulaines-Le Mans

Bellevue-Carnac

Coulaines-Le Mans

Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Démographie



5 494 habitants soit **49.6%** de la population Allonnaise

La population de Chaoué-Perrières a augmenté de 1.6% sur la période. **31.1% de la population est allocataire de la CAF** (24.6% pour Allonnes) effectif en hausse de 7.8%.



259 allocataires CAF perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'AAH est en hausse de 11,6% sur la période.



10.2% de la population de Chaoué-Perrières est de nationalité étrangère.

La part de population étrangère a augmenté de 2.9 points sur la période (soit 1.4 fois plus). La population étrangère y est **1.5 fois plus représentée** que sur Allonnes.



54.9% de la population sont des femmes. Chaoué-Perrières est le second QPV de l'agglomération le plus féminisé après Bellevue-Carnac.

	0-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Chaoué-Perrières	35.6% +2.5 pts	39.2% -6.3 pts	25.1% +3.7 pts
Allonnes	31.6% +0.8 pts	38.6% -4.6 pts	27.3% +3.8 pts

Chiffres-clés

de population

5 494
habitants

5 200

après révision de la
géographie prioritaire*

10.2%

Population
étrangère



54,9%
de femmes



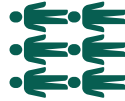
**familles
monoparentales
parmi les familles**

Composition des ménages



43.9% des ménages sont composés de 1 personne à Chaoué-Perrières

Ce taux est stable sur la période. Ce taux est de **37.3% pour Allonnes.**

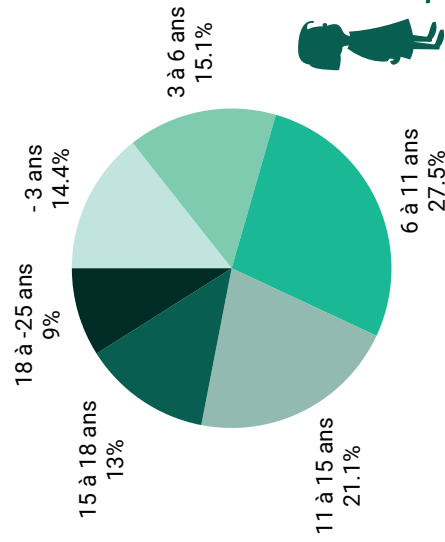


3.4% des ménages sont composés de 6 personnes et plus à Chaoué-Perrières contre **3.1%** pour Allonnes.



24.1% des allocataires CAF sont en situation de monoparentalité à Chaoué-Perrières. Cette part est de **4.9 points supérieure** à celle d'Allonnes (19.2%).

Répartition des enfants par classe d'âge allocataires CAF



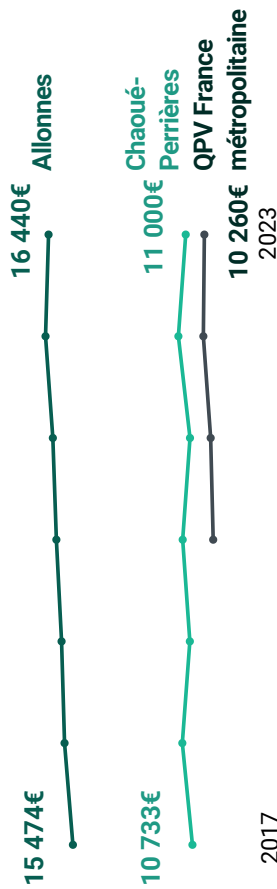
* Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Revenu fiscal médian annuel *

Le revenu fiscal médian annuel à Chaoué-Perrières est en hausse de 2.5% entre 2017 et 2023 tandis que celui d'Allonnes augmente de 6.2% et de 3.5% pour les QPV de France métropolitaine. Avec 11000€/an le quartier de Chaoué-Perrières dispose d'un revenu fiscal annuel médian légèrement supérieur à celui des QPV en France.



* Revenu fiscal annuel par unité de consommation : **revenu déclaré** du ménage fiscal [...] comprend les **revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite** ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine [...] avant déductions et abattements [...] (INSEE). Il ne comprend **pas les prestations sociales**.



Répartition des revenus disponibles mensualisés

25 % des habitants vivent avec moins de 918€/mois

Allonnes : 1 092€

50 % des habitants vivent avec moins de 1 198€/mois

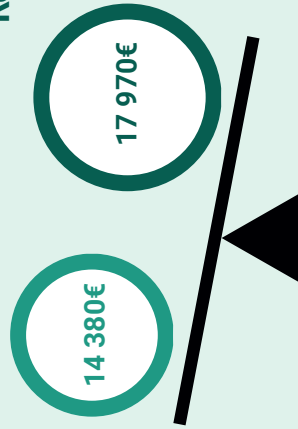
Allonnes : 1 498€

25 % des habitants vivent avec plus de 1 575€/mois

Allonnes : 1 898€

Revenu disponible médian annuel *

La moitié de la population de Chaoué-Perrières vit avec moins de 14380€ par an. La médiane de revenu disponible est 1,25 fois inférieure à celle d'Allonnes. Bien qu'en légère hausse de 2,5% sur la période pour Chaoué-Perrières, elle est très en deçà de la hausse constatée pour Allonnes à 6,2%.



Taux de pauvreté*
(25,3% pour Allonnes, +0,8 pts)

*Population sous le seuil de 60% du revenu disponible



Prestations sociales dans le revenu disponible
(12,3% pour Allonnes, +1,1 pts)



*Revenu disponible annuel médian par unité de consommation : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les **revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine [...]** et les **autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (TH, CSG, CRDS...)** (INSEE)

Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux de réussite au brevet



Le taux de réussite au brevet dans les établissements publics est de 81% en hausse de 1,9 point. Ce taux est le même sur Allonnes dont les deux collèges sont pris en compte.



Le taux de réussite au brevet des filles dans les établissements publics est de 84,4% en hausse de 3,1 points.

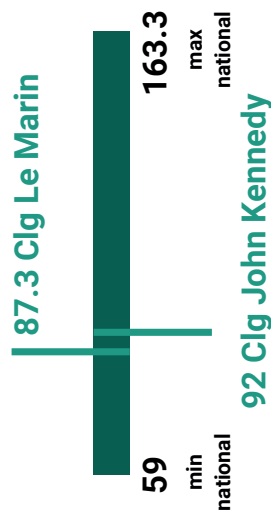


Le taux de réussite au brevet des garçons dans les établissements publics est de 76,9% en hausse de 0,6 point.

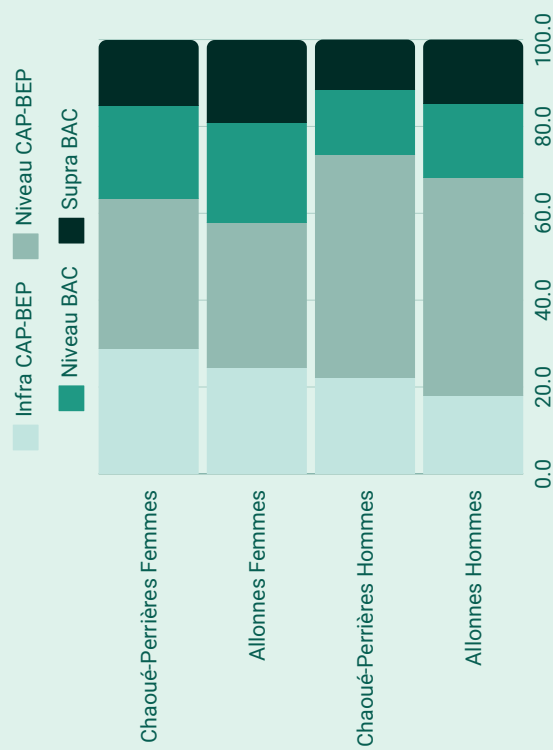
+8 / 10

Réussite au brevet

Indice de Position Sociale des collèges



Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le genre et le niveau de qualification



Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux d'emploi

	15-64 ans	étrangers	femmes
Chaoué-Perrières	48,3% -3,1 pts	38,8% -1 pts	43,3% -2,2 pts
Allonnes	53,4% -2,3 pts	41,3% -2,3 pts	49,6% -1,3 pts



Taux d'emploi

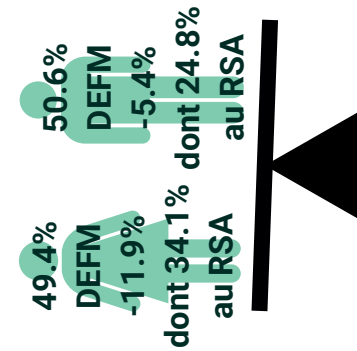


31.7%

16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ABC

857 personnes (-8.7%) dont 32.1% bénéficiaires du RSA



Les moins de 26 ans représentent 18,6% des DEFM en diminution de 18% sur la période et en proportion légèrement inférieures à la ville d'Allonnes (-22%).



Les plus de 50 ans représentent 23,7% des DEFM en hausse de 3.6% sur la période. La proportion est équivalente pour Allonnes (+1.1%).



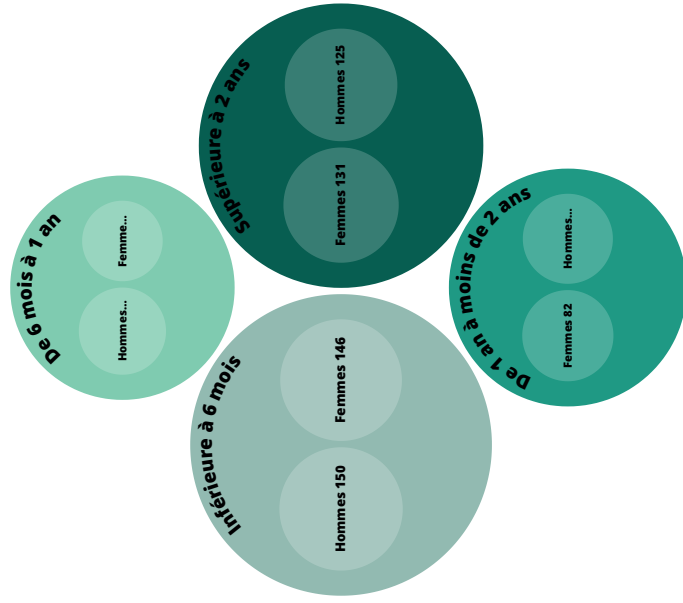
Sur Chaoué-Perrières l'écart entre les parts de DEFM femmes et hommes est moins élevé que pour la ville d'Allonnes (1.2 points contre 1.6 points).



Les étrangers représentent 25,2% des DEFM en hausse de 14.9% sur la période. Cette proportion est de 21.5% pour Allonnes en hausse de 16.8%.

Répartition des DEFM selon la durée de leur inscription

04



Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)



**2 /3 établissements créés
en microentreprises**



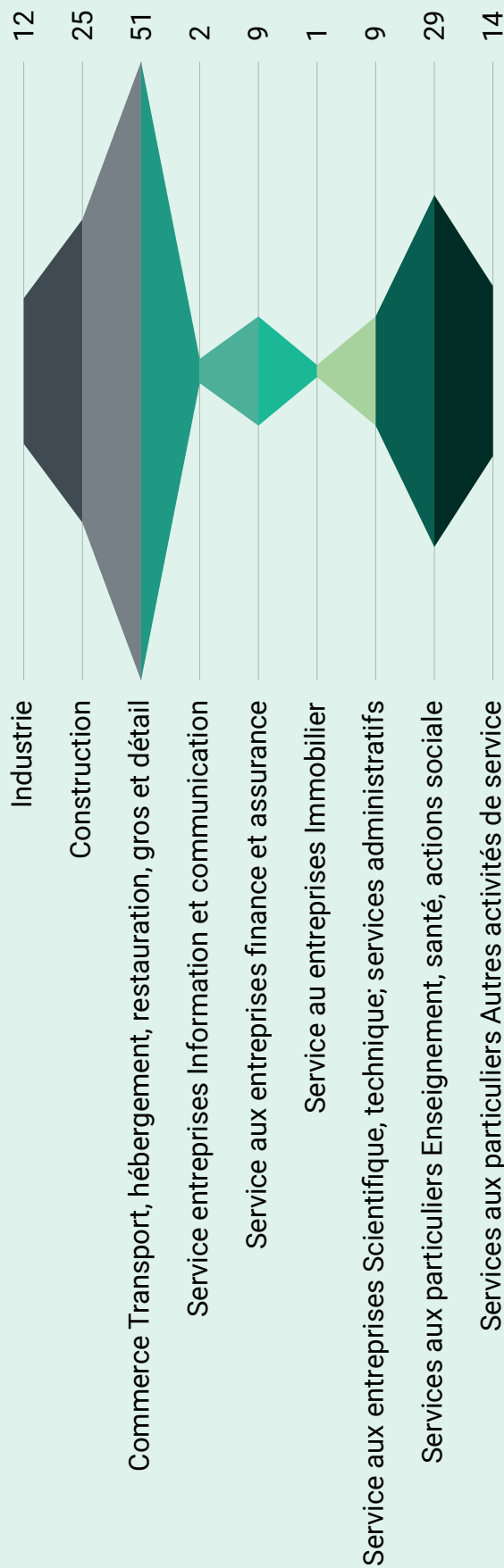
71.7%

**établissements sans
salariés, 58.7% pour
Allonnes**

+19%

**établissements
supplémentaires
+15% pour Allonnes**

Répartition des 152 établissements par secteurs d'activité économique



Chaoué-Perrières

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

75.2%

de logements sociaux dans les
résidences principales, 44.6%
pour Allonnes

9.2%

de logements sont libérés dans
l'année à Chaoué-Perrières (-1.8
pts) contre 8.9% (-2 pts) pour
Allonnes

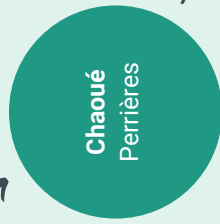
dont 22.7% arrivent
d'un autre QPV



Taux d'entrants
dans le QPV 3.9%



Taux de sortants
du QPV 5.9%



+ 0.11€
4.52
€/M²

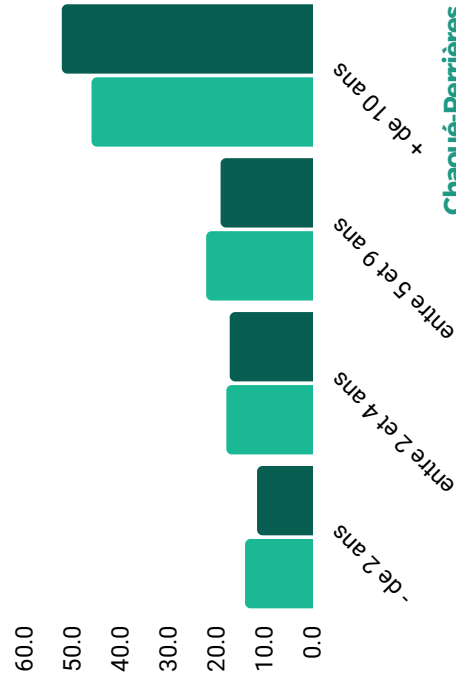
+ 0.12€
4.63
€/M²



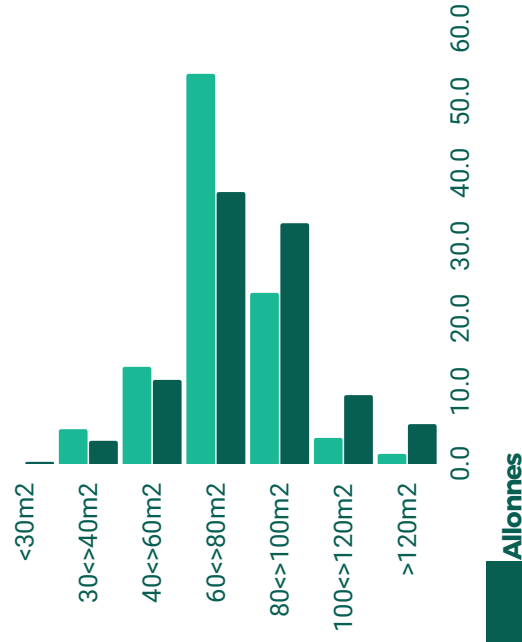
Moyenne des loyers sociaux

06

Part des ménages ayant emménagés
dans le logement depuis



Surface des logements



88.5%

d'appartements dans les
résidences principales,
55.3% pour Allonnes

Épine

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Démographie

931 habitants soit **0.6% de la population Mancelle**

La population de l'Épine a augmenté de 5.8% sur la période. **45,8% de la population est allocataire de la CAF** (28.1% pour Le Mans) effectif en hausse de 18%.



51 allocataires CAF perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'AAH est en hausse de presque 60% sur la période.



13.8% de la population de l'Épine est de nationalité étrangère.

La part de population étrangère a augmenté de 2.7 points sur la période (soit 1.2 fois plus). La population étrangère y est **1.9 fois plus représentée** que sur Le Mans.



52.6% de la population sont des femmes. L'Épine est moins féminisée que la plupart des QPV de l'agglomération en forte baisse sur la période -6.2 points.



0-24 ans 25-59 ans 60 ans et +

	0-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Épine	45.1% +2.5 pts		
Le Mans	31.6% +0.2 pts	41.2% -3.2 pts	27.3% +3.1 pts

Chiffres-clés de population

931

habitants

1 100

après révision de la géographie prioritaire*



13.8%

Population étrangère



52,6%

de femmes

Épine 39.5%

Le Mans 21.3%

familles monoparentales parmi les ménages

Composition des ménages



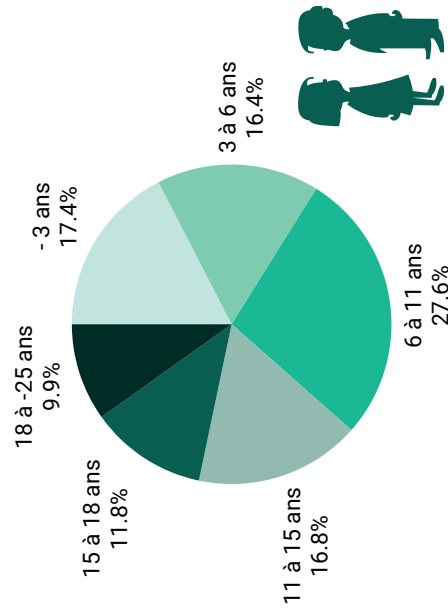
Plus d'un ménage sur deux (53.3%) à l'Épine est composé de 1 personne.

Ce taux est en très forte hausse (15.3 points) la plus forte des QPV de l'agglomération. Ce taux est de 48% pour Le Mans.



27% des allocataires CAF sont en situation de monoparentalité à l'Épine. Cette part est 1.6 fois supérieure à celle du Mans (17%). (-1.6 points sur la période).

Répartition des enfants par classe d'âge allocataires CAF



* Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Épine

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Revenu fiscal médian annuel *

Le revenu fiscal médian annuel à l'Épine est en baisse de 17% entre 2017 et 2023 tandis que celui du Mans augmente de 3.7% et de 3.5% pour les QPV de France métropolitaine. Avec 6750€/an le quartier de l'Épine dispose d'un **revenu fiscal annuel médian inférieur d'un tiers à celui des QPV en France**.



* Revenu fiscal annuel par unité de consommation : **revenu déclaré du ménage fiscal** [...] comprend les **revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite** ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine [...] avant déductions et abattements [...] (INSEE). Il ne comprend **pas les prestations sociales**.



Répartition des revenus disponibles mensualisés

25 % des habitants vivent avec moins de 763€/mois

Le Mans : 1 192€

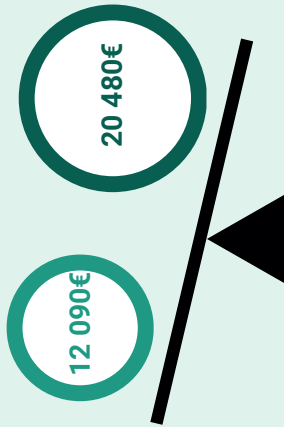
50 % des habitants vivent avec moins de 1 008€/mois

Le Mans : 1 707€

25 % des habitants vivent avec plus de 1 368€/mois

Le Mans : 2 268€

Revenu disponible médian annuel *



La moitié de la population de l'Épine vit avec moins de 12090€ par an, prestation sociales incluses. La médiane de revenu disponible est **1,7 fois inférieure** à celle du Mans.

55%
+4,6 pts

Taux de pauvreté*
(20,5% pour Le Mans, +1,6 pts)

*Population sous le seuil de 60% du revenu disponible

34,8%
+6,8 pts

Prestations sociales dans le revenu disponible
(8,6% pour Le Mans, +1,4 pts)



*Revenu disponible annuel médian par unité de consommation : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les **revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine** [...] et les **autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs** (TH, CSG, CRDS...) (INSEE)

Epine

Le Mans

Épine

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux de réussite au brevet



Donnée indisponible



Donnée indisponible

9/10

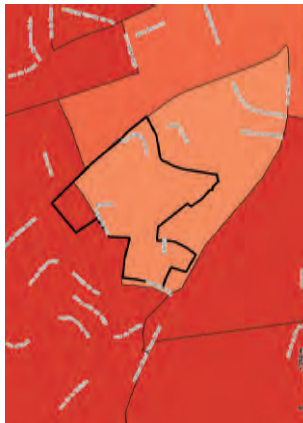
Réussite au brevet

Indice de Position Sociale du collège

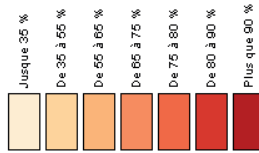


108,9 Clg Jean de l'Épine

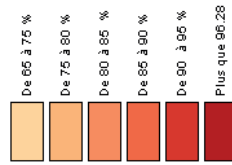
Enfants inscrits aux activités périscolaires ou en demi-pension



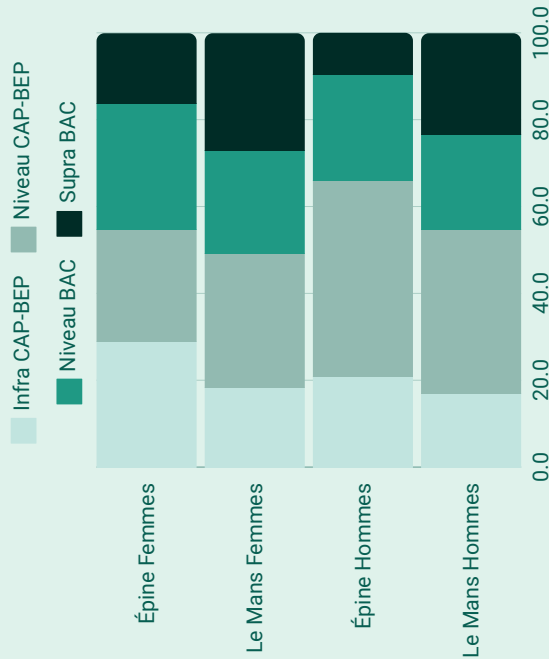
Part des enfants inscrits aux activités périscolaires (IRIS 2021-2022)



Part des enfants demi-pensionnaires (IRIS 2021-2022)



Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le genre et le niveau de qualification



Épine

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux d'emploi

	15-64 ans	étrangers	femmes
L'Épine	33% -25,5 pts	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Le Mans	58,9% -1,4 pts	34,7% + 0,9 pts	56,9% -1,1 pts



Taux d'emploi

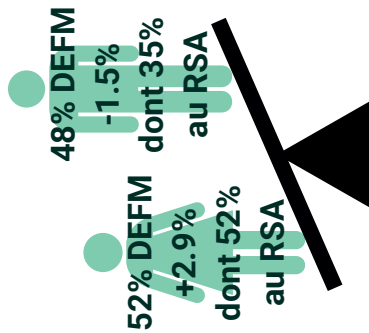


32,3%

16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ABC

239 personnes (+3%) dont 47% bénéficiaires du RSA



L'écart constaté entre les parts de DEFM femmes et hommes est le même pour le quartier de l'Épine et pour Le Mans (3.8 points).



Les moins de 26 ans représentent 18,4% des DEFM en hausse de 7.3% sur la période. Cette part est de 18.7% au Mans en baisse de 5% sur la période.

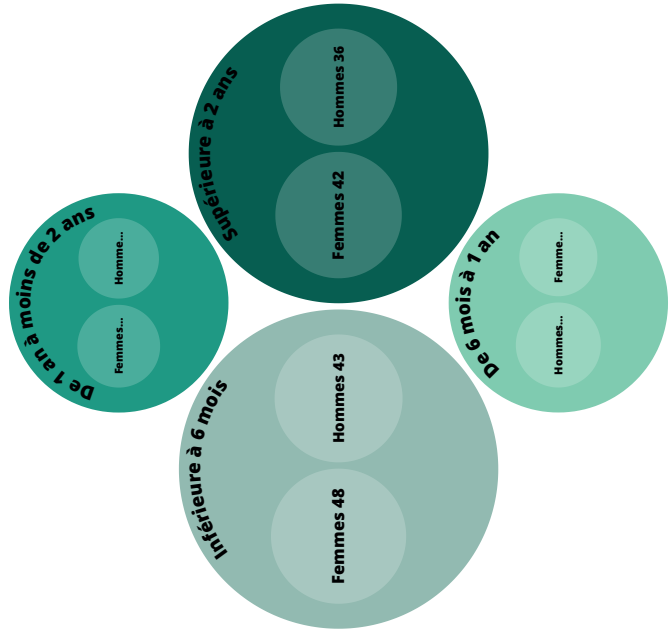


Les plus de 50 ans représentent 22,6% des DEFM en hausse de 29% sur la période. La proportion est équivalente pour Le Mans 22,6% (+11.2%).



Les étrangers représentent 25.5% des DEFM en hausse de 9% sur la période. Cette part est de 22.6% sur Le Mans, en hausse de 11.2%.

Répartition des DEFM selon la durée de leur inscription



Épine

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)



**71.5% des établissements
créés en microentreprises**



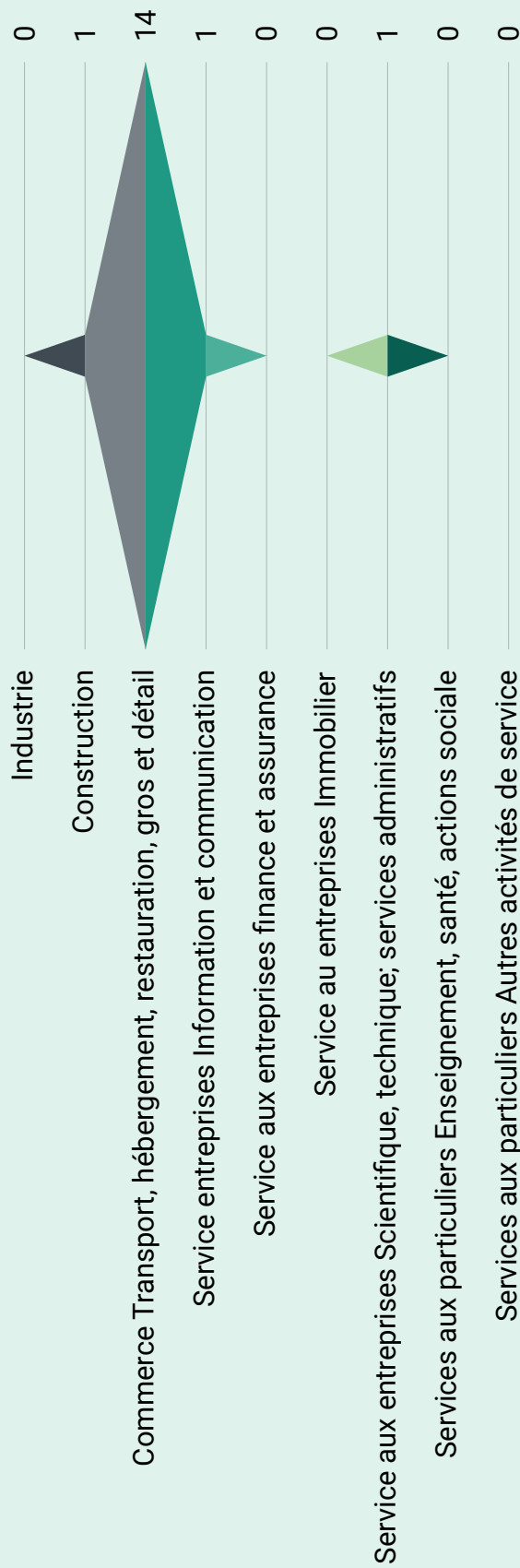
94.1%

**établissements sans
salariés, 71.2% pour Le
Mans**

+143%

**établissements
supplémentaires
+24% pour Le Mans**

Répartition des 17 établissements par secteurs d'activité économique



Épine

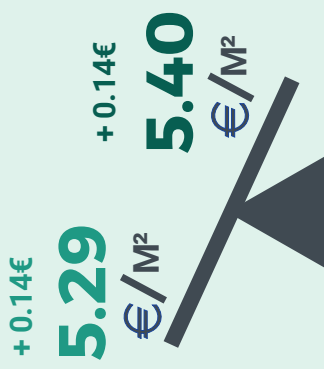
Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

95%

de logements sociaux dans les
résidences principales, 27%
pour Le Mans

9.9%

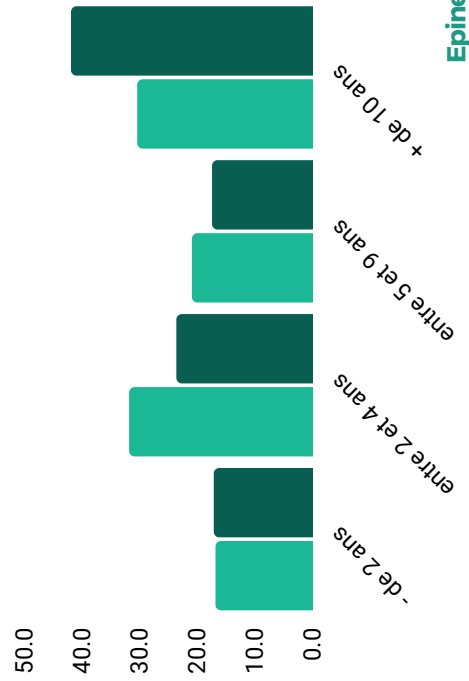
de logements sont libérés dans
l'année à l'Épine (-9 pts) contre
10.2% (-3.4 pts) pour Le Mans.



Moyenne des loyers sociaux

06

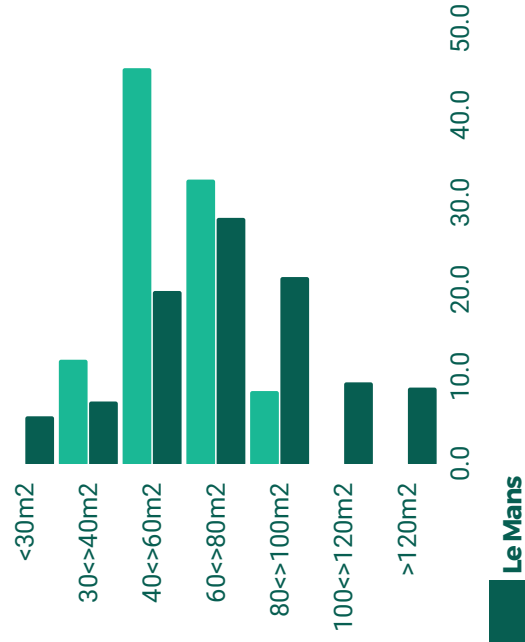
Part des ménages ayant emménagés
dans le logement depuis



92.5%

d'appartements dans les
résidences principales,
54.6% pour Le Mans

Surface des logements



Épine

Le Mans

Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Démographie

6 112 habitants soit **4.3% de la population** Mancelle



La population des Ronceray-Glonnières-Vauguion a augmenté de près de 2% sur la période. **42.1% de la population est allocataire de la CAF (28.1% pour Le Mans)** effectif en hausse de 13,2%.



255 allocataires CAF perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'AAH est en hausse de 24,4% sur la période.



18,2% de la population de Ronceray-Glonnières Vauguion est de nationalité étrangère.

La part de population étrangère a augmenté de 8,4 points sur la période (soit 1.85 fois plus). La **population étrangère y est 2.5 fois plus représentée que sur Le Mans.**



51,9% de la population sont des femmes. Ronceray-Glonnières-Vauguion est QPV de l'agglomération le moins féminisé, 1,3 points de moins que la ville du Mans.

0-24 ans 25-59 ans 60 ans et +

RGV

36.3%
+0.2 pts

42.7%
-3.4 pts

21%
+3.2 pts

Le Mans

31.5%
+0.1 pts

41.2%
-3.2 pts

27.3%
+3.1 pts

Chiffres-clés
de population

6 112

habitants

6 400

après révision de la
géographie prioritaire*



18.2%

Population
étrangère



51,9%

de femmes

RGV **42.5%**

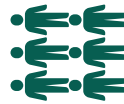
Le Mans **21.3%**

familles
monoparentales
parmi les familles

Composition des ménages



53.6% des ménages sont composés de 1 personne aux Ronceray-Glonnières-Vauguion. Ce taux est en diminution de 2 points. Ce taux est de **48% pour Le Mans.**

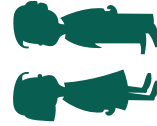
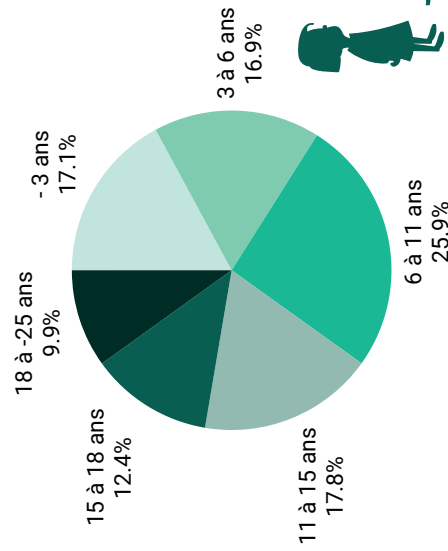


3.6% des ménages sont composés de 6 personnes et plus aux Ronceray-Glonnières-Vauguion contre **1.6% pour Le Mans.**



21% des allocataires CAF sont en situation de monoparentalité aux Ronceray-Glonnières-Vauguion. Cette part est de **17% au Mans.**

Répartition des enfants par classe d'âge allocataires CAF



* Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Revenu fiscal médian annuel *

Le revenu fiscal médian annuel aux Ronceray-Glonnières-Vauguion est en légère baisse -1.4% entre 2017 et 2023 tandis que celui du Mans augmente de 3.7% et de 3.5% pour les QPV de France métropolitaine. Avec 8100€/an le quartier des RGV dispose d'un revenu fiscal annuel médian inférieur d'environ 20% à celui à celui des QPV en France.



* Revenu fiscal annuel par unité de consommation : **revenu déclaré du ménage fiscal** [...] comprend les **revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite** ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine [...] avant déductions et abattements [...] (INSEE). Il ne comprend **pas les prestations sociales**.



Répartition des revenus disponibles mensualisés

25 % des habitants vivent avec moins de 832€/mois

Le Mans: 1 192€

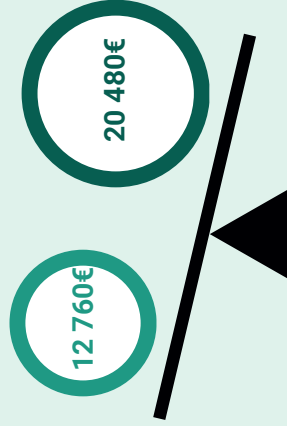
50 % des habitants vivent avec moins de 1 063€/mois

Le Mans: 1 707€

25 % des habitants vivent avec plus de 1 379€/mois

Le Mans: 2268€

Revenu disponible médian annuel *



La moitié de la population de RGV vit avec moins de 12760€ par an. La médiane de revenu disponible est 1,6 fois inférieure à celle du Mans.



Taux de pauvreté*
(20,5% pour Le Mans, +1,6 pts)

*Population sous le seuil de 60% du revenu disponible

Prestations sociales dans le revenu disponible
(86% Le Mans, +1,4 pts)



*Revenu disponible annuel médian par unité de consommation : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les **revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine [...]** et les autres **prestations sociales perçues, nets des impôts directs (TH, CSG, CRDS...)** (INSEE)

Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux de réussite au brevet



Le taux de réussite au brevet dans les établissements publics est en moyenne de 80,5% en hausse de 2,3 points. Ce taux est de 85% sur Le Mans (en hausse de +2.6 points).

*Données extraites du site l'etudiant.fr



Donnée INSEE inexploitable



Donnée INSEE inexploitable

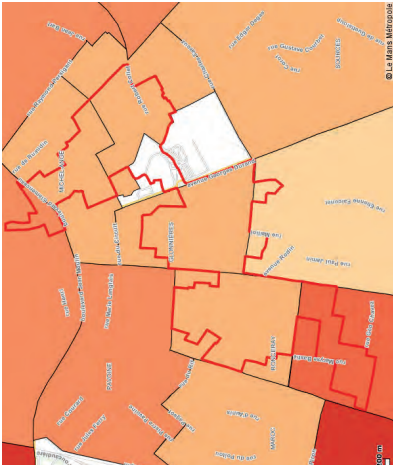
Plus de
8 /10

Réussite au brevet

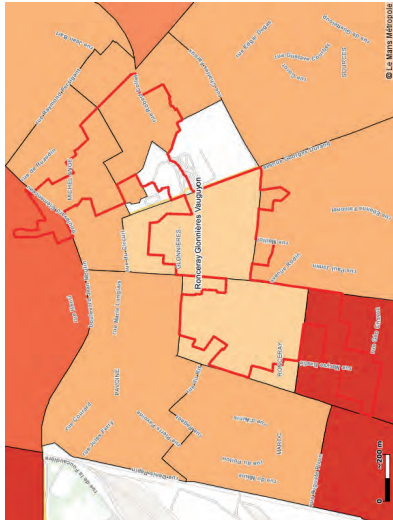
Indice de Position Sociale des collèges



Enfants inscrits aux activités périscolaires ou en demi-pension



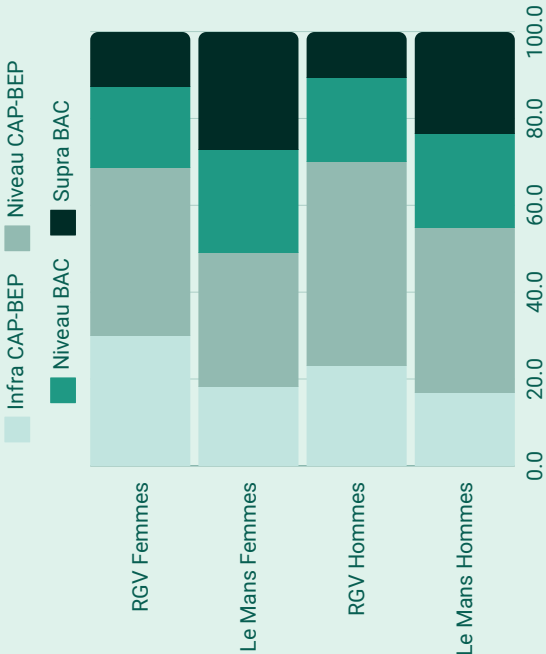
Part des enfants inscrits aux activités périscolaires (IRIS 2021-2022)



Part des enfants demi-pensionnaires (IRIS 2021-2022)



Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le genre et le niveau de qualification



Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux d'emploi

	15-64 ans	étrangers	femmes
RGV	39,2% -6,3 pts	29,7% +1,3 pts	34,2% -6,2 pts
Le Mans	58,9% -1,4 pts	34,7% + 0,9 pts	56,9% -1,1 pts



Taux d'emploi

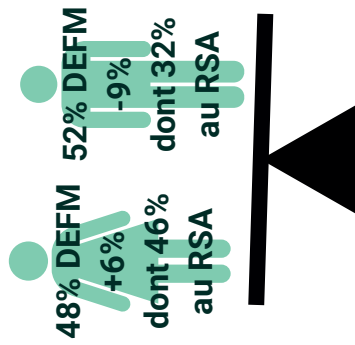


41%

16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ABC

1443 personnes (-2.5%) dont 42% bénéficiaires du RSA



L'écart constaté entre les parts de DEFM femmes et hommes est le même pour le quartier RGV et pour Le Mans (3.8 points)



Les moins de 26 ans représentent 18% des DEFM en hausse de 8% sur la période et en proportion légèrement inférieure au Mans 18.7% (-5%)



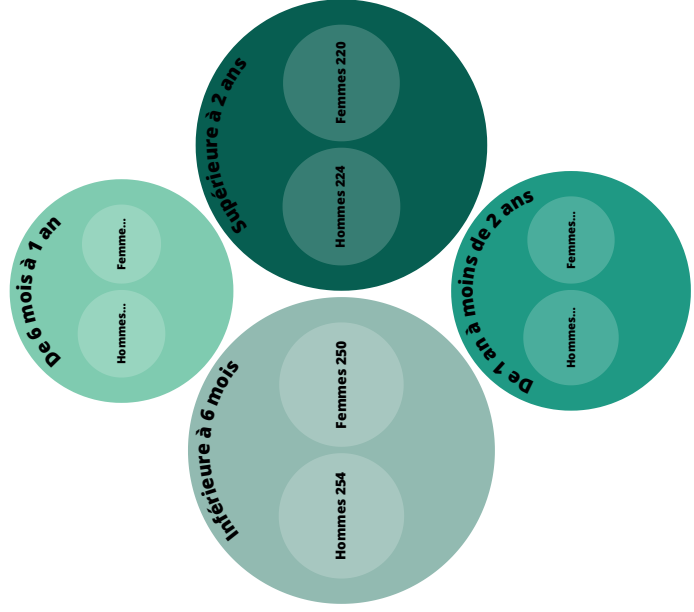
Les plus de 50 ans représentent 23.1% des DEFM en hausse de 1.5% sur la période. La proportion est inférieure au Mans (22.6%) et en hausse de 11.2%



Les étrangers représentent 27.9% des DEFM en hausse de 17% sur la période. Cette proportion est de 21,1% pour Le Mans (+19.4%)

Répartition des DEFM selon la durée de leur inscription

04



Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)



**56.5% des établissements
créés en microentreprises**



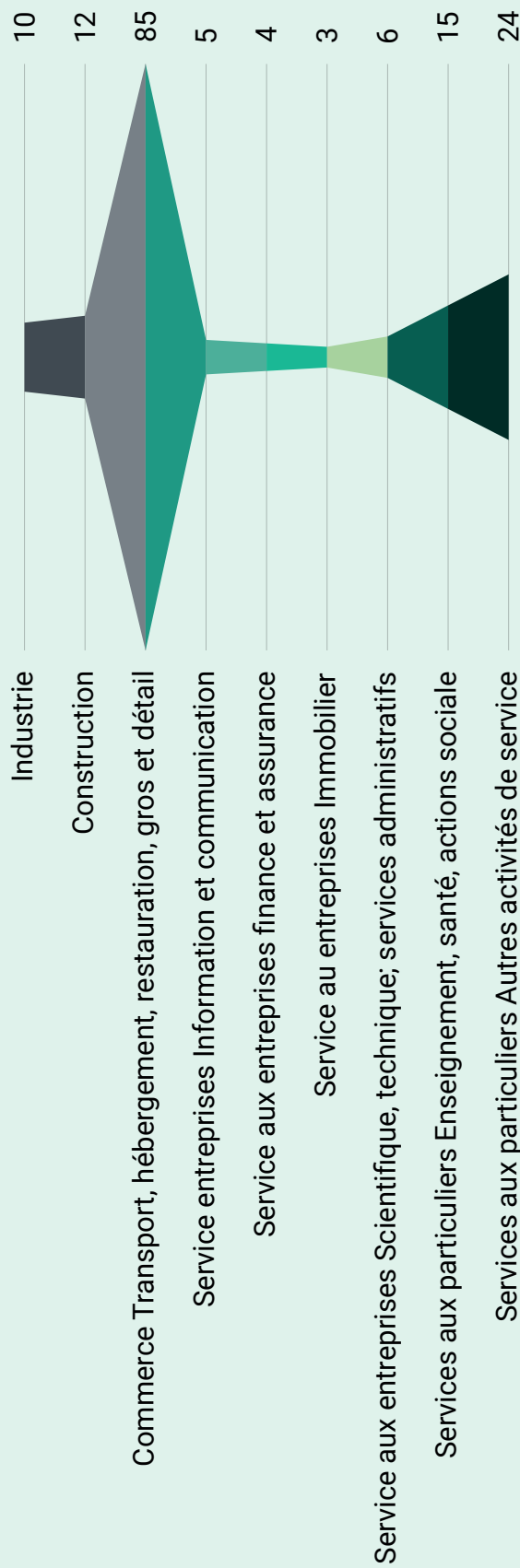
80.5%

**établissements sans
salariés, 71.2% pour Le
Mans**

+ 74%

**établissements
supplémentaires
+24% pour Le Mans**

Répartition des 164 établissements par secteurs d'activité économique



Ronceray-Glonnières-Vauguion

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

86.3%

de logements sociaux dans les
résidences principales, 27%
pour Le Mans

9.2%

de logements sont libérés dans
l'année aux RGV (-3.7 pts) contre
10.2% (-3.4 pts) pour Le Mans.

dont 23.5% arrivent
d'un autre QPV



Taux d'entrants
dans le QPV 6.6%



Taux de sortants
du QPV 6.3%

+ 0.12€

5.07

€/M²

+ 0.14€

5.40

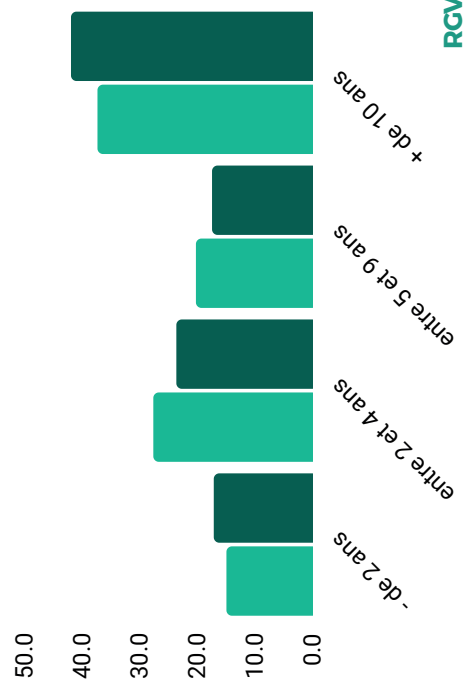
€/M²



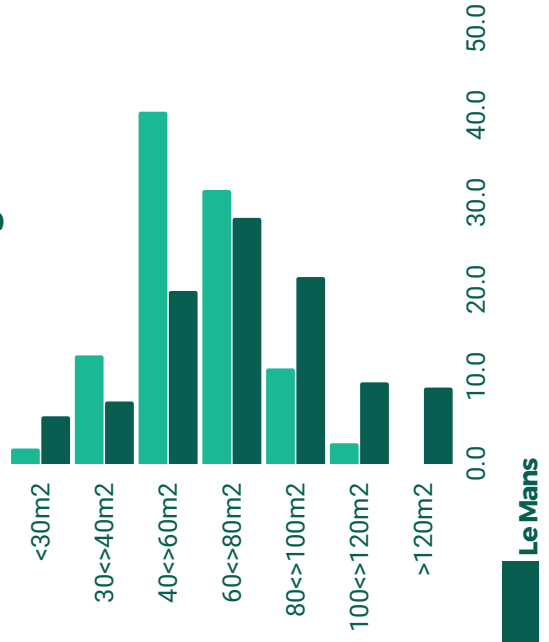
Moyenne des loyers sociaux

06

Part des ménages ayant emménagés
dans le logement depuis



Surface des logements



95.5%

d'appartements dans les
résidences principales,
54.6% pour Le Mans



Sablons-Bords de l'Huisne

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Démographie

10 229 habitants soit plus de 7% de la population Mancelle

La population des Sablons-Bords de l'Huisne a augmenté de près de 5,3% sur la période. **36.4% de la population est allocataire de la CAF (28.1% pour Le Mans),** effectif en hausse de plus de 20%.



330 allocataires CAF perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH). Le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'AAH est en hausse de 18.7% sur la période.



26.6% de la population des Sablons est de nationalité étrangère.

La part de population étrangère a augmenté de 9 points sur la période (soit 1.5 fois plus). **La population étrangère y est 3.5 fois plus représentée que sur Le Mans.**



54.5% de la population sont des femmes. Les Sablons est parmi les QPV les plus féminisés de l'agglomération en proportion, et le plus féminisé en effectif.

	0-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Sablons	45.1% +2.5 pts	38.9% -3.2 pts	16% +0.7 pts
Le Mans	31.5% +0.1 pts	41.2% -3.1 pts	27.3% +3 pts

Chiffres-clés de population

10 229 habitants

10 300 après révision de la géographie prioritaire*



26.6%

Population étrangère



54,5%

de femmes



familles monoparentales parmi les familles

Composition des ménages



38.7% des ménages sont composés de 1 personne aux Sablons-Bords de l'Huisne.

Ce taux est en hausse de plus de 2.3 points. Ce taux est de 48% pour Le Mans.

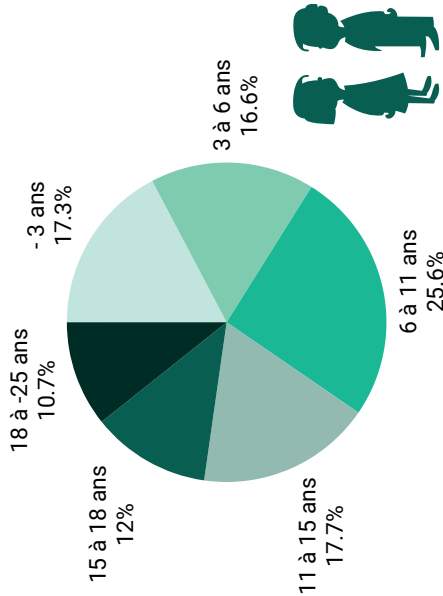


7.3% des ménages sont composés de 6 personnes et plus aux Sablons contre 1.6% pour Le Mans. Ce taux est en hausse de près de 3 points.



30,3% des allocataires CAF sont en situation de monoparentalité aux Sablons-Bords de l'Huisne. Cette part est 1.8 fois supérieure à celle du Mans (17%).

Répartition des enfants par classe d'âge allocataires CAF



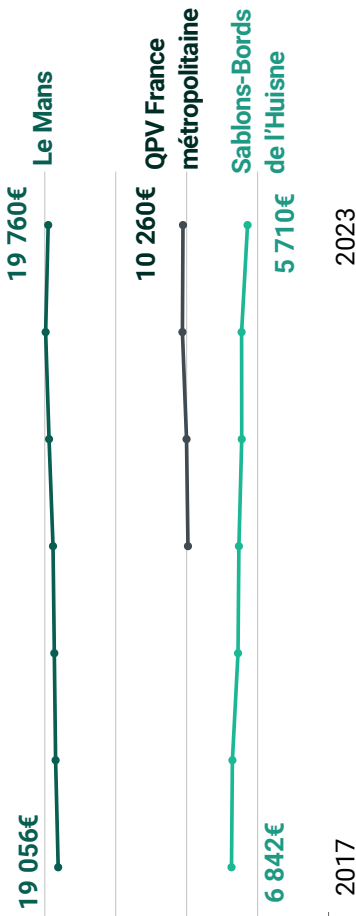
* Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Sablons-Bords de l'Huisne

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Revenu fiscal médian annuel *

Le revenu fiscal médian annuel aux Sablons est en baisse est 6.5n bentre 2017 et 2023 tandis que celui du Mans augmente de 3.7% et de 3.5% pour les QPV de France métropolitaine. Avec 5710€/an le quartier des Sablons dispose d'un **revenu fiscal annuel médian inférieur de moitié à celui des QPV en France**.



* Revenu fiscal annuel par unité de consommation : **revenu déclaré du ménage fiscal** [...] comprend les **revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite** ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine [...] avant déductions et abattements [...] (INSEE). Il ne comprend **pas les prestations sociales**.



Répartition des revenus disponibles mensualisés

25 % des habitants vivent avec moins de 783€/mois

Le Mans: 1 192€

50 % des habitants vivent avec moins de 1 007€/mois

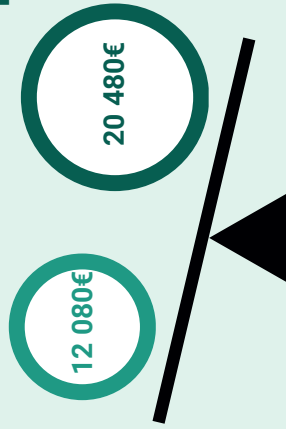
Le Mans: 1 707€

25 % des habitants vivent avec plus de 1 320€/mois

Le Mans: 2268€

Revenu disponible médian annuel *

La moitié de la population des Sablons-Bords de l'Huisne vit avec moins de 12080€ par an. La médiane de revenu disponible est **1,7 fois inférieure** à celle du Mans.



02

59.4%
+5.6 pts

Taux de pauvreté*
(20,5% pour Le Mans, +1,6 pts)

*Population sous le seuil de 60% du revenu disponible

36,6%
+7 pts

Prestations sociales dans le revenu disponible
(86% Le Mans, +1,4 pts)



*Revenu disponible annuel médian par unité de consommation : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les **revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine [...]** et les autres **prestations sociales perçues**, nets des impôts directs (TH, CSG, CRDS...) (INSEE)

Sablons

Le Mans

Sablons-Bords de l'Huisne

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux de réussite au brevet



Le taux de réussite au brevet dans les établissements publics est de 73.5% stable sur la période. Ce taux est de 85% sur Le Mans (en hausse de +2.6 points) soit 11.5 points de plus.



Le taux de réussite au brevet des filles dans les établissements publics est de 77.8% en baisse de 3.2 points. Ce taux est de 88.8% sur Le Mans (+6.4 points).



Le taux de réussite au brevet des garçons dans les établissements publics est de 68.8% en hausse de 2.1 points. Ce taux est de 81.3% sur Le Mans (+4.5 points).

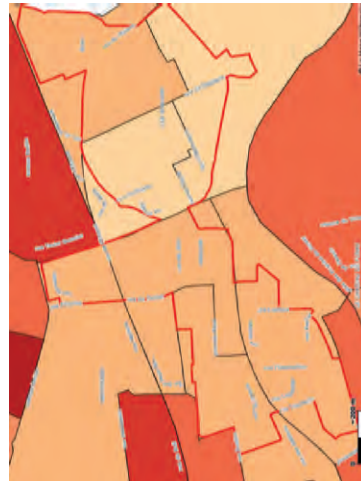
7,4 /10

Réussite au brevet

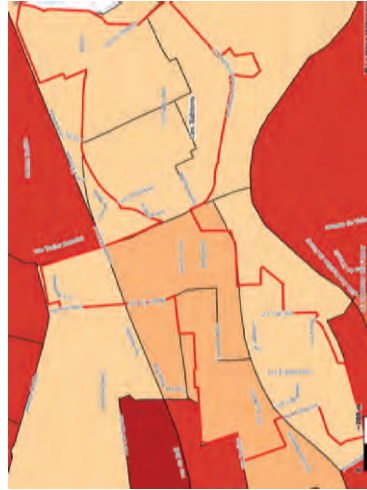
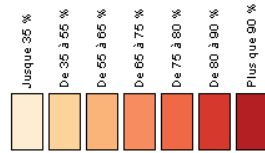
Indice de Position Sociale des collèges



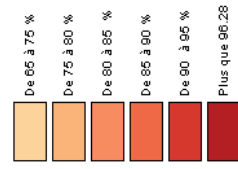
Enfants inscrits aux activités périscolaires ou en demi-pension



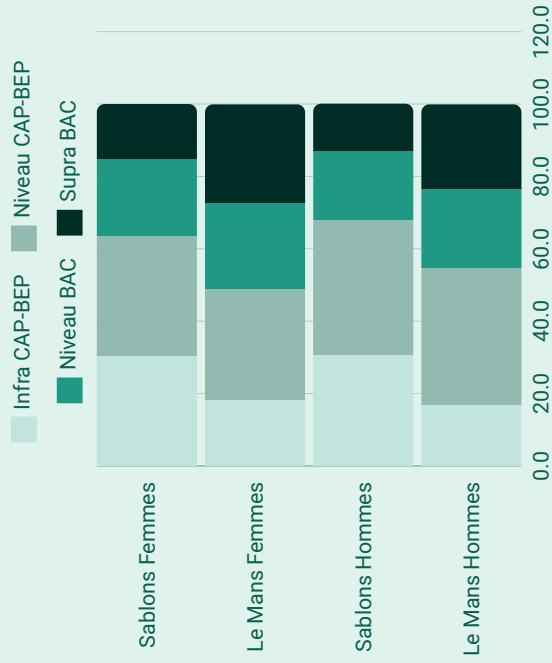
Part des enfants inscrits aux activités périscolaires (IRIS 2021-2022)



Part des enfants demi-pensionnaires (IRIS 2021-2022)



Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois selon le genre et le niveau de qualification



Sablons-Bords de l'Huisne

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

Taux d'emploi

	15-64 ans	étrangers	femmes
Sablons-Bords de l'Huisne	36,3% -2,9 pts	27,4% +1,7 pts	32,4% -2,6 pts
Le Mans	58,9% -1,4 pts	34,7% + 0,9 pts	56,9% -1,1 pts



Taux d'emploi

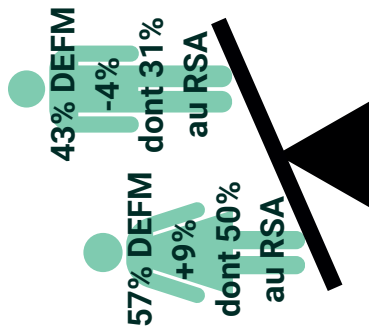


33,9%

16-25 ans non
scolarisés et sans
emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) ABC

2755 personnes (+3%) dont 45.3% bénéficiaires du RSA



Sur Le Mans l'écart entre les parts de DEFM femmes et hommes n'est que de 4 points contre 14 points pour les Sablons.



Les moins de 26 ans représentent 16,7% des DEFM stable sur la période et en proportion inférieure de 2 points au Mans.

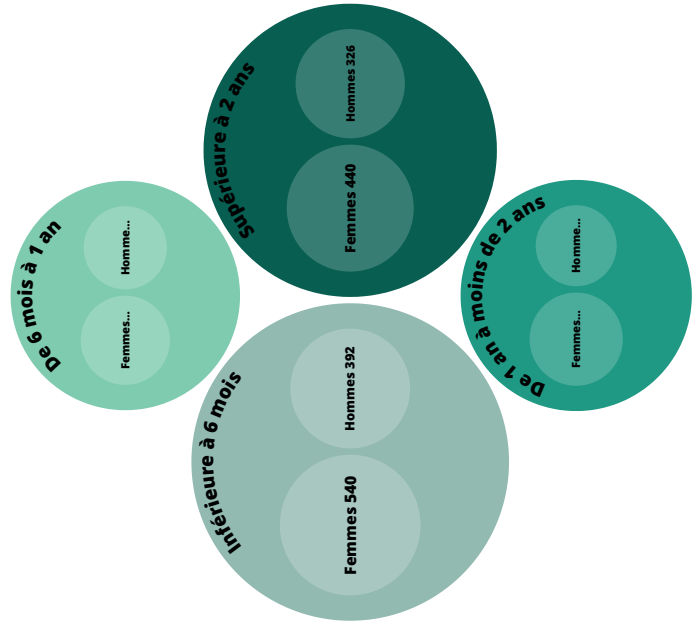
Les plus de 50 ans représentent 22,1% des DEFM en hausse de 18% sur la période. La proportion est légèrement inférieure au Mans 22,7% (+11,2%).



Les étrangers représentent 41,7% des DEFM en hausse de 24% sur la période. Cette proportion est quasiment le double de celle du Mans (21.1%).

Répartition des DEFM selon la durée de leur inscription

04



Sablons-Bords de l'Huisme

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)



**63% des établissements
créés en microentreprises**

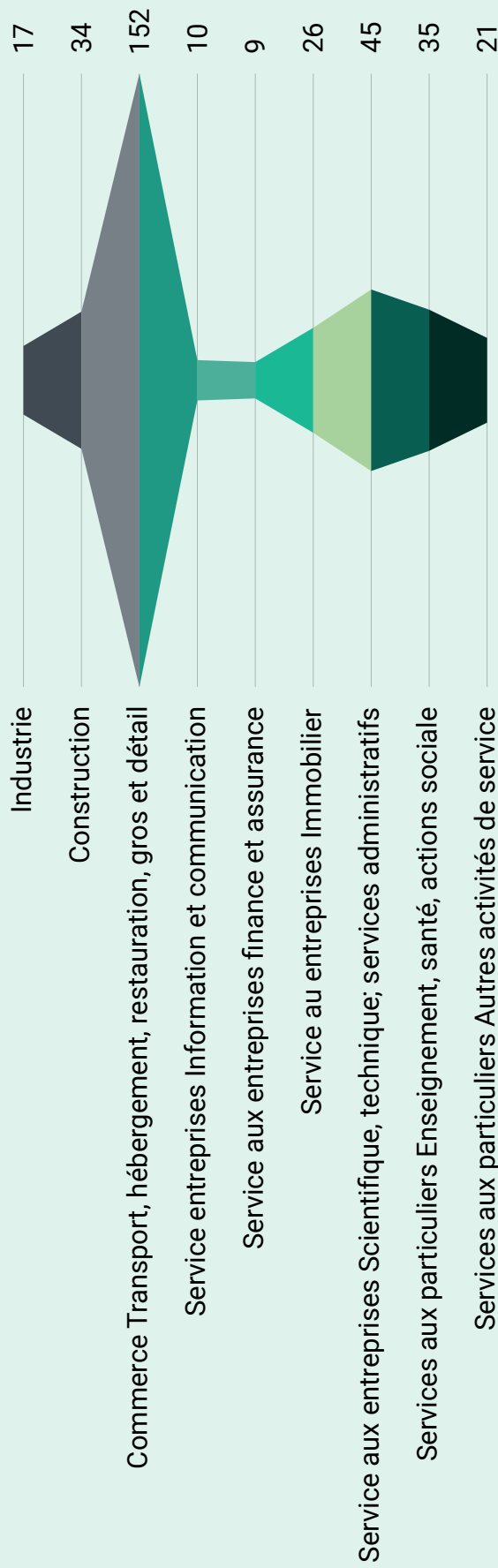


82.5%
établissements sans
salariés, 71.2% pour Le
Mans

+ 95%

établissements
supplémentaires
+24% pour Le Mans

Répartition des 349 établissements par secteurs d'activité économique



Sablons-Bords de l'Huisme

Évolution 2017 à 2023 - données QPV Insee (avant révision de la géographie prioritaire)

91.4%

de logements sociaux dans les
résidences principales, 27%
pour Le Mans

9.2%

de logements sont libérés dans
l'année aux Sablons (-5.5 pts)
contre 10.2% (-3.4 pts) pour Le
Mans.

dont 11.2% partent
vers un autre QPV



Taux de sortants
du QPV 6.1%



Taux d'entrants
dans le QPV 3.7%

+ 0.04€

4.80

€/M²

+ 0.14€

5.40

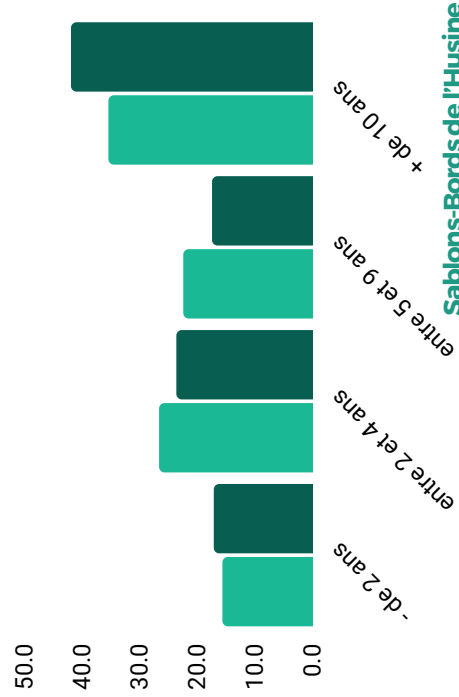
€/M²



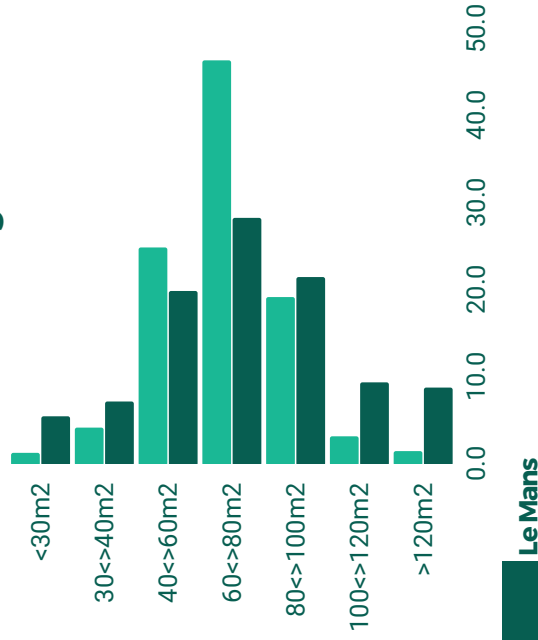
Moyenne des loyers sociaux

06

Part des ménages ayant emménagés
dans le logement depuis



Surface des logements



94.5%

d'appartements dans les
résidences principales,
54.6% pour Le Mans

Document réalisé par le Service Politique de la Ville

Sources



DONNÉES EN ACCÈS LIBRE

Les données utilisées dans ces portraits statistiques de quartier sont issues des données sur les quartiers politique de la ville mis à disposition par l'INSEE sur son site : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>

DONNÉES COMPARÉES

Les données utilisées pour la mise en avant des évolutions portent sur des années allant de 2010 à 2021 selon les sources utilisées par l'INSEE. Pour avoir plus d'informations, télécharger les bases de données : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>

DÉMOGRAPHIE

Recensement de la Population 2019 et 2018, 2016 et 2013, 2015 et 2013, 2010 et 2013

Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, Source Cnaf

REVENUS

FiLoSoFi, source Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013

Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 source Cnaf

Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire au 1er janvier 2022, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 source Cnam

TISSU ÉCONOMIQUE

Répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) au 31 décembre 2020, 2018, 2017, 2016, 2015 pour le fichier des stocks et en 2021, 2019 pour le fichier des créations et transferts

ÉDUCATION

Agrégation de bases de données provenant de divers systèmes d'information gérés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale) :

Données scolarité du 1er degré (constat 1er degré) ; Données scolarité du 2nd degré (Sysca) ; Résultats au diplôme national du brevet (DNB).

Année scolaire 2018/2019.

Base permanente des équipements 2018, 2017

Recensement de la Population 2016

Estimations démographiques 2016

Fichier des élèves 2017 de la Depp

IPS : Indice de position sociale d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la DEPP. Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

EMPLOI

Recensement de la Population 2018 2017, 2016, 2015, 2010

Estimations démographiques 2017, 2016, 2015, 2010

Agence de Services et de Paiements (ASP), traitements Direction de

l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) -

Insee Entrants en contrats aidés et reconductions en 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016

Pôle Emploi-Dares, STMT, Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016

LOGEMENT

Recensement de la Population 2019, 2017

Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) 2021, 2019 et 2017

Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) 2021, 2017

**Service Politique
de la ville**

**5 place Paul-Cézanne
CS40010
72039 Le Mans cedex 9**